
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, DES DEUXIÈME ET TROISIÈME GROUPES
D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Page</u>
Réponses aux questions générales	1
Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle	108
Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition	182
Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition	212

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2023-2024 :	1
a) les endroits et dates de départ et de retour ;	
b) la copie des programmes et rapports de mission ;	
c) les personnes rencontrées ;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;	
f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none">• les détails de ces ententes;• les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	
2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2023-2024 :	3
a) les raisons du déplacement;	
b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
c) les coûts ventilés.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	4
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2023-2024 , et les prévisions pour 2024-2025;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) le but visé par chaque dépense;	
e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie;	
g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion;	
h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.	
4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :	5
Par le cabinet ministériel :	
a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;	
b) le but visé par chaque dépense;	
c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.	
d) si l'événement s'est tenu virtuellement;	
Par le ministère ou l'organisme :	
e) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;	
f) le but visé par chaque dépense;	

g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.

h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

i) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;

j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;

k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);

l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;

m) le but visé par chaque dépense;

n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.

o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

5. La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel : Organisée par le ministère ou l'organisme : 6
- a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

d) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025 ;

e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;

f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;

g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;

h) le but visé par chaque dépense ;

i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant : 8
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 16
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 : 17
- a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
- e) une description de son mandat ;
- f) la date de début de son contrat ;
- g) la date prévue de fin de son contrat ;
- h) sa rémunération annuelle.

9. Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2023-2024.

10. Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

19

- a) les coûts estimés par année ;
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

20

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

12. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

22

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;

- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

13. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.)

et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

14. a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées; 26
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines
- c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

15. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2023-2024 en indiquant pour chacun d'eux : 27

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;

- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.
 - h) la superficie totale réellement occupée;
 - i) la superficie inoccupée;
 - j) le coût de location au mètre carré;
 - k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
16. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2023-2024, fournir : 28
- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) la valeur estimée de ceux-ci;
 - c) les coûts d'entretien annuel;
 - d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.
17. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2023-2024, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : 29
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
18. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2023-2024, en indiquant pour chaque individu : 30
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) la masse salariale totale par cabinet;
 - e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - f) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2023-2024;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
19. Liste des sommes d'argent versées en 2023-2024, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 31
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
20. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : 32
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2024-2025.
21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 33
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;

- d) la date de la mise en disponibilité;
e) les prévisions pour 2024-2025.
22. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2023- 2024, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 34
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2024-2025.
23. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 35
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
24. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2023-2024, en précisant pour chaque abonnement : 36
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
 - d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.
- Ventiler le montant total par catégorie.
25. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 38
26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : 39
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
 - g) nombre de visiteurs uniques mensuellement
 - h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
 - i) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - j) le responsable du contenu sur le site
27. Pour 2023-2024, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant : 41
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes et organismes rencontrés;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

28. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2023-2024 :
 - a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
29. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
30. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.
31. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2024-2025.
32. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.
33. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2023-2024, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 et 2025-2026, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
34. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.
35. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.
36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
37. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
38. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2023-2024 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2024-2025. Pour chacun de ces programmes existants en 2023-2024, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
39. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
 - b) les grands dossiers en cours ;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.). 55
42. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : 56
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
 - c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.
43. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer : 58
- a) la date ;
 - b) la nature ;
 - c) les questions posées ;
 - d) les réponses ;
 - e) la firme retenue ;
 - f) les coûts.
44. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme. 59
45. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région: 60
- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2023-2024;
 - b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2023-2024 en précisant la région d'origine et la région de destination;
 - c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.
46. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024; 61
47. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : m) Plan d'action de développement durable 2023-2028. 62
48. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ss) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse. 63
49. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de : lll) tout autre plan 64

d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.

50. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2023-2024, au sein du ministère ou de l'organisme : 65
- a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
 - b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
 - c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2024;
 - d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
 - e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.
51. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail. 66
52. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2023- 2024 : 67
- a) les sommes dépensées;
 - b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.
53. Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 ou ayant cours en 2023-2024 auprès d'une firme de consultation : 68
- a) la firme retenue;
 - b) la copie du contrat;
 - c) la date de fin prévue du contrat;
 - d) la valeur prévue du contrat;
 - e) les sommes dépensées à ce jour.
54. Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs. 69
55. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2023-2024. Indiquer : 70
- a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;
 - d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
56. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 : 71
- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
57. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024: 72
- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2023-2024 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
58. Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer : 74
- a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;
 - b) le type d'incidents;
 - c) les sommes dépensées en gestion des incidents.

59. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages. a) Nombre de stagiaires reçus; b) Heures de stages effectuées; c) Rémunération totale déboursée.	75
60. Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones. a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones	76
61. Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans	77
62. Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.	78
63. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19.	79
64. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.	80
65. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	81
66. Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.	82
67. Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.	83
68. Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.	84
69. Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.	85
70. Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.	86
71. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2023-2024 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande;	87
72. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2023-2024 : a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.	88
73. Pour 2023-2024, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	89
74. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.	90

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

OPPOSITION OFFICIELLE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025) :	108
a) Fonds des services de santé ;	
b) Fonds de l'assurance médicaments ;	
c) Gouvernement du Québec ;	
d) CNESST ;	
e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et de services sociaux ;	
f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;	
g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;	
h) Autres sources.	
2. Sommes dépensées en 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	109
3. Répartition des frais d'administration pour 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025).	110
a) Traitements et avantages sociaux ;	
b) Services professionnels et autres ;	
c) Amortissement des immobilisations corporelles ;	
d) Locaux, équipement et ameublement ;	
e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;	
f) Réseau de communication interactive ;	
g) Fournitures et approvisionnements ;	
h) Intérêts et frais financiers.	
4. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2023-2024 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	111
5. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2023-2024 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	113
6. Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	114
7. Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.	116

	<u>Page</u>
8. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2024, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	117
a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;	
b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail ;	
c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;	
d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;	
e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;	
f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;	
g) Autres clientèles.	
9. Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.	118
10. Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2024-2025.	119
11. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024	120
12. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	121
13. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :	122
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ;	
b) Montant remboursé par la RAMQ ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
14. Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.	123
a) Pour la mesure du « Patient d'exception » ;	
b) Pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».	
15. Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :	124
a) Étude d'impact liée à cette mesure ;	
b) Économies annuelles pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025 ;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
16. Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :	125
a) Étude d'impact liée à cette mesure ;	
b) Économies annuelles pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025 ;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	

	<u>Page</u>
17. Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2024, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2024-2025 : a) Personne âgée de 11 ans et moins ; b) Personne âgée de 12 à 18 ans ; c) Étudiant de 19 ans et plus ; d) Personne âgée de 19 ans et plus ; e) Personne retraitée ;	126
18. Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2024, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2024-2025 : a) Prothèse sur mesure fabriquée par un oculariste certifié ; b) Prothèse usinée ; c) Conformateur (modèle avec cuisson) ; d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;	127
19. Le programme de prothèses oculaires ou œil artificiel offre une aide financière de 585 \$, une fois tous les cinq ans; indiquer pour les 5 dernières années, l'indexation annuelle de l'aide financière accordée.	128
20. Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2023, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2024-2025.	129
21. Sommes dépensées en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 pour les mesures de soutien destinées aux femmes enceintes sans couverture santé.	130
22. Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2021-2022, 2022-2023 et pour 2023-2024. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.	131
23. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024 b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.	132
24. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024 ; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.	133
25. Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer : a) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024 ; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.	134
26. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	135
27. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	136
28. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2024.	137
29. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	138
30. Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2023-2024. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	139

	<u>Page</u>
31. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	140
32. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	141
33. Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2023-2024 : a) Pour cause de retraite ; b) Pour cause de décès ; c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ; d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ; e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).	143
34. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	144
35. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	145
36. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année	149
37. Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2023-2024 (et projections en 2024-2025) pour les catégories de bénéficiaires suivantes : a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ; b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ; c) Adhérents ; d) Accidentés de la route ; e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ; f) Victimes d'actes criminels ; g) Autres.	150
38. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2023-2024 et objectifs pour 2024-2025.	151
39. Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes : a) Marque de commerce; b) Dénomination commune; c) Prix soumis; d) Marge bénéficiaire ; e) Nombre de doses achetées; f) Nombre de doses administrées; g) Coûts pour la RAMQ.	152
40. Vaccin pour le zona Shingrix ^{MC} , indiquer le nombre de doses administrées aux personnes âgées de 80 ans et plus ainsi qu'aux personnes immunodéprimées de 18 ans et plus pour la période du 21 juin 2023 au 31 mars 2024.	156
41. Spinraza ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	157
42. Galafold ^{MC} , nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	158
43. Zolgensma ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.	159

	<u>Page</u>
44. Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024.	160
45. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2022-2023 et 2023-2024.	161
46. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	162
47. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)	163
48. État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.	164
49. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	165
50. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.	167
51. Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024.	168
52. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.	169
53. Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	170
54. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	171
55. Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.	172
56. Concernant l'accès adapté, en 2023-2024, indiquer : a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ; b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ; c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	173
57. Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2023-2024 : a) Nombre de jours avec facturation ; b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	174
58. Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 : a) Nombre de médecins ; b) Nombre de contacts ; c) Contacts/médecins.	175
59. Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2022-2023 et 2023-2024 (ventilation homme, femme et total) : a) Proportion du nombre de journées de travail : i. Moins de 150 jours ; ii. De 150 à 199 jours ; iii. De 200 jours ou plus.	176

	<u>Page</u>
60. Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2022-2023 et 2023-2024 (ventilation homme, femme et total) :	177
a) Jour avec facturation minimale :	
i. Médecins RMB ;	
ii. 80 % des mieux rémunérés ;	
iii. Tous les médecins.	
b) Tous les jours :	
i. Médecins RMB ;	
ii. 80 % des mieux rémunérés ;	
iii. Tous les médecins.	
61. Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).	178
62. Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.	179
63. Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.	180
64. Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.	181

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2023-2024.	182
2. Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2023-2024.	184
3. Les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.	185
4. Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2023-2024.	186
5. Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications règlementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2023-2024 : a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.	187
6. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.	189
7. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.	190
8. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.	191
9. Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.	192
10. Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2023-2024.	193
11. Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2023-2024.	194

	<u>Page</u>
12. Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2023-2024.	195
13. Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2023-2024.	197
14. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2023-2024, indiquer : <ul style="list-style-type: none"> a. les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière; b. le budget initial; c. les dépassements ou surplus estimés; d. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins. 	198
15. Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2023-2023. Ventilé par : <ul style="list-style-type: none"> a. Catégorie de professionnels; b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes. 	202
16. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2023-2024.	203
17. Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	205
18. Le nombre d'heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	206
19. Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.	207
20. Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?	208
21. Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2022-2023 et pour 2023-2024, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé). Donner le total du remboursement.	209
22. Toute dépense engendrée pour la mise en œuvre du marqueur X sur la carte d'assurance maladie ventilé pour 2022-2023 et 2023-2024. Ajouter le nombre total de demandes de changement de marqueur de genre pour le marqueur X.	210
23. Total des dépenses pour les médicaments d'exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2022-2023 et 2023-2024. Donner également le prix négocié par médicament.	211

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
492. Sommes dépensées en 2023-2024 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	212
493. Liste de tous les sondages effectués en 2023-2024, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	213
494. Liste des services médicaux assurés en 2023-2024 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	214
495. Liste des services non assurés en 2023-2024.	215
496. Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025.	216
497. Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025	217
498. Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.	218
499. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2024, par région, par tranche d'âge.	219
500. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	222
501. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	223
502. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	224
503. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	225
504. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs	226
505. État de situation sur les frais accessoires.	239
506. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	241
507. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail; b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail; c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	249

d.	les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e.	les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f.	les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g.	les autres clientèles.	
508.	Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.	250
509.	Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	251
510.	Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2024-2025.	252
511.	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	253
512.	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	254
513.	Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	255
514.	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	257
515.	Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	258
516.	Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	259
517.	Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	260
518.	Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	261
519.	Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	262
520.	État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2023-2024 et projections pour 2024-2025.	263
521.	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a. le budget total pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2024-2025; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.	264
522.	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a. le budget total pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2024-2025; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.	265
523.	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	266

	<u>Page</u>
524. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	267
525. Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2023-2024.	268
526. Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2023-2024.	269
527. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2023-2024.	270
528. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2023-2024.	271
529. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	272
530. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	273
531. Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024.	274
532. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	275
533. Liste des causes devant les tribunaux en 2023-2024. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	276
534. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	277
535. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	278
536. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2023-2024 : a. pour cause de retraite; b. pour cause de décès; c. pour cause de départ temporaire à l'étranger; d. pour cause de départ définitif à l'étranger; e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	279
537. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	280
538. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2023-2024. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	281
539. Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2023-2024. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	282
540. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	283
541. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	284
542. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	287

	<u>Page</u>
543. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	288
544. Effectifs affectés : <ul style="list-style-type: none"> a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ; b. au dossier des GMF; c. au traitement des médicaments d'exception; d. au DSQ; e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus. 	289
545. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	290
546. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	291
547. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	292
548. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	293
549. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2023-2024.	294
550. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	295
551. Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	296
552. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	297
553. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.	298
554. Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.	299
555. Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.	300
556. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	301
557. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	302
558. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	303
559. Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2024-2025.	304
560. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par : <ul style="list-style-type: none"> a. Dépense totale (brut); b. Honoraires versés aux pharmaciens; c. Somme versée aux grossistes; d. Frais d'administration du régime public; e. Remboursement total de médicament; 	305

	<ol style="list-style-type: none">1. Médicaments innovateurs;2. Médicaments génériques;3. Autres.	
561.	État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	306
562.	Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	307
563.	Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	308
564.	Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	309
565.	État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	310
566.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2023-2024 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	314
567.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2023-2024.	315
568.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2023-2024.	316
569.	Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	317
570.	Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2023-2024.	318
571.	Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.	319
572.	État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	320
573.	Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.	321
574.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2024.	323
575.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2024.	324
576.	Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	325
577.	Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	328
578.	Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2022-2023 et pour les 10 années suivantes.	329
579.	Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	330

580. Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année. 331
581. Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. 332

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2023-2024 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour ;
- b) la copie des programmes et rapports de mission ;
- c) les personnes rencontrées ;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;
- f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés ;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant :
 - les détails de ces ententes ;
 - les résultats obtenus à ce jour ;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions c) f), g), h), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Liste des voyages hors Québec
1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Destination et date du voyage	But	Coût
Bruxelles, Belgique 7 au 14 juillet 2023	<p>Poursuivre les négociations d'une entente de sécurité sociale avec la Belgique qui ont débuté en juillet 2022 à Québec. La Régie fait partie de la délégation québécoise pour la révision de cette entente sous la responsabilité du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.</p> <p>Nathalie Lepage, conseillère en assurance maladie-médicaments.</p>	4,4 k\$
Winnipeg, Canada 11 au 13 octobre 2023	<p>Participation au Réseau pancanadien des directeurs médicaux. Ce réseautage entre les médecins évaluateurs provenant des gouvernements provinciaux et des territoires du Canada a pour but d'effectuer un étalonnage des pratiques en cours dans les différents régimes d'assurance maladie provinciaux, d'échanger sur les problématiques de facturation en lien avec les actes médicaux, de couverture de soins hors province, et de procédures de contrôle et administratives innovatrices ainsi que sur les dispositions légales et réglementaires.</p> <p>Bruno Rainville, directeur médical.</p>	1,6 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2023-2024 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage n'a été fait en avion ou en hélicoptère par les dirigeants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'année financière 2023-2024.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, l'information serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2023-2024 , et les prévisions pour 2024-2025;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) le but visé par chaque dépense;
- e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie;
- g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion;
- h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 24) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>. Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

RÉPONSE NO 4

Par le cabinet ministériel

Cette section ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par le ministère ou l'organisme

Aucun événement tenu ou organisé.

Par un professionnel ou par une firme externe

Aucun événement tenu ou organisé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel : Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025 ;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

RÉPONSE NO 5

Organisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

- Aucune dépense de formation de communication organisée par la RAMQ

Donnée par un professionnel ou une firme externe :

Sommes dépensées 2023-2024	Firme de communication/ Fournisseur	But visé
1,2 k\$	Formations Infopresse	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir une stratégie de marketing social qui va au-delà de la simple transmission d'informations :<ul style="list-style-type: none">- Créer des campagnes percutantes qui génèrent un impact réel au sein de la communauté;- Motiver l'engagement et faciliter l'adoption de comportements souhaités.
3,1 k\$	Fernandez relations publiques	<ul style="list-style-type: none">- Acquérir des compétences en communication et relations publiques :<ul style="list-style-type: none">- Acquérir des compétences en communication orale efficaces;- Développer la confiance en soi lors de la prise de parole en public;- Maîtriser les techniques de préparation et de présentation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Les sous-questions c) et f) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

.....

RÉPONSE NO 6

- Moins de 25 000 \$

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions b), d), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- Plus de 25 000 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ETUDE DES CREDITS 2024-2025
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

RÉPONSE À LA QUESTION NO 6
Liste des contrats moins de 25 000 \$ pour l'année 2023-2024

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
9102-0156 QUÉBEC INC.	Atelier d'échange et de formation: « CA et transformations organisationnelles structurantes: quels regards? », une journée, membres du CA et membres du CODIR	4,0 k\$
9291-9620 QUÉBEC INC. (VITRERIE GLOBAL)	Verre sérigraphié de 6 mm extra-clair satiné noir trempé 58 1/2" x 19 1/8"	1,3 k\$
9291-9620 QUÉBEC INC. (VITRERIE GLOBAL)	Installation d'un nouveau guichet permanent et sécuritaire en verre pour le poste d'accueil au 1125, Grande Allée	2,5 k\$
A.J. ÉNERGIE INC.	Entretien des bancs de batteries des systèmes d'alimentation électriques sans coupure (UPS)	23,8 k\$
ABRIS CBI INC.	Remplacement de la toile de l'abri d'hiver de l'escalier de la fontaine	4,5 k\$
ACCÈS BRANDSAFWAY INC.	Réparation et inspection pour mise en conformité des ancrages « Thalers » des lignes de vie sur la toiture du 1125, Grande Allée	6,6 k\$
ALTOVA INC.	Droits d'utilisation incluant l'assistance technique et maintenance « XMLSpy 2023 Pro »	20,8 k\$
AMÉLIO INC.	Abonnement annuel à la plateforme « Amélio » pour les sondages - Expérience employé	12,5 k\$
APPLE CANADA INC.	8 tablettes électroniques « iPad 10e GEN 10.9 " »	6,4 k\$
ARTOPEX INC.	4 fauteuils pour la salle polyvalente	4,3 k\$
ARTOPEX INC.	15 tables pour la modernisation de la salle polyvalente	8,0 k\$
ASPOSE PTY LTD	Assistance technique et maintenance pour les solutions d'édition et de conversion de document PDF « Aspose.PDF » et « Aspose.Words »	8,3 k\$
ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA	5 licences « E-CPS », outil d'information sur la norme canadienne des médicaments d'ordonnance	7,0 k\$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES (AQPP)	Abonnement au service de création de code de produit de l'Association québécoise des pharmaciens-proPRIÉTAIRES	9,4 k\$
ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION (A.A.P.I.)	Abonnement annuel corporatif à l'Association sur l'accès et la protection de l'information pour 10 membres	1,2 k\$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	Entretien des variateurs de vitesse des moteurs « Armstrong »	6,1 k\$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	Réparation d'une pompe industrielle pour la presse « Komori »	3,5 k\$
AUDREY MCCAUGHAN-SÉVIGNY STÉNOGRAPHE OFFICIELLE AMS	Services de sténographie	2,1 k\$
AUDREY MCCAUGHAN-SÉVIGNY STÉNOGRAPHE OFFICIELLE AMS	Services de sténographie pour comité d'arbitrage	5,3 k\$
BÉDARD SERRURIER INC.	Service de serrurerie pour les édifices de Québec	21,0 k\$
BERNARD COTE	Préparation d'un témoignage à la Cour supérieure	6,0 k\$
BEST BUY	8 étuis-claviers « Slim Folio de Logitech » pour iPad, 10e génération	1,1 k\$
BEST BUY	2 téléviseurs intelligents « HDR QLED UHD 4K 65 po Samsung » pour l'aménagement de la salle 537 dans le cadre du projet « Mur à Mur »	2,2 k\$
BÉTY EXPERTS-CONSEILS INC.	Travaux d'ingénierie en protection incendie	4,0 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.	430 injections du produit de traitement des arbres - argile du frêne - et main-d'œuvre	2,2 k\$
BRODI SPECIALITY PRODUCTS LTD	Fourniture de produits spécialisés reliés à la mécanique du bâtiment	2,0 k\$
BUREAU DE CONFÉRENCIERS ORIZON INC.	Formation, conférence et atelier sur l'innovation - journée des gestionnaires	13,1 k\$
CADEXAIR INC.	Nettoyage de la conduite d'évacuation des hottes de cuisine	1,1 k\$
CADEXAIR INC.	Nettoyage de la conduite d'évacuation des hottes de cuisine	1,1 k\$
CAMÉLÉON DÉSIGNER INC.	115 chandails sport pour le « Défi entreprise 2023 »	2,2 k\$
CANAC-MARQUIS GRENIER LTÉE	Achat de quincaillerie diverse	12,0 k\$
CDW CANADA CORP.	3 licences « DNS/DHCP » en mode abonnement	14,6 k\$
CENTRE DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE EN TI	Adhésion à des services de soutien « Mon avenir TI »	7,5 k\$
CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS)	Adhésion à la communauté virtuelle de pratique en amélioration continue (CvPAC)	1,0 k\$
CHEM-AQUA, DIVISION DE NCH CANADA INC.	Panneau de traitement de la tour d'eau et 1 pompe « Pulsafeeder »	12,3 k\$
CHOQUETTE CKS	Réparation de la friteuse au service alimentaire	1,5 k\$
CHUBB EDWARDS	Surveillance du système d'alarme incendie	2,2 k\$
CHUBB EDWARDS	Mise à jour du logiciel « Genetec 5.11.2 vidéosurveillance et contrôle d'accès »	1,2 k\$
COMPUGEN INC.	3 stations d'accueil « HP »	1,5 k\$
CONCEPTION INTERAL INC.	Licence logiciel « Interat » incluant l'assistance technique et maintenance	3,2 k\$
CONCEPTION INTERAL INC.	Service d'accompagnement (banque d'heures) - « Interat »	5,8 k\$
CONCEPTION INTERAL INC.	Assistance technique et maintenance pour licences logiciel « Interat »	13,3 k\$
COURRIELLEUR INC.	Abonnement à l'envoi massif de communication « courrielleur »	15,0 k\$
CPE DIVISION B INC.	Service d'entretien et de réparation des alimentations statiques sans coupure	20,6 k\$
CYBER CAT INC.	Service de télécopie pour diffusion des infolettres aux pharmaciens-proprétaires	10,0 k\$
DANIEL MASSE, S.O.	Services de sténographie pour audition du mois de septembre 2023	2,0 k\$
DIRECTIONS ON MICROSOFT	Abonnement au Service Internet d'information « Directions On Microsoft » pour 5 membres	17,6 k\$
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	75 licences « Antidote 11 » français et abonnement de 15 mois pour 700 licences « Antidote 11 », français	12,5 k\$
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	Entretien des variateurs de vitesse des moteurs « Eaton »	5,7 k\$
ÉCHAFAUDAGE PLUS (QUÉBEC) INC.	15 poteaux de soutien pour échafaudage	1,8 k\$
ELIXIR TECHNOLOGIES	Droits d'utilisation du logiciel « Élixir Design Pro Tools » de Xerox incluant assistance technique et maintenance	10,0 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
ÉNERGIES SONIC INC.	3 500 litres de diesel coloré pour la génératrice au 1125, Grande Allée Ouest	5,1 k\$
ENTANDEM INC.	Droits de performance « SOCAN » et « RESONNE » pour l'utilisation de musique pendant l'attente téléphonique	2,0 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Services de recherches et demandes d'informations pour le recouvrement	3,0 k\$
ÉQUIPEMENT G. N. JOHNSTON LTÉE	6 entretiens de 3 transpalettes et d'un gerbeur	4,6 k\$
ÉQUIPEMENTS L'HEUREUX INC.	1 refroidisseur d'eau et station de filtration d'eau pour le four de cuisson du service alimentaire	2,4 k\$
ERGOTABLES.COM INC.	2 bases ajustables en hauteur pour postes de travail	4,0 k\$
ÉTIQUETTE & RUBAN ADHÉSIF COMMERCE INC.	Impression de 2000 étiquettes d'identification d'inventaire	1,1 k\$
EUROFINS ENVIRONNEMENT TESTING CANADA	Analyse et échantillonnage de la légionellose	2,8 k\$
EXAMED CLINIQUE TRAVAIL SANTÉ INC.	Expertise médicale	3,7 k\$
FADOQ - MOUVEMENT DES AINÉS DU QUÉBEC	Location d'un kiosque pour « Le Salon FADOQ 2023 »	1,7 k\$
FIGMA	Abonnement à 8 licences «Figma » logiciel de design d'interfaces Web et 5 licences «Figjam» logiciel de type tableau blanc intégré	6,4 k\$
FORMATIONS QUALITEMPS INC.	Formation «Tableaux croisés dynamiques et graphiques avec Excel» pour 15 participants, 1 journée	2,8 k\$
FRANKLIN EMPIRE DIV. ÉLECTRO-MÉCANIK	Fournitures électriques	15,0 k\$
GAÉTAN OUELLETTE	Expertise en architecture pour rédiger un rapport dans le cadre d'une réclamation à la Cour supérieure du Québec	20,0 k\$
GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.	Services d'huissiers	2,5 k\$
GÉRALDINE CHARETTE	Services d'un illustrateur pour la création et modification de personas	3,3 k\$
GESTOCK INC.	Chaussures de sécurité et vêtements de travail	6,6 k\$
GROUPE CONSEIL CFC INC.	Formations de coaching pour chefs d'équipe	18,0 k\$
GROUPE MAGNITUDE INC.	Impression de 400 000 papillons « Don d'organes "Signez don" » français et 100 000 papillons anglais	6,6 k\$
HL INC. (HL CONSTRUCTION)	Travaux de démolition de mobiliers, manutention et gestion de déchets	1,5 k\$
HOTJAR LTD	Abonnement annuel au produit infonuagique «Saas Hotjar»	5,7 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	450 casques d'écoute « SENNHEISER SC60 USB ML #1000551 »	16,9 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	5 supports de téléviseur « Tripp Lite »	1,1 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	4 téléviseurs « Samsung »	3,9 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	Téléviseur « Samsung NT670U » de 55" « LED-LCD TV » 4K Tripp Lite Mobile Flat-Panel Floor Stand 37" to 70"	1,0 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	Système de visioconférence « Logitech GROUP »	1,4 k\$
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	200 souris « Logitech B100 Optical » USB	1,9 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
HYPERTEC SYSTÈMES INC.	2 numériseurs « Canon image FORMULA DR-C240 »	1,5 k\$
IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP	8 étagères et 72 plantes artificielles	2,4 k\$
IMPRIMERIE SOCIALE (1994) inc.	Impression de 750 000 papillons «Don d'organe RAMQ» français et 250 000 papillons anglais	14,6 k\$
IMPRIMERIE SOCIALE (1994) inc.	Impression de 100 000 papillons « Bientôt 18 ans » français	2,6 k\$
IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS FORMPLUS INC.	Abonnement aux licences « OL Care » pour imprimantes	18,8 k\$
INEO INC.	Foire nationale de l'emploi - Stade olympique Montréal Les 12 et 13 octobre 2023 Activités promotionnelles visées	2,3 k\$
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Abonnement annuel « Compounding Today.com » « Institutional One-Year Subscription » Base de données de formulations médicales et pharmaceutiques	1,2 k\$
ITI INC. (INFORMATIQUE PROCONTACT)	25 cadenas pour portable « Lenovo L15 »	1,1 k\$
LA CITÉ MÉDICALE	Service d'expertise médicale dans le cadre de dossiers d'invalidité	15,0 k\$
LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE	Services de laboratoire pour le contrôle du béton	17,7 k\$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	1 abonnement électronique au quotidien « Le Courrier parlementaire »	2,4 k\$
LES ATELIERS STYLTEC INC.	3 chaises hautes ergonomiques	1,7 k\$
LES BOUTIQUES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC INC.	28 œuvres d'artisans québécois pour l'Événement reconnaissance 2024 - Retraite et 25 ans de service	1,5 k\$
LES ENTREPRISES TZANET INC.	4 réfrigérateurs de présentation, 2 micro-ondes, 1 machine à glace (équipement pour le service alimentaire)	20,8 k\$
LES SOLUTIONS VICTRIX INC.	Transfert de 12 licences de client additionnel de « HSM Carnet Santé à SécurSanté »	5,0 k\$
LGT INC.	Services professionnels en ingénierie - Mise aux normes des séparations coupe-feu des locaux techniques	18,5 k\$
LINKEDIN TECHNOLOGY CANADA INC.	Activation du compte « LinkedIn »	5,1 k\$
LOGICIELS XCEED INC.	Assistance technique et maintenance pour « Xceed Zip for.NET »	3,1 k\$
MAB PROFIL INC.	5 bancs pour les salles à manger	3,7 k\$
MAGALIE LAVOIE	Accompagnement-conseil des cadres	4,9 k\$
MARKETING LÉGER INC.	Consultation de citoyens dans le cadre de la transition de ClicSécur vers la solution d'authentification gouvernementale (SAG)	16,5 k\$
MENSYS BV	Abonnement à la solution « ASG-Remote Desktop »	1,5 k\$
MENTORAT QUÉBEC	2 sessions de formation virtuelle de deux heures chacune destinées aux mentors et aux mentorés	2,5 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	25 cadenas pour portable « Lenovo L15 »	1,3 k\$
MORIN CONSULTANT ET ASSOCIÉS INC.	Service-conseil destiné au projet de modernisation des ascenseurs numéro 1 et 6	3,0 k\$
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE	Entretien des variateurs de vitesse des moteurs « ABB »	6,2 k\$
MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS	31 œuvres d'artisans québécois, 10 chèques cadeaux pour l'Événement reconnaissance 2024 Retraites et 25 ans de services	2,8 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
NESTLÉ CANADA INC. (NESPRESSO)	1 cafetière « Momento 100 », 1 ensemble de détartrage « DWC »	2,2 k\$
NESTLÉ CANADA INC. (NESPRESSO)	Fourniture de café pour service temporaire 1 850 capsules de café 7 gobelets en papier recyclable de 4 oz 20 gobelets en papier recyclable de 8 oz 4 agitateurs à café en bambou (paquet de 200) 3 sucres blancs 5 couvercles recyclables de 4 oz	1,6 k\$
OPEN TEXT CORPORATION	Maintenance de 35 licences pour la passerelle de transfert de fichiers « NFS Gateway » incluant l'assistance technique	2,1 k\$
ORIZON MOBILE	Boutons panique (2) - secteur cafétéria (caisse et zone de préparation des aliments)	2,6 k\$
OUTILS DE COUPE DRILLMEX INC.	Outils et composants pour la maintenance du bâtiment	5,0 k\$
PARADIS MONTPETIT BEAUCHAMP INC.	Services d'huissiers	2,5 k\$
PATRICE PELLETIER	Services d'expertise d'un audioprothésiste dans le cadre d'une enquête	5,0 k\$
PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE	Entretien d'une machine à affranchir et location d'un compteur postal	1,9 k\$
POST-PROD XL5	Services de sténographe	1,2 k\$
PRISE STÉNO	Services de sténographie Comité d'arbitrage, auditions 9 et 10 mai 2023	2,3 k\$
PRISE STÉNO	Services de sténographie judiciaire pour audition du 11 octobre 2023	2,3 k\$
PRODUCTIONS IMPRIMÉES RICHARD VÉZINA INC.	Montage et fourniture de plaques numériques pour presse « KOMORI »	6,1 k\$
QUADIENT CANADA LTEE	Service d'entretien ouvre-lettre « IM-16C » au 425, boul. Maisonneuve Montréal	2,0 k\$
RAOUL BEAULIEU INC.	Installation d'un humidificateur de 100KW	2,3 k\$
RAYSOURCE INC.	5 étagères boulonnées en acier galvanisé	2,3 k\$
RAYSOURCE INC.	5 étagères boulonnées en acier galvanisé	2,3 k\$
REALTIMEBOARD INC. DBA MIRO	76 licences par abonnement « Miro Entreprise »	20,3 k\$
RECYCLAGE VANIER INC.	Collecte et recyclage de carton	4,6 k\$
REGULVAR INC.	Abonnement à la licence « EnteliWEB » pour l'opération des équipements de mécanique du bâtiment salle TI	1,6 k\$
ROYALE EXTERMINATION INC.	Traitement Bio-Pesticide au 2e étage du 425 Boul. Maisonneuve O.	2,2 k\$
ROYALE EXTERMINATION INC.	Traitement Bio-Pesticide au 3e étage du 425 Boul. Maisonneuve O.	2,2 k\$
SALON CARRIÈRE FORMATION DE QUÉBEC	Participation au « Salon carrière de formation de Québec »	2,0 k\$
SAP CANADA INC.	Assistance technique et maintenance « Power Designer »	1,2 k\$
SAP CANADA INC.	Assistance technique et maintenance de la solution de modélisation de données « SAP Power Designer »	11,6 k\$
SECURIMED INC.	Expertise médicale	3,3 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
SECURIMED INC.	Expertise médicale dans le cadre de dossiers d'invalidité	15,0 k\$
SERRURERIE-CONTRÔLE	Réparation de cœurs de poignées de portes de salles mécaniques	2,6 k\$
SERVICE ALIMENTAIRE LE GOURMET INC.	Service de traiteur : Événement Reconnaissance 2023 - Retraite et 25 ans de service	2,9 k\$
SERVICE D'EXTINCTEURS NEUFCHATEL INC.	Entretien préventif des extincteurs et des hottes de cuisines	14,4 k\$
SERVICE RÉGIONAL D'INTERPRÉTARIAT DE L'EST DU QUÉBEC INC.	Services d'interprète pour la langue des signes	1,1 k\$
SERVICE SANITAIRE FRONTENAC LTÉE	Entretien ménager du service alimentaire	4,4 k\$
SERVIR + SOINS ET SOUTIEN À DOMICILE INC.	Campagne de vaccination antigrippale 2023	5,3 k\$
SOCIÉTÉ VALSOFT INC.	3 licences perpétuelles de l'outil « XSL Formatter » et maintenance	7,7 k\$
SODEXO QUÉBEC LTÉE	Service de traiteur - journée des gestionnaires	4,0 k\$
SOFTCHOICE LP	450 jetons RSA virtuels	13,0 k\$
SOFTCHOICE LP	32 accès à la formation technologique en ligne « Pluralsight »	24,4 k\$
SOFTCHOICE LP	Maintenance de 450 licences de clés « RSA »	9,1 k\$
SOLIDCAD	Abonnement à 10 licences « AutoCAD »	17,8 k\$
STÉNO. OFFICIEL V.P. INC.	Services de sténographie dans le dossier 1171-2022-00404 lors d'interrogatoires faits les 18, 19 et 20 avril 2023	1,1 k\$
STÉNOFAC INC.	Services de sténographie	1,3 k\$
STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC.	Sondage auprès des citoyens dans le cadre de l'évaluation du programme d'aides auditives	10,5 k\$
SUPREMEX INC.	Production d'enveloppes diverses	23,4 k\$
SYSTÈMES ACQUIRO INC.	Abonnement aux services de sondage en ligne Interceptum - version Entreprise	2,6 k\$
TAPIS XTRA	Remplacement du tapis de la salle polyvalente	16,9 k\$
TEINTURERIE FRANÇAISE INC.	Service de nettoyage de nappes et de vestes	3,3 k\$
TOITURES QUATRE-SAISONS INC.	Travaux d'étanchéité de la membrane à la suite de la réparation des « Thaler » #34 et #39 des lignes de vie sur la toiture du 1125, Grande Allée Ouest	1,3 k\$
TOOLBUS GMBH	1 licence perpétuelle « Toolbus », interface de conversion unidirectionnelle des modèles de données « Oracle Designer » vers « Oracle Power Designer »	23,3 k\$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Abonnement annuel au logiciel « Toxyscan » pour 436 fiches	1,9 k\$
TRADUCTIONS CHERYL LEYTEN	Traduction, révision linguistique et correction d'épreuves	5,0 k\$
TRADUCTIONS CHERYL LEYTEN	Services de traduction	1,1 k\$
TRAFFIC LOGIX CORPORATION	1 afficheur de vitesse pour le stationnement et 5 supports	3,5 k\$
UMBRA STORE	72 jardinières suspendues à plantes	2,5 k\$

Nom du fournisseur	Objectif	Montant
UPTODATE INC.	Licence corporative « UpToDate » incluant l'assistance technique et la maintenance	19,3 k\$
WBNBC LE MEILLEUR RÉSEAU MONDIAL DE CONTACTS D'AFFAIRES INC.	Salon de l'emploi Laurier Québec Les 6 et 7 octobre 2023	1,7 k\$
WRAPMACUISINE.COM INC.	Recouvrement de meubles d'une pellicule autocollante au 425, de Maisonneuve à Montréal	2,5 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 7

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 :

- a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
- e) une description de son mandat ;
- f) la date de début de son contrat ;
- g) la date prévue de fin de son contrat ;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 8

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
-la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2023-2024.

RÉPONSE NO 9

m) Aucune pénalité pour les projets initiés en 2023-2024.

Exception aux sous-questions c), h), j), k) et l) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), b), d), e) f), g) et i), l'information sur les projets informatiques de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année ;
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

RÉPONSE NO 10

- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données

	2023-2024
Solution Nuagique Teradata Vantage	1 032,6 k\$
Base de données MySQL (pour Rendez-vous santé Québec)	26,6 k\$

- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité

Pour la solution Nuagique Teradata Vantage, aucun montant pour des pénalités n'est prévu pour les dépassements de capacité, mais un montant optionnel est prévu pour une consommation supplémentaire en cours de contrat (montant total de 762, 7 k\$ pour les trois ans; échéance en octobre 2024).

Pour la base de données MySQL, c'est une facturation mensuelle à l'utilisation, donc aucun montant prévu pour le dépassement de capacité.

- d) Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique est disponible sur Internet à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Courtier_en_infonuagique/LI_prestataires_qualifies_AO_courtier.pdf.

Exception aux sous-questions a) et e) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I.a) au Québec;
 - II.b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 11

Voir la réponse à la page suivante.

Les coûts liés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

	2023-2024 ¹
a) La photocopie	35,6 k\$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	21,9 k\$
d) La décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes	43,2 k\$
e) Le distributeur d'eau de source	0,0 k\$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	159,0 k\$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0,0 k\$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
I. a) au Québec	346,3 k\$
II. b) à l'extérieur du Québec	0,0 k\$

¹ Données au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

RÉPONSE NO 12

Exception aux sous-questions e), i) et j), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), f), g) h), l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

	2023-2024 (au 31 janvier 2024)
b) Coût des frais d'itinérance	2,4 k \$
c) Coût lié aux dépassements des forfaits de données	0,1 k \$
d) Coûts de résiliation	0,3 k \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2024-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
 - q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉPONSE NO 13

13 a) à g), i) à n) et p)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

13 h)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

13 o)

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a aboli aucun poste en 2023-2024.

13 q)

Au 31 janvier 2024, 193 postes réguliers étaient vacants à la RAMQ, soit 189 dans la région de la Capitale-Nationale et 4 à Montréal.

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines
- c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 14

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Les départs à la retraite ont fait l'objet de remplacements suivant les besoins exprimés par les unités administratives.
- c) 28 retraités ont été engagés pour un ou des contrats entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024. Les contrats ont été octroyés selon la Directive concernant la nomination d'une personne retraitée de la fonction publique, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2023-2024 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 15

d) 0 \$

e) 10 ans

g) Aucune résiliation

Les sous-questions h), i), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a) l'emplacement de la location, b) la superficie totale pour chaque local loué, c) le coût total de ladite location et f) propriétaire de l'espace loué, l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2023-2024, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) la valeur estimée de ceux-ci;
- c) les coûts d'entretien annuel;
- d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

RÉPONSE NO 16

Pour les immeubles qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI) :
La réponse à cette question sera transmise par la SQI.

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :
La RAMQ ne possède aucun actif excédentaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2023-2024, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

.....

RÉPONSE NO 17

Aucuns travaux effectués dans les espaces occupés pour 2023-2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2023-2024, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2023-2024;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

RÉPONSE NO 18

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste des sommes d'argent versées en 2023-2024, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

.....

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 20

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2023- 2024, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 23

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2023-2024, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 24

Voir la réponse à la page suivante.

Exception à la sous-question d) qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>NATURE DU SERVICE</u>	<u>COÛT (k\$)¹</u>
ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA	Services Internet d'information	7,0
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES (AQPP)	Services Internet d'information	6,2
ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION (AAPI)	Services Internet d'information	0,2
AXXIO INC.	Services Internet d'information	0,2
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)	Services Internet d'information	30,9
COURRIELLEUR INC.	Services Internet d'information	0,1
DIRECTIONS ON MICROSOFT	Services Internet d'information	17,3
ENSEMBLE IQ	Services Internet d'information	0,1
FONDS DES BIENS ET SERVICES - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	Services Internet d'information	0,4
INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (IPIC)	Services Internet d'information	0,5
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Services Internet d'information	1,2
LE CODE DUCHARME INC.	Services Internet d'information	0,1
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Services Internet d'information	2,4
LE DEVOIR INC.	Services Internet d'information	0,3
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	68,6
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. - SERVICE AUX INSTITUTIONS	Livres	0,2
MERX	Services Internet d'information	1,0
REALTIMEBOARD INC. DBA MIRO	Services Internet d'information	1,6
SLIDEMODEL	Services Internet d'information	0,4
SYSTÈMES ACQUIRO INC.	Services Internet d'information	3,1
THOMSON REUTERS CANADA	Services Internet d'information	4,6
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	1,9
UPTODATE INC.	Services Internet d'information	19,2
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Services Internet d'information	2,2
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Services Internet d'information	5,2

¹ Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

.....

RÉPONSE NO 25

Aucune somme n'a été déboursée pour les fins énumérées à la question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
- g) nombre de visiteurs uniques mensuellement
- h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
- i) la fréquence moyenne de mise à jour;
- j) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE NO 26

Exceptions des sous-questions f), g), i) et j) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

a) le nom du site Web;

Site principal de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ),
volets Citoyens et Professionnels :

- Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

Autres sites :

- Carnet santé Québec (carnetsante.gouv.qc.ca)
- Rendez-vous santé Québec (rvsq.gouv.qc.ca)

b et c) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site et les coûts de construction du site;

Pour l'année 2023-2024, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
(données au 31 janvier 2024)

Site principal de la RAMQ	Hébergement	Entretien et mise à jour
2023-2024	159,9 k\$ pour l'abonnement infonuagique 9,4 k\$ pour les environnements unitaires de développement 7,0 k\$ pour les services professionnels en soutien au contrat	92,0 k\$ pour les services professionnels des ressources externes en développement

Carnet santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2023-2024	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d'entretien et de mise à jour sont de 2,4 M\$.

Rendez-vous santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2023-2024	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d'entretien et de mise à jour sont de 1,2 M\$.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);

2023-2024 : Aucun coût de modernisation ou de refonte

h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

2023-2024 : 0,1 k\$ (inclus deux renouvellements de deux ans)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Pour 2023-2024, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

.....

RÉPONSE NO 27

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2023-2024 :

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet;
- g) les dates.

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

.....

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2024-2025.

RÉPONSE NO 31

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 32

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2023-2024, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 et 2025-2026, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 33

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec à des résidents des autres provinces – 2023-2024

Province	Total facturé ¹
Alberta	2 188,1 k\$
Colombie-Britannique	3 000,5 k\$
Île-du-Prince-Édouard	96,3 k\$
Manitoba	763,9 k\$
Nouveau-Brunswick	11 980,9 k\$
Nouvelle-Écosse	977,2 k\$
Nunavut	144,3 k\$
Ontario	18 089,2 k\$
Saskatchewan	435,3 k\$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 283,1 k\$
Territoires du Nord-Ouest	14,6 k\$
Yukon	21,8 k\$

¹ Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

.....

RÉPONSE NO 34

Les dispositions relatives au versement des primes au rendement et des bonis ont pris fin le 30 mars 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

.....

RÉPONSE NO 35

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 36

Aucune prime de départ n'a été octroyée en 2023-2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 37

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2023-2024 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2024-2025. Pour chacun de ces programmes existants en 2023-2024, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

.....

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 39

Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

.....

RÉPONSE NO 39

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
- b) les grands dossiers en cours ;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 40

- a) Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2023-2024 :
Dépense totale : 132,6 M\$
- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord :
(site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d) La réponse à cette question sera transmise par le par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
- e) La réponse à cette question sera transmise par le par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 41

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

RÉPONSE NO 42

Voir la réponse à la page suivante.

RÉPONSE À LA QUESTION NO 42

Association, ordre ou corporation professionnelle pour l'année 2023-2024	Coût (k\$)	Nombre de cotisations
Barreau du Québec	46,7 \$	27
Chambre des notaires du Québec	1,9 \$	1
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	2,4 \$	3
Collège des médecins du Québec	26,0 \$	16
Ordre des pharmaciens du Québec	49,3 \$	36
Ordre des ingénieurs du Québec	3,4 \$	6
Ordre des dentistes du Québec	4,6 \$	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date ;
- b) la nature ;
- c) les questions posées ;
- d) les réponses ;
- e) la firme retenue ;
- f) les coûts.

RÉPONSE NO 43

Les sous-questions a), b), c) et d) semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

e) et f)

Firme	Coût	Sujet
Léger Marketing inc.	16,5 k\$	Transition de ClicSécur vers la Solution d'authentification gouvernementale (SAG)
Stratégie Organisation et Méthode SOM inc.	10,5 k\$	Évaluation du programme d'aides auditives

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

.....

RÉPONSE NO 44

Aucun montant dépensé en 2023-2024 pour la compensation des émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:

- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2023-2024;
- b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2023-2024 en précisant la région d'origine et la région de destination;
- c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.

RÉPONSE NO 45

L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante:
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure
: g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;

RÉPONSE NO 46

La réalisation des actions du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Un budget particulier est toutefois nécessaire afin que les sites informationnels et transactionnels soient accessibles et adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées. Un budget de 26,9 k\$ a été octroyé pour les actions suivantes :

- Procéder à un audit d'accessibilité pour tous les nouveaux développements (pages Web, fonctionnalités, graphisme) par un expert en accessibilité Web : 10,4 k\$ entre avril 2023 et le 31 janvier 2024.
- Procéder à des tests utilisateur lors du développement de nouveaux services ou fonctionnalités en ligne : 0,2 k\$ pour la consultation de citoyens dans le cadre de la transition de ClicSécur vers la Solution d'authentification gouvernementale (SAG).

Le bilan annuel 2022-2023, qui est présenté dans le Plan d'action, fait état de la réalisation des actions au 31 mars 2023. Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est disponible sur le site Internet de la RAMQ.

https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/bilan-annuel-2022-2023-paph-2021-2024.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure
: m) Plan d'action de développement durable 2023-2028.

RÉPONSE NO 47

La réalisation des actions du Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Certaines actions comprises dans ce plan contribuent spécifiquement à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il tient compte des attentes de participation que la RAMQ s'est vu attribuer par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est disponible sur le site Internet de la RAMQ : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-responsabilite-sociale-2023-2028_0.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure
: ss) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.

.....

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de : III) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.

.....

RÉPONSE NO 49

L'information concernant tout autre plan d'action ministériel ou interministériel se retrouve notamment au Rapport annuel de gestion ainsi qu'aux Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2023-2024, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2024;
- d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.

RÉPONSE NO 50

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

.....

RÉPONSE NO 51

Pour l'année financière 2023-2024, les sommes dépensées sont de 32,6 k\$. Elles correspondent aux critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2023- 2024 :

- a) les sommes dépensées;
- b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

RÉPONSE NO 52

- a) 0 \$.
- b) Aucun contrat de moins de 25 000 \$.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 ou ayant cours en 2023-2024 auprès d'une firme de consultation :

- a) la firme retenue;
- b) la copie du contrat;
- c) la date de fin prévue du contrat;
- d) la valeur prévue du contrat;
- e) les sommes dépensées à ce jour.

RÉPONSE NO 53

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.

RÉPONSE NO 54

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 21) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information/autres-depenses-ramq>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2023-2024. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 55

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information/autres-dependes-ramq>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 56

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a réalisé aucun concours ou tirage au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024:

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2023-2024 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

RÉPONSE NO 57

- a) Voir la réponse à la page suivante.
- b) Voir la réponse à la page suivante.
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d) La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 06.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

RÉPONSE À LA
QUESTION NO 57

Direction	Montant dépensé par la direction	Nombre d'employés	Noms des employés
Direction des communications et Service du Web, du graphisme et des médias sociaux	2,2 M\$	27 employés réguliers	Frédéric Alquier - Myriam Beaudry St-Arnaud - Stéphanie Beaulieu - Mary-Pierre Belzile - Francine Bilodeau - Étienne Blais - Myriam Bonfils - Annie Boulanger - Marie-Hélène Bourassa - Louis-Rémi Boutin-Panneton - Mylène Constantin - Élisabeth Daignault - Nawfal Doukkali Al-Amajidi - Alexandre Dumont - Caroline Dupont - Claudia Fortier-Allaire - Chantale Garant-Noël - Matthew Kane - Geneviève Khayat - Anne-Marie Labbé - Alexandre Lachance-Plourde - Isabelle Landry - Marielle Moisan - Jean-Philippe Poulin - Mireille Proulx - Kacendra Robert - Joanie Vallerand
		1 employé occasionnel	Mathieu Turgeon
		1 étudiante	Maude Labrecque

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :

- a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;
- b) le type d'incidents;
- c) les sommes dépensées en gestion des incidents.

RÉPONSE NO 58

En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements sont confidentiels au sens de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectuées;
- c) Rémunération totale déboursée.

.....

RÉPONSE NO 59

- a) 11 stagiaires ont été accueillis en 2023-2024.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) La rémunération totale déboursée a été de 0,1 M\$*

*Données de la paie du 8 février 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones.

- a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones

RÉPONSE NO 60

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a encouru aucune dépense pour des consultations avec les Autochtones.

Néanmoins, la RAMQ a à cœur de donner une voix à ses clientèles pour améliorer ses services et répondre à leurs besoins. En ce sens, elle travaille en collaboration avec différents partenaires afin de faciliter l'accès à la carte d'assurance maladie pour les personnes autochtones et améliorer la confiance des Premières Nations et Inuit envers le système de santé québécois.

À cet égard, la RAMQ a consulté divers groupes de représentants autochtones notamment lors des journées d'accueil tenues en collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi que lors de rencontres avec les Centres d'amitiés autochtones.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans

.....

RÉPONSE NO 61

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.

RÉPONSE NO 62

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19.

.....

RÉPONSE NO 63

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42^e législature.

.....

RÉPONSE NO 64

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 65

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

RÉPONSE NO 65

Le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois administrées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est de 22 867 \$* pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

Il est important de souligner que ce n'est pas la RAMQ qui décide des amendes, mais plutôt le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui choisit d'engager des poursuites et fixe le montant de l'amende selon les limites légales. Les amendes et les frais sont ensuite collectés par le Bureau des infractions et amendes.

* Les montants contiennent les amendes et les frais.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 66

Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.

RÉPONSE NO 66

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 67

Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 67

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 68

Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

.....

RÉPONSE NO 68

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures pour les immeubles dont elle est propriétaire.

Pour les immeubles qui ne sont pas la propriété de la Société québécoise des infrastructures :

Immeuble : 1125, Grande Allée Ouest : 51 M\$

Meubles : 0,5 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 69

Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

.....

RÉPONSE NO 69

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 70

Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.

.....

RÉPONSE NO 70

L'information recherchée est disponible sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique à l'adresse suivante: <https://soquij.qc.ca/a/fr>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 71

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2023-2024 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;

RÉPONSE NO 71

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 72

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2023-2024 :

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;
- c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

RÉPONSE NO 72

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 73

Pour 2023-2024, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

.....

RÉPONSE NO 73

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 74

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

.....

RÉPONSE NO 74

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gouvernance de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM)	Adopter des mesures de pertinence des actes médicaux, ainsi que des projets de réinvestissement visant la modernisation de la pratique en médecine spécialisée et l'amélioration de l'accès aux services de ladite médecine spécialisée.	François Dubé	Aucun
Comité aviseur au directeur général	Analyser et faire des propositions au directeur général de l'IPAM concernant des mesures de pertinence et/ou des projets de réinvestissement qui seront par la suite proposés au Comité de gouvernance.	Chantal Laroche	Aucun
Comité consultatif sur la détermination des coûts des orthèses et prothèses au tarif	Assurer le suivi des travaux sur la détermination des coûts des orthèses-prothèses au tarif.	Hugues Boulanger	Aucun
Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS)	Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la Loi canadienne sur la santé. Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d'inscription et d'admissibilité aux régimes d'assurance santé.	Hugues Boulanger	Aucun
Comité conjoint d'évolution et d'application des programmes d'aides techniques	Échanger sur les problématiques d'évolution et d'application vécues dans les établissements pour les différents programmes d'aides techniques. Partage d'information.	Elisabeth Delisle	Aucun
Comité d'orientation stratégique ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)/RAMQ sur les projets en technologies de l'information (TI)	Assurer une vision partagée et une cohérence de la priorisation des dossiers conjoints. Discuter des priorités des projets en cours	Louis Forgues Simon Canuel Pierre Lafleur Michel Poulin Sonia Marceau Sylvie Vézina	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité tactique MSSS-RAMQ (ad hoc)	Soutenir le comité d'orientation stratégique MSSS-RAMQ (COS) dans l'exercice de son mandat.	Michel Poulin Émilie Vézina Érick Hervieux Hélène Caron Simon Canuel Annie Parent Éric St-Gelais	Aucun
Comité des ressources informationnelles du MSSS	Comité de suivi sous la responsabilité de la Direction générale des technologies de l'information avec des directeurs des ressources informationnelles du réseau.	Annie Parent	Aucun
Comité de surveillance des usages inappropriés	Soutenir la Régie et le MSSS dans l'application du respect des règles entourant la consultation du Dossier santé Québec (DSQ). Il analyse et qualifie les usages potentiellement inappropriés soumis à son examen, en se référant à la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS) et à la pratique du milieu de la santé. Il contribue également à l'amélioration continue du cadre et de la pratique de la surveillance des usages inappropriés du DSQ en collaboration avec le MSSS et la RAMQ.	Johanne Mercier Mélanie Cloutier	Aucun
Comité stratégique de la transformation numérique gouvernementale	Effectuer le suivi et l'arrimage des deux projets sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Définir les orientations du programme de Service québécois d'identité numérique (SQIN) et approuver les recommandations du comité de gestion.	Louis Forgues Sonia Marceau	Aucun
Comité d'arrimage de prestation électronique de services	Assurer le lien avec les différents organismes qui utiliseront la solution SQIN. Coordonner, suivre les différentes activités à réaliser par les partenaires ainsi que préciser les besoins. Discuter de la priorité des besoins et échanger sur les besoins d'affaires des divers organismes publics	Frédéric Keays-Lévesque Hélène Caron Éric Sénécal	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité d'évolution des produits solutions citoyennes et entreprises	Informé sur l'état d'exploitation apporté (anomalies, arrêts planifiés, disponibilité des produits, etc.), des améliorations apportées (indicateurs), l'état d'avancement de projet d'évolution (enjeux, jalons), la portée des améliorations sur trois mois (PI), sur les communications et la gestion du changement pour le déploiement de l'évolution des produits, sur les indicateurs de gestions relatifs aux services à la clientèle, reçoit et priorise les recommandations relatives aux améliorations à apporter aux solutions et aux processus du service à la clientèle.	Frédéric Keays-Lévesque	Aucun
Comité conjoint MSSS-RAMQ-Société de l'assurance automobile du Québec-ministère des Finances du Québec directeur sur les soins de santé	Évaluer le coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec.	Simon Garant Zhi Heng Zhang	Aucun
Table opérationnelle RAMQ-Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Échanger sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes.	Sophie Lefrançois Louise-Andrée Marceau Marie-France Beaulieu Linda Martineau	Aucun
Comité RAMQ-MSSS-Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) en assurance médicaments	Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) au bénéfice de la population du Québec.	Mélanie Rainville Alain Albert	Aucun
Forum d'échanges avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP-RAMQ)	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques.	Mélanie Rainville Antoine Tousignant	Aucun
Comité tripartite RAMQ-MSSS-INNESS	Explorer différentes avenues afin de maintenir ou d'améliorer un niveau de service aux citoyens de qualité pour les années à venir et mettre en place des solutions respectant les limites financières du régime public d'assurance médicaments et l'usage optimal des médicaments.	Mélanie Rainville Louis Dumont Marie-Josée Cantin Alain Albert Antoine Tousignant	Aucun
Table d'affaires avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) & Biosimilaires Canada	Présenter les rôles et responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations.	Mélanie Rainville Louis Dumont Marie-Josée Cantin	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments	Assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments entre les différents partenaires de la RAMQ en particulier sur les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception. Les partenaires sont la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) et l'AQPP.	Mélanie Rainville Alain Albert Benjamin Brisson-Gauthier	Aucun
Forum entre le Collège des médecins et la RAMQ	Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale, etc.).	François Dubé Bruno Rainville Jean-Nicolas La Haye Dominic Brochu	Aucun
Comité de conciliation (Fédérations et associations)	Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par celle-ci. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage.	Isabelle Groleau Mona Maheux Médecin de la Direction des professionnels de la santé (RAMQ) selon le dossier de conciliation	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité interministériel IaaS-PaaS Comité consultatif clientèle du programme (CCTI)	Assurer la diffusion d'informations sur les stratégies gouvernementales entourant l'infonuagique. Réaliser certains travaux, dont la mise à jour des orientations infonuagiques diffusées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Agir en tant que comité de coordination de la stratégie d'adoption de l'infonuagique par les organismes publics (Programme CCTI).	Martin Lavoie Mario Grenier Mehdi Khaddara	Aucun
Comité expert Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) - Guichets d'accès à la première ligne (GAP)	Échanger sur les différents enjeux, prioriser les demandes et collaborer à la mise en œuvre des actions structurantes qui visent à améliorer le fonctionnement à long terme du GAMF et des GAP et le développement d'offre de service adaptée, améliorant ainsi la prise en charge des patients par un médecin de famille et la réponse à leurs besoins ponctuels ou chroniques pendant la période d'attente.	Sonia Dufour Jéziel Giguère	Aucun
Comité national de coordination clinique stratégique télésanté	Orienter et conseiller sur les priorités, les stratégies et les actions pour assurer le dynamisme de la télésanté au Québec.	Bruno Rainville	Aucun
Comité MSSS/RAMQ sur les programmes de contribution en hébergement	Mettre à jour les programmes de contribution des adultes hébergés en établissement ou en ressource intermédiaire.	Nancy Fiset Dominique Barbier	Aucun
Comité stratégique interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un projet de Stratégie gouvernementale.	Sonia Marceau	Aucun
Comité directeur interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au comité stratégique interministériel une vision, des orientations, des objectifs stratégiques, des mesures structurantes soutenant les projets de simplification à l'échelle gouvernementale ainsi qu'un plan de mise en œuvre.	Maude Séguin-Larouche Jonathan Lemelin	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de mise en œuvre interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Assurer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale.	Marie-Claude Drolet	Aucun
Table des partenaires de clicSÉCUR- Citoyens et du SQIN	Assurer un suivi des travaux technologiques en lien avec clicSÉCUR et du SQIN (volet citoyen).	Frédéric Keys-Lévesque Caroline Turgeon	Aucun
Comité directeur interministériel du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi quant à la simplification des démarches d'accès aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et leur famille.	Sonia Marceau	Aucun
Comité de suivi du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi des travaux du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Patrice Boudreault Joane Saumur-Bélair	Aucun
Cellule gouvernementale de cyberdéfense (CGCD)	Partager de l'information provenant du CGCD et entre les COCD (Centre opérationnel de cyberdéfense).	Serge Dussault Jean-François Laverdière	Aucun
Groupe d'échange Québec (GEC)	Partager de l'information sur la conception, la mise en place, l'exploitation et les bonnes pratiques de services TI entre les assureurs publics et privés du Québec	Serge Dussault	Aucun
Forum des gestionnaires TI (FGTI)	Partager de l'information sur la conception, la mise en place, l'exploitation et les bonnes pratiques de services TI entre les gestionnaires TI du gouvernement du Québec	Serge Dussault	Aucun
Comité multilatéral pour l'exemplarité de l'État	Assurer la collaboration et la concertation de l'action de l'Administration en matière d'exemplarité. Proposer une vision stratégique commune du rôle exemplaire que l'État doit jouer.	Sonia Marceau	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gestion de la transformation numérique du MSSS	Échanger sur les orientations et les objectifs de la transformation numérique du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux.	Annie Parent Ghislain Arseneault	Aucun
Comité de suivi de l'entente MSSS-FMOQ	Comité de suivi de l'application des modalités de l'entente de principe convenue entre le MSSS et la FMOQ	Simon Canuel	Aucun
Comité partage d'information RAMQ-AQPP- Amélioration des pratiques en assurance médicaments	Prévenir les problématiques de non-conformité en intervenant en amont par divers moyens.	Manon Dubé Mélanie Rainville	Aucun
Table interministérielle en intelligence artificielle (IA)	Arrimer les actions stratégiques en lien avec l'adoption de l'IA dans le secteur public et de mutualiser les efforts gouvernementaux en matière d'IA.	Elena Birsan Nabila Yasmine Saidji	Aucun
Comité de travail Pharmaciens-RAMQ	<p>Développer une compréhension commune des différents processus d'affaires actuels en pharmacie et à la RAMQ en lien avec le processus d'inscription-désinscription en assurance médicaments.</p> <p>Échanger sur les préoccupations et enjeux potentiels concernant l'inscription-désinscription en pharmacie.</p> <p>Identifier des opportunités d'évolution et d'innovation pour alimenter la transformation de ce processus.</p> <p>Contribuer à l'identification d'une ou des solutions d'affaires conjointes approuvées et endossées par les différentes parties prenantes (incluant les assureurs privés) qui permettraient l'atteinte du scénario cible</p>	Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis Louis Dumont Caroline Gaudreault	Aucun
Comité de gouvernance assureurs-RAMQ	Désigner les participants au comité de travail, suivre l'avancement des travaux, adresser les éléments de nature plus stratégiques touchant les différentes parties prenantes, donner les orientations, assurer l'intégration des différentes priorités et approuver les livrables.	Pierre Lafleur Nathalie Croteau Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de travail assureurs- RAMQ	Développer une compréhension commune des processus d'affaires actuels des assureurs et à la RAMQ. Identifier les écarts entre les processus actuels et ceux du scénario visé. S'arrimer aux travaux de faisabilité technique de la RAMQ. Présenter une solution d'affaires conjointe approuvée et endossée par tous les intervenants. Produire des livrables consolidés. Alimenter le comité de gouvernance sur les préoccupations et enjeux potentiels.	Anne-Christine Langlois-Thériault Richard Marquis Louis Dumont Caroline Gaudreault Johanne Charest Christine Rousseau	Aucun

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR1	N/A	N/A	G06	Formation en communication Personnel politique	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Référez à la réponse de la demande générale 5.
NR2	N/A	N/A	G16l	Postes par catégorie d'emploi	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);	Référez à la réponse de la demande générale 13i.
NR3	N/A	N/A	G17c	Départs à la retraite prévus	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2023-2024 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Référez à la réponse de la demande générale 14a.
NR4	G17	N/A	N/A	Demandes de rétrocession espaces non occupés	Liste des demandes de rétrocession des espaces non occupés concernant des baux de location. Pour chacune des demandes et pour chaque bail, préciser : a) la date de la demande; b) l'adresse des locaux visés par la demande; c) la superficie totale du bail de location; d) la superficie non occupée du bail de location au moment de la demande; e) les économies visées; f) la réponse de la SQI ou du locateur en indiquant la date de la réponse.	Référez à la réponse de la demande générale 15.
NR5	G19	N/A	N/A	Portrait actifs excédentaires	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Référez à la réponse de la demande générale 16.
NR6	G21	N/A	G19	Aménagement Cabinet	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2023-2024, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Référez à la réponse de la demande générale 17.
NR7	N/A	N/A	G25	Postes abolis par catégorie bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2024-2025.	Référez à la réponse de la demande générale 13o.
NR8	N/A	N/A	G26	Effectifs par catégorie d'emploi bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2024-2025, par mission.	Référez à la réponse de la demande générale 13i.
NR9	N/A	N/A	G31	Nominations négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs	Nominations, pour 2023-2024, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) les mandats; c) les contrats; d) le résultat du travail effectué; e) les échéances prévues; f) les sommes impliquées.	Référez à la réponse de la demande générale 6.
NR10	G47	N/A	N/A	Masse salariale	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	Référez à la réponse de la demande générale 37.
NR11	G52	N/A	N/A	Dépenses publicitaires - médias communautaires et Internet	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ; b) le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.	Référez à la réponse de la demande générale 3
NR12	G58	N/A	N/A	Coût matériel télétravail	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'internet, etc.)	Référez à la réponse de la demande générale 6.
NR13	G59	N/A	N/A	Dépenses sécurité informatique	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Référez à la réponse de la demande générale 6.

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR14	G60	N/A	N/A	Dépenses vidéoconférence	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) la liste des contrats; b) le nom du fournisseur; c) le montant déboursé.	Référez à la réponse de la demande générale 6.
NR15	G64	N/A	N/A	Postes abolis et mutés sous le régime du ROAP	Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer : a) le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du ROAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste; b) le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du ROAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.	Référez à la réponse de la demande générale 13o.
NR16	N/A	G01	N/A	Postes ouverts et comblés	Nombre de postes ouverts pour l'année financière et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référez à la réponse de la demande générale 13i.
NR17	N/A	G02	N/A	Postes non comblés	Nombre de postes total et proportion de postes non comblés.	Référez à la réponse de la demande générale 13q.
NR18	N/A	G03	N/A	Nombre et proportion départs	Nombre de départs et proportion des départs pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référez à la réponse de la demande générale 13n.
NR19	N/A	G04	N/A	Proportion femmes/hommes postes cadres supérieurs	Proportion de femmes et d'hommes dans les postes de cadres supérieurs.	Référez à la réponse de la demande générale 13a et 13b.
NR20	N/A	G05	N/A	Proportion diversité postes cadres supérieurs	Proportion de personnes issues de la diversité dans les postes de cadres supérieurs	Référez à la réponse de la demande générale 13a et 13b.
NR21	N/A	G11	N/A	Acquisitions marchés publics 5 dernières années	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère selon la provenance du bien ou service acquis, depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Référez à la réponse de la demande générale 6.
NR22	N/A	G15	N/A	Dépenses PAE 5 dernières années	Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.	Référez à la réponse de la demande générale 52
NR23	N/A	G18	N/A	Superficie et dépenses - locaux utilisés	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Référez à la réponse de la demande générale 15.
NR24	N/A	G25	N/A	Bilan des efforts de diminution GES	Indiquer les dépenses effectuées dans le cadre du plan d'action de développement durable du ministère ou de l'organisme ainsi que le bilan des efforts de diminution d'émission de GES au sein du ministère ou de l'organisme.	Référez à la demande générale 47.
NR25	N/A	G27	N/A	Coût de reconduction des programmes	Indiquer le coût de reconduction des programmes estimés depuis 5 ans.	Référez à la réponse de la demande générale 38.
NR26	N/A	G28	N/A	Effectifs par territoire	Énumérer chaque direction régionale, en indiquant le territoire couvert par celle-ci, la municipalité d'établissement, le titulaire du poste de direction et l'effectif équivalent à temps complet.	Référez à la réponse de la demande générale 13i.
NR27	N/A	N/A	G11	Contrats cabinet	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); d) le coût; e) l'échéancier; f) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	Référez à la réponse de la demande générale 6.

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR28	G11	N/A	N/A	Utilisation de logiciels d'intelligence artificielle	Concernant l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle (IA) dans les ministères et organismes, veuillez nous fournir : a) la liste des projets visés et l'objectif visé par chacun de ces projets; b) les sommes investies pour l'utilisation ou la conception de logiciel utilisant l'IA; c) le coût des licences d'utilisation associées à des logiciels utilisant des systèmes d'IA; d) la liste des contrats externes octroyés pour la mise en œuvre d'outils d'IA au sein des ministères et organismes et les firmes retenues pour les accomplir; e) les coûts d'entretien ou de mise à jour pour chacun de ces projets; f) le nombre d'employés (ETC) affectés à chacun de ces projets d'implantation de technologie d'IA; g) la liste des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de fonctionnalités d'IA.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR29	G44a	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : a) le Fonds d'électrification et de changements climatiques.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR30	G44b	N/A	G53	Programmes financés par le Fonds des ressources naturelles	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : b) le Fonds des ressources naturelles.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR31	G44c	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : c) le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR32	G44d	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds du Plan Nord	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : d) le Fonds du Plan Nord.	La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR33	G45	N/A	G54	Contrats service juridiques	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR34	G56a	N/A	N/A	Opération main d'œuvre Secteur prioritaires	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : a) Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR35	G56b	N/A	N/A	Plan culturel numérique du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : b) Plan culturel numérique du Québec;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Culture et des Communications pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR36	G56c	N/A	N/A	Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : c) Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Culture et des Communications pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR37	G56d	N/A	N/A	Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : d) Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Culture et des Communications pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR38	G56e	N/A	N/A	Politique bioalimentaire 2018-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : e) Plan d'action 2018-2023 de la Politique bioalimentaire;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR39	G56f	N/A	N/A	Politique mobilité durable 2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : f) Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR40	G56h	N/A	N/A	Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : h) Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR41	G56i	N/A	N/A	Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : i) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR42	G56j	N/A	N/A	Plan d'action Criminalité au Nunavik	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : j) Plan d'action concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Sécurité publique pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR43	G56k	N/A	N/A	Plan d'action 2023-2024 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : k) Plan d'action 2023-2024 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR44	G56l	N/A	N/A	Plan d'action pour contrer l'intimidation et cyberintimidation 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : l) Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Famille pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR45	G56n	N/A	N/A	Plan d'action Services publics d'emplois 2023-2024	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action des services publics d'emplois 2023-2024;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR46	G56o	N/A	N/A	Plan d'action en économie numérique	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : o) Plan d'action en économie numérique;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR47	G56p	N/A	N/A	Plan d'action Sécurité civile - inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : p) Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Sécurité publique, et ce, pour tous les ministères et organismes pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR48	G56q	N/A	N/A	Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : q) Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Sécurité publique pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR49	G56r	N/A	N/A	Plan d'action Simplification démarches administratives - décès 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : r) Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR50	G56s	N/A	N/A	Plan d'action économie sociale 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : s) Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR51	G56t	N/A	N/A	PAGAC	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : t) Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR52	G56u	N/A	N/A	Plan d'action allègement réglementaire et admin. 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : u) Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR53	G56v	N/A	N/A	Plan d'action - Contre la violence conjugale, Agissons	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : v) Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : «Contre la violence conjugale, Agissons»;	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la condition féminine pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR54	G56w	N/A	N/A	Plan d'action Lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : w) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR55	G56x	N/A	N/A	Reconnaissance des compétences - personnes immigrantes	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : x) Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR56	G56y	N/A	N/A	Plan d'action - Prévenir, réduire et traiter	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : y) Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter »;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR57	G56z	N/A	N/A	Plan d'action itinérance 2021-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : z) Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR58	G56aa	N/A	N/A	Plan d'action santé mentale 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : aa) Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR59	G56bb	N/A	N/A	Politique gouvernementale de prévention en santé	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : bb) Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR60	G56cc	N/A	N/A	Plan d'action Industrie transport terrestre et mobilité durable 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : cc) Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR61	G56dd	N/A	N/A	Plan d'action Investissements étrangers et exportations 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : dd) Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR62	G56ee	N/A	N/A	Plan d'action croissance technologies propres 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ee) Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR63	G56ff	N/A	N/A	Plan d'action Agrotourisme et tourisme gourmand 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ff) Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR64	G56gg	N/A	N/A	Plan d'action Activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : gg) Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Éducation pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR65	G56hh	N/A	N/A	Plan d'action violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : hh) Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la condition féminine pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR66	G56ii	N/A	N/A	Plan d'action - Un Québec pour tous les âges	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ii) Plan d'action 2018-2023 : «Un Québec pour tous les âges»;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR67	G56jj	N/A	N/A	Plan de protection face aux inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : jj) Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR68	G56kk	N/A	N/A	Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : kk) Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR69	G56ll	N/A	N/A	Plan d'agriculture durable 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ll) Plan pour une agriculture durable 2020-2030 et plans d'action régionaux 2021-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR70	G56mm	N/A	N/A	Plan pour une économie verte 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : mm) Plan pour une économie verte 2020-2030;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR71	G56nn	N/A	N/A	Plan d'action en entrepreneuriat – Oser entreprendre 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : nn) Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR72	G56oo	N/A	N/A	Valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : oo) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR73	G56pp	N/A	N/A	Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : pp) Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR74	G56qq	N/A	N/A	Politique culturelle du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : qq) Politique culturelle du Québec;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Culture et des Communications pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR75	G56rr	N/A	N/A	Rapport Groupe d'action contre le racisme	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : rr) Rapport « Le racisme au Québec, Tolérance Zéro » du Groupe d'action contre le racisme;	La réponse à cette question sera transmise par le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR76	G56tt	N/A	N/A	Rapport accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : tt) Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance »;	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la condition féminine pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR77	G56uu	N/A	N/A	Enquête nationale - femmes et filles autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : uu) Recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR78	G56vv	N/A	N/A	Suivi de recommandations - Commission des autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : vv) Recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens);	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR79	G56ww	N/A	N/A	Stratégie d'aménagement durable des forêts	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ww) Stratégie d'aménagement durable des forêts;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR80	G56xx	N/A	N/A	Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : xx) Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR81	G56yy	N/A	N/A	Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : yy) Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR82	G56zz	N/A	N/A	Stratégie maritime 2015-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : zz) Stratégie maritime 2015-2030;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR83	G56aaa	N/A	N/A	Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : aaa) Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR84	G56bbb	N/A	N/A	Stratégie nationale de production de bois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : bbb) Stratégie nationale de production de bois;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR85	G56ccc	N/A	N/A	Stratégie nationale sur la main d'oeuvre 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ccc) Stratégie nationale sur la main-d'oeuvre 2018-2023;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR86	G56ddd	N/A	N/A	Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ddd) Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR87	G56eee	N/A	N/A	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : eee) Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR88	G56fff	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : fff) Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR89	G56ggg	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : ggg) Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR90	G56hhh	N/A	N/A	Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : hhh) Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR91	G56iii	N/A	N/A	Plan d'action - relance des exportations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : iii) Vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations;	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le "Plan d'action pour la relance des exportations" et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la "Vision internationale du Québec" pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR92	G56jjj	N/A	N/A	Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : jjj) Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Tourisme pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR93	G56kkk	N/A	N/A	Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure : kkk) Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR94	N/A	G07	N/A	Véhicules	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région, en indiquant : a) le nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR95	N/A	G09	N/A	Analyse différenciée selon les sexes	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la condition féminine pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR96	N/A	G10	N/A	Dépenses PNSC 5 dernières années	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Sécurité publique pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR97	N/A	G19	N/A	Dépenses soutien législatif	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR98	N/A	G29	N/A	Sommes versées dommages et intérêts	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par l'État à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles le gouvernement était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR99	N/A	N/A	G09	Contrats santé publique	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de prestation des services; e) l'échéancier.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR100	N/A	N/A	G45	Déplacés de leur fonction suite aux changements de gouvernement	Pour 2023-2024, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes (Chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR101	N/A	N/A	G50	ETC Stratégie maritime	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR102	N/A	N/A	G51	Budget Stratégie maritime	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR103	N/A	N/A	G52	Programmes financés par le Fonds vert	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour tous les ministères et organismes (chaque MO demeure tout de même responsable des questions-réponses en commission).
NR104	G14h	N/A	G16g	Plaintes harcèlement psychologique	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR105	N/A	N/A	G36	Ententes gouvernement fédéral et provinces	La liste des ententes et leur nature, signées en 2023-2024 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR106	G49	N/A	N/A	Liste de tous les rapports, études, avis, analyses, enquêtes	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2023-2024 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

# demande 2024-2025	# demande 2024-2025 Opp. off. (PLQ)	# demande 2024-2025 2e opp. (QS)	# demande 2024-2025 3e opp. (PO)	Sujet de la demande	Questions 2024-2025 non répondues	Motif
NR107	G55	N/A	N/A	Objectifs exemplarité Charte de la langue française	Copie des objectifs d'exemplarité et des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ceux-ci en vertu de l'article 13.1 de la Charte de la langue française;	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR108	N/A	G20	N/A	Nombre de membres ordre professionnel	Indiquer le nombre de membres d'un ordre professionnel, par ordre.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR109	N/A	G22	N/A	Personnes affectés aux enquêtes et surveillance de l'application de la loi	Indiquer le personnel affecté aux enquêtes et à la surveillance de l'application de la loi.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR110	N/A	N/A	G47	Ententes de confidentialité - projets de loi, des politiques, des stratégies, etc.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NR111	N/A	N/A	G55	Actes répréhensibles	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2023-2024, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).†	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 1

Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025) :

- a) Fonds des services de santé ;
- b) Fonds de l'assurance médicaments ;
- c) Gouvernement du Québec ;
- d) CNESST ;
- e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;
- f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;
- g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;
- h) Autres sources.

RÉPONSE NO 1

Sources de financement 2023-2024¹	Contribution (en M\$)
Fonds des services de santé	7 188,6
Fonds de l'assurance médicaments	3 567,4
Gouvernement du Québec	615,0
CNESST	144,8
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	43,0
Ententes réciproques avec les autres provinces	42,4
Fonds d'assurance automobile du Québec	20,4
Autres sources	15,1

¹. Données au 31 janvier 2024

Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 2

Sommes dépensées en 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 2

	Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
Rémunération	59,2 M\$
Ressources externes	32,5 M\$
Impartition auprès d'un autre OP ou de fournisseurs privés	19,5 M\$
Acquisition	11,2 M\$
Location	0,2 M\$
Autres frais	6,0 M\$
Réserve	4,0 M\$

Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2023-2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 3

Répartition des frais d'administration pour 2023-2024 (et prévisions pour 2024-2025).

- a) Traitements et avantages sociaux ;
- b) Services professionnels et autres ;
- c) Amortissement des immobilisations corporelles ;
- d) Locaux, équipement et ameublement ;
- e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;
- f) Réseau de communication interactive ;
- g) Fournitures et approvisionnements ;
- h) Intérêts et frais financiers.

RÉPONSE NO 3

Frais d'administration 2023-2024¹	En M\$
Traitements et avantages sociaux	142,4
Services professionnels et autres	34,5
Amortissement des immobilisations corporelles	16,1
Locaux, équipement et ameublement	27,2
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6,2
Réseau de communication interactive	2,0
Fournitures et approvisionnements	0,5
Intérêts et frais financiers	0,2

¹. Données au 31 janvier 2024.

Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 4

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2023-2024 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 4

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur¹

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	2	8,0 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	2	8,0 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	11	44,0 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	6	24,0 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	4	16,0 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	0	0,0 %

¹ Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nombre et répartition des employés occasionnels nommés employés temporaires¹ par secteur²

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	1	14,3 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	1	14,3 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	2	28,6 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	1	14,3 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	2	28,6 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	0	0,0 %

¹ Tout nouvel employé régulier est d'abord nommé employé temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut de permanent.

² Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 5

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2023-2024 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.

RÉPONSE NO 5

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question n° 32 des demandes de renseignements généraux des oppositions.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 6

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

.....

RÉPONSE NO 6

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes ainsi que les médecins résidents en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés (ex. : ultrasonographie, thermographie, tomодensitométrie, usage des radionucléides in vivo et imagerie par résonance magnétique) ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Le tableau de la page suivante présente, pour 2023-2024, les coûts pour ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Dépenses des services médicaux 2023-2024 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de services</u>	<u>k\$</u>	<u>%</u>
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	3 133 063	58,7
	Chirurgie Consultation	835 239	15,7
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	779 643	14,6
	Radiologie diagnostique	386 609	7,2
	Médico-administratif	128 883	2,4
	Anesthésie - réanimation	45 978	0,9
	Frais de déplacement	10 779	0,2
	Autres	14 973	0,3
	Sous-total à l'acte (médecine et mixte)	5 335 167	100,0
	Frais de garde	913 514	
	Rémunération mixte à forfait	511 267	
	Services de laboratoire	124 356	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	249 574	
	TOTAL (rémunération à l'acte et mixte)	7 133 879	
 Rémunération à salaire et à la vacation			
	Vacation et honoraires forfaitaires	326 362	
	Salaire et honoraires fixes	30 274	
	Sous-total (salaire et vacation)	356 635	
 Rémunération à forfait et à primes			
	Forfaits	392 290	
	Primes	12 157	
	Sous-total (forfaits et primes)	404 447	
 Groupe de médecine familiale		87 919	
 Avantages prévus au régime			
	Mesures incitatives et particulières	73 124	
	Assurance responsabilité professionnelle	12 605	
	Sous-total (avantages prévus au régime)	85 729	
 Autres programmes			
	Rémunération des résidents en médecine	291 392	
 GRAND TOTAL Services médicaux 2023-2024		8 360 002	

* : dépenses estimées 2023-2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 7

Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.

RÉPONSE NO 7

La Régie de l'assurance maladie de Québec (RAMQ) ne détient pas de liste officielle des professionnels pratiquants dans des cliniques privées.

Les cliniques privées gérées par des professionnels de la santé sont celles qui ont reçu un numéro officiel de la RAMQ et pour lesquelles elle détient les coordonnées postales.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la RAMQ sont des cliniques de médecine de famille, des laboratoires de radiologie diagnostique ou des cliniques pour des services d'optométrie.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou un code postal aux fins de facturation de leurs services à la RAMQ.

Région	Nom de la région	Nombre de cliniques codifiées par la RAMQ
01	Bas-Saint-Laurent	62
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	82
03	Capitale-Nationale	167
04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	111
05	Estrie	90
06	Montréal	566
07	Outaouais	89
08	Abitibi-Témiscamingue	35
09	Côte-Nord	27
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37
12	Chaudière-Appalaches	95
13	Laval	111
14	Lanaudière	106
15	Laurentides	155
16	Montérégie	335

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 8

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2024, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;
- b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ;
- c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;
- d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;
- e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;
- f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;
- g) Autres clientèles.

RÉPONSE NO 8

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 9

Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.

RÉPONSE NO 9

À quelques exceptions près, tous les enfants québécois de moins de 18 ans sur le territoire du Québec ont accès à une assurance médicaments, que ce soit par le régime public d'assurance médicaments ou par un régime privé d'assurance médicaments.

Pour l'exercice 2023-2024 (au 31 janvier 2024), 200 091 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 10

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 10

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 10 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 11

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

.....

RÉPONSE NO 11

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 12

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 12

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 6 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 13

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :

- Nombre de médicaments génériques dans cette situation ;
- Montant remboursé par la RAMQ ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 13

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						Total du coût RAMQ M\$
	PMP			Non PMP			
	Nbre de DIN ³	Coût RAMQ ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nbre de DIN	Coût RAMQ M\$	Excédent assuré M\$	
1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024	22	5,6	1,9	5 900	1 484,8	N/A	1 490,4

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la RAMQ pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases de données de la RAMQ, au 31 janvier 2024.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence est compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la RAMQ après contribution de l'assuré, s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 14

Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

- a) Pour la mesure du « Patient d'exception » ;
- b) Pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».

RÉPONSE NO 14

Au 31 janvier 2024, les montants remboursés selon la mesure du médicament d'exception en 2023-2024 ont totalisé 2 049,7 M\$.

- a) Au 31 janvier 2024, les montants remboursés selon la mesure du patient d'exception sont de 284,0 M\$.
- b) La mesure du patient d'exception constitue une mesure exceptionnelle qui permet de rembourser des médicaments dans des situations de nécessité médicale particulière lorsque la personne souffre d'une maladie grave et qu'aucun autre traitement pharmacologique ou traitement médical n'est couvert.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 15

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 15

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Les économies annuelles générées par les règles du resserrement du recours à la mention NPS mises en vigueur le 24 avril 2015 ont été estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la RAMQ. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 16

Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 16

- a) L'impact de la mesure de transition vers les produits biosimilaires représente des économies cumulatives pour le volet du Régime public d'assurance médicaments de l'ordre de 150,0 M\$ pour 2022-2023. La mention de « ne pas substituer » ne s'applique pas aux médicaments biosimilaires.
- b) Pour 2023-2024 (jusqu'au 31 janvier 2024), les économies associées à la mesure de transition vers les produits biosimilaires, pour le volet du Régime public d'assurance médicaments, ont atteint 138,0 M\$ (annualisées à 164,8 M\$). Les données prévisionnelles pour 2024-2025 ne sont pas disponibles.
- c) Il n'existe pas de données distinctes concernant les ressources humaines et financières consacrées à cette vérification puisque cela fait partie des opérations générales de gestion des réclamations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 17

Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2024, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2024-2025 :

- a) Personne âgée de 11 ans et moins ;
- b) Personne âgée de 12 à 18 ans ;
- c) Étudiant de 19 ans et plus ;
- d) Personne âgée de 19 ans et plus ;
- e) Personne retraitée ;

RÉPONSE NO 17

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas de critère spécifique relativement au statut d'étudiant ou de retraité lui permettant la ventilation des coûts tel que demandé.

Prothèses auditives
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2023-2024¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Contour d'oreille	0-11 ans	584	250	372
	12-18 ans	100	227	158
	19-64 ans	2 127	3 349	1 438
	65 ans et +	7 563	8 868	4 724
Intra-auriculaire	0-11 ans	2	-	-
	12-18 ans	3	3	0,14
	19-64 ans	166	338	72
	65 ans et +	1 078	1 733	436

¹ Inclut les coûts pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

Les données pour l'année 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 18

Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2024, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2024-2025 :

- a) Prothèse sur mesure fabriquée par un ophtalmologiste certifié ;
- b) Prothèse usinée ;
- c) Conformateur (modèle avec cuisson) ;
- d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;

RÉPONSE NO 18

Les données présentées sont pour les tranches d'âge dont les personnes ont effectivement été desservies pour l'achat, la réparation et le remplacement des aides.

Prothèses oculaires
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2023-2024¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Prothèse sur mesure	0-11 ans	5,5	8,3	3,2
	12-18 ans	-	18,2	2,6
	19-64 ans	77,8	315,6	48,7
	65 ans et +	79,2	225,0	60,2
Prothèse usinée	65 ans et +	-	-	-
Conformateur (modèle avec cuisson)	0-11 ans	1,1	2,0	-
	12-18 ans	0,3	0,3	-
	19-64 ans	2,5	0,6	-
	65 ans et +	1,1	0,6	-
Conformateur (modèle sans cuisson)	0-11 ans	-	-	-
	19-64 ans	0,5	0,2	-
	65 ans et +	-	0,2	-

¹ Inclut les montants payés pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

Les données pour l'année 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 19

Le programme de prothèses oculaires ou œil artificiel offre une aide financière de 585 \$, une fois tous les cinq ans; indiquer pour les 5 dernières années, l'indexation annuelle de l'aide financière accordée.

.....

RÉPONSE NO 19

Le 28 mars 2023, le Conseil du trésor a autorisé la conclusion de l'Avenant n.1 entre la RAMQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le programme des prothèses oculaires à l'égard de bénéficiaires au sens de la Loi sur l'assurance maladie.

Le montant forfaitaire pour la prothèse oculaire sur mesure est passé de 585 \$ à 1 650 \$.

Aucun mécanisme d'indexation n'est prévu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 20

Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2023, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 20

Entre le 15 novembre 2021 et le 31 janvier 2024, 429,2 k\$ ont été versés pour le Programme temporaire de remboursement des services de fécondation in vitro à 41 ans. Ce programme temporaire s'est terminé le 31 décembre 2023. Les personnes assurées ont jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour faire parvenir leur demande de remboursement à la RAMQ. Les données prévisionnelles pour l'année 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 21

Sommes dépensées en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 pour les mesures de soutien destinées aux femmes enceintes sans couverture santé.

RÉPONSE NO 21

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas de données relativement aux personnes non inscrites au Régime d'assurance maladie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 22

Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2021-2022, 2022-2023 et pour 2023-2024. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.

RÉPONSE NO 22

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) relève du Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. L'offre de service du PRAIDA regroupe des services sociaux, des soins infirmiers, de la vaccination, de l'hébergement temporaire et un soutien aux organismes communautaires et institutionnels.

Du 1^{er} avril 2023 au 27 janvier 2024, les dépenses du PRAIDA s'élèvent à 62,6 M\$.

En 2022-2023, les dépenses du PRAIDA étaient de 51,6 M\$.

À noter que le réseau de la santé et de services sociaux, ne collige pas d'informations relatives au statut migratoire des personnes requérant des soins et des services. Au Québec, c'est le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui est notamment responsable de coordonner la gestion des demandes de remboursements des différents ministères impliqués dans l'offre de service gouvernementale des demandeurs d'asile, auprès du gouvernement fédéral.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 23

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024
- b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 23

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°14 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 24

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024 ;
- b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 24

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°14 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 25

Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :

- c) Budget total prévu pour 2024-2025 et indiquer la comparaison avec 2023-2024 ;
- d) b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.

RÉPONSE NO 25

La dépense probable pour 2023-2024 est de 298,4 M\$.

	2024-2025	2023-2024
Crédits initiaux	294,3 M\$	298,4 M\$
Modification au budget	-	-
Dépense probable	-	298,4 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 26

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 26

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 27

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 27

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 28

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2024.

.....

RÉPONSE NO 28

Catégorie d'établissement ¹	Nombre de médecins actifs
	1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024
CH	15 640
CHSLD	1 998
CLSC	2 679
TOTAL²	17 366

¹ Les Centres hospitaliers hors-Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

² Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements. Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

QUESTION NO 29

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 29

Dans ses opérations régulières, la RAMQ rend des décisions. Ces décisions font parfois l'objet de révision devant les tribunaux administratifs ou judiciaires. Les procureurs de la RAMQ interviennent tant au niveau administratif, soit durant l'enquête ou les discussions préalables à la décision de la RAMQ, que postérieurement à la décision de la RAMQ, notamment pour représenter la RAMQ et défendre ces décisions devant les tribunaux administratifs ou judiciaires.

L'impact financier découlant de l'intervention des procureurs de la RAMQ pour la représentation de celle-ci dans les dossiers judiciaires ou devant les tribunaux administratifs est difficile à déterminer, et ce, pour les raisons suivantes :

- Les décisions rendues par la RAMQ et relatives à des personnes visent notamment à refuser leur admissibilité à l'assurance maladie du Québec. Le maintien d'une telle décision est théoriquement sans impact financier; la décision ne visera aucune récupération pécuniaire. Toutefois, l'impact financier réel pourrait être extrêmement important selon les besoins de soins de santé de cette personne dans le futur. Ainsi, si des chiffres sont transmis, ce type de dossier coûterait à la RAMQ les salaires de l'avocat au dossier, des techniciens et des secrétaires ayant traité le dossier alors qu'aucun revenu n'en serait théoriquement retiré.
- Le principe énoncé ci-dessus est au même effet pour plusieurs décisions, notamment les décisions visant le refus de reconnaître une personne assurée comme un patient d'exception, décision ayant pour effet de ne pas lui permettre de recevoir gratuitement un médicament qui n'est usuellement pas remboursé, ou les décisions de refus de considérer un médicament comme un médicament d'exception.
- Les décisions relatives aux professionnels de la santé ont, quant à elles, pour objet de revoir la facturation. Lorsqu'une décision est contestée devant les tribunaux judiciaires ou devant un arbitre, la décision relative à la coupure financière a déjà été prise. L'enjeu est le maintien de cette décision ce qui signifie théoriquement que si les tribunaux ou l'arbitre donnent raison à la RAMQ, celle-ci ne gagnerait rien, mais maintiendrait le statu quo. Dans la mesure où la RAMQ perd devant les tribunaux ou l'arbitre, la RAMQ assumera le paiement prévu aux Ententes et prévu aux crédits budgétaires.
- Par ailleurs, les procureurs peuvent être amenés à défendre les lois qui relèvent de la RAMQ dans différents contextes factuels, ce qui ne se chiffre pas financièrement, mais pourrait avoir des incidences financières importantes si les lois ne trouvaient plus application.

Tenant compte les éléments mentionnés ci-dessus et malgré ceux-ci, les frais encourus lors des interventions dans le cadre de poursuites judiciaires pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 sont de 1,46 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 8,74 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 30

Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2023-2024. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 30

Le total des sommes dépensées est présenté dans la réponse fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 29 de l'Opposition officielle.

La seconde partie de la question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 31

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 31

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 32 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 32

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE NO 32

Un professionnel peut alterner plusieurs fois entre le statut de participant et de non-participant ou désengagé au cours d'une même année.

Professionnel désengagé

Au 12 février 2024, il y avait un médecin omnipraticien désengagé et aucun spécialiste.

Professionnel non participant

Au 12 février 2024, il y avait 724 médecins non participants, soit 490 omnipraticiens et 234 spécialistes.

Voir tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 12 février 2024

Spécialité	Nombre
Allergie et immunologie clinique	2
Anatomo-pathologie	1
Anesthésiologie	21
Biochimie médicale	0
Cardiologie	4
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	0
Chirurgie générale	15
Chirurgie orthopédique	25
Chirurgie plastique	22
Chirurgie thoracique	0
Chirurgie vasculaire	2
Dermatologie	41
Endocrinologie et métabolisme	1
Gastroentérologie	7
Génétique médicale	0
Gériatrie	0
Hématologie	1
Médecine d'urgence	1
Médecine interne	3
Médecin nucléaire	0
Médecine physique et réadaptation	6
Microbiologie médicale et infectiologie	0
Néphrologie	0
Neurochirurgie	3
Neurologie	2
Obstétrique et gynécologie	19
Oncologie médicale	1
Ophtalmologie	7
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico faciale	2
Pédiatrie	2
Pneumologie	6
Psychiatrie	13
Radiologie diagnostique	13
Radio-oncologie	0
Rhumatologie	0
Santé publique/médecine préventive ou du travail	1
Urologie	13

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 33

Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2023-2024 :

- a) Pour cause de retraite ;
- b) Pour cause de décès ;
- c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).

RÉPONSE NO 33

Les données détenues par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations 2023-2024* (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes
a) Retraite ¹	n\l	n\l
b) Décès	8	10
c) d) e)		
Abandon de pratique ou radiation ²	226	232
Inactifs ²	311	250
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	17	10
Actifs – Droit d'exercice suspendu ⁴	3	3

* Données au 31 janvier 2024

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le CMQ ne fournit plus l'information sur les médecins ayant cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit – retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales, mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires, dans certains cas, des médecins en congé de maternité détiennent ce statut.

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2022, le CMQ peut suspendre le permis de pratique de certains médecins n'ayant pas une déclaration de formation continue conforme, selon les modalités prescrites au règlement sur la formation continue obligatoire.

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la Loi sur l'assurance maladie. Ainsi, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 34

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.

RÉPONSE NO 34

Nombre de médecins : 22 (1^{er} mars 2023¹ au 31 janvier 2024)
Nombre de fois : 48 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 35

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE NO 35

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024 s'élève à 103. Parmi ces produits retirés, on retrouve 56 produits génériques (54,37 %), 39 produits innovateurs (37,86 %), 3 produits biologiques de référence (2,91 %) et 5 produits biosimilaires (4,85 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et les indicateurs innovateur, générique, biologique de référence et biosimilaire sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que la majorité des produits pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Alta-Lactase Extra Fort	80084265	Générique
Amoxicillin	02352710	Générique
Amoxicillin	02352729	Générique
Androcur Dépôt	00704423	Innovateur
Androderm	02239653	Innovateur
Apo-Pindol	00755893	Générique
Apo-Ropinirole	02337746	Générique
Apo-Ropinirole	02337762	Générique
Apo-Ropinirole	02337770	Générique
Apo-Ropinirole	02337800	Générique
Betnesol	02060884	Innovateur
Bio-Atenolol	02392178	Générique
Bio-Atenolol	02392186	Générique
Bio-Atenolol	02392194	Générique
Bio-Gabapentin	02450186	Générique
Bio-Gabapentin	02450194	Générique
Bio-Moxifloxacin	02447266	Générique
Bio-Quetiapine	02447207	Générique
Bio-Quetiapine	02447223	Générique
Bio-Quetiapine	02447258	Générique
Bio-Simvastatin	02484455	Générique
Bio-Simvastatin	02484463	Générique
Bio-Simvastatin	02484471	Générique
Bisoprolol	02383055	Générique
Bisoprolol	02383063	Générique
Ciprofloxacin Injection USP	02301903	Innovateur
Depo-Provera (fiolle)	00585092	Innovateur
Diamicron	00765996	Innovateur
Enbrel	02242903	Biologique de référence
Evusheld	02526271	Biologique de référence
Flumist quadrivalent	02426544	Innovateur
Fluzone Quadrivalent Haute dose (seringue)	02500523	Innovateur
Foradil & Aerolizer	02230898	Innovateur
Gastrolyte	01931563	Générique
Glucobay	02190885	Innovateur
Glucobay	02190893	Innovateur
Hiberix	99113810	Innovateur
Ibavyr	02439212	Innovateur
Influvac Tetra (seringue)	02484854	Innovateur
Isopto Carpine	00000884	Innovateur
JAMP Amoxi Clav Suspension	02539411	Générique
JAMP Amoxi Clav Suspension	02539438	Générique
JAMP Amoxi Clav Suspension	02539446	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Marque de commerce	DIN	Innovateur - Générique - Biologique de référence ou Biosimilaire
Jamp-Ibuprofène	02401290	Générique
Kevzara	02460521	Biologique de référence
Lactomax	02017512	Innovateur
Lactomax Extra Fort	02224909	Innovateur
LactoMax Ultra	80017813	Générique
M-Folique 1 mg	80061488	Générique
Milrinone Lactate Injection	02470047	Générique
Minitran	02162806	Innovateur
Minitran	02163527	Innovateur
Minitran	02163535	Innovateur
Movapo	02459132	Innovateur
Nic-Hit	80059877	Générique
Nic-Hit	80061161	Générique
Odan-Cyclopentolate	00626627	Générique
Olestyr	02210320	Générique
Olestyr sans sucre	00890960	Générique
Oxytrol	02254735	Innovateur
Pantoprazole	02437945	Générique
pms-Amoxicillin	02230246	Générique
pms-Atorvastatin	02399377	Générique
pms-Atorvastatin	02399385	Générique
pms-Atorvastatin	02399393	Générique
pms-Atorvastatin	02399407	Générique
pms-Atorvastatin	02477173	Générique
pms-Bupropion SR	02325373	Générique
pms-Esomeprazole DR (Caps. L.A.)	02379171	Générique
Pred Mild	00299405	Innovateur
Prezista	02338432	Innovateur
Prezista	02369753	Innovateur
Prezista	02393050	Innovateur
Probuphine	02474921	Innovateur
Quinine-Odan (Caps.)	00695440	Générique
Ran-Celecoxib	02412373	Générique
Ran-Celecoxib	02412381	Générique
Ran-Quetiapine	02397099	Générique
Ran-Quetiapine	02397102	Générique
Ran-Quetiapine	02397110	Générique
Ran-Quetiapine	02397129	Générique
Rapaflo	02361671	Innovateur
ratio-Nystatin	02194228	Générique
Riabni	02513447	Biosimilaire
Risperdal	02236950	Innovateur
Riximyo	99114051	Biosimilaire
Ropinirole	02353040	Générique
Ropinirole	02353059	Générique
Ruxience	99114087	Biosimilaire

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle*

Marque de commerce	DIN	Innovateur - Générique - Biologique de référence ou Biosimilaire
Sandoz Alendronate/Cholecalciferol	02429160	Générique
Scandishake Aromatisée	99003236	Innovateur
Solution topique de phosphate de clindamycine	02483769	Générique
Sporanox	02231347	Innovateur
Supemtek (seringue)	02510936	Innovateur
Sustiva	02239886	Innovateur
Sustiva	02239888	Innovateur
Transderm-Nitro	00584223	Innovateur
Transderm-Nitro	00852384	Innovateur
Truxima	99113950	Biosimilaire
Truxima	99113952	Biosimilaire
Urso	02238984	Innovateur
Urso DS	02245894	Innovateur
Wellbutrin SR	02237825	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 36

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année

RÉPONSE NO 36

Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel de gestion 2022-2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 37

Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2023-2024 (et projections en 2024-2025) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :

- a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ;
- c) Adhérents ;
- d) Accidentés de la route ;
- e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ;
- f) Victimes d'actes criminels ;
- g) Autres.

RÉPONSE NO 37

Coûts pour la RAMQ des médicaments et services pharmaceutiques (en M\$)¹

Catégorie de bénéficiaires	2023-2024²
Personnes âgées de 65 ans ou plus	2 872,0
Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation	597,7
Adhérents	836,2
Autres ³	- 823,0

¹ Aucun coût assumé par la RAMQ pour les accidentés de la route (Société de l'assurance automobile du Québec), pour les personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) et pour les victimes d'actes criminels (Indemnisation des victimes d'actes criminels).

² Données RAMQ au 31 janvier 2024.

³ Sommes reçues en vertu des ententes d'inscriptions entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.

Les projections des coûts pour 2024-2025 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 38

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2023-2024 et objectifs pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 38

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies réalisées en 2023-2024 faisant suite aux retraits de produits de la Liste.

Le 7 décembre 2016 entré en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrente font l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 39

Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes :

- a) Marque de commerce;
- b) Dénomination commune;
- c) Prix soumis;
- d) Marge bénéficiaire ;
- e) Nombre de doses achetées;
- f) Nombre de doses administrées;
- g) Coûts pour la RAMQ.

RÉPONSE NO 39

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne dispose pas d'information sur le nombre de doses achetées, seulement sur le nombre de doses administrées.

Les coûts pour la RAMQ incluent la marge bénéficiaire du grossiste pour le vaccin et l'honoraire de vaccination pour le pharmacien ou l'infirmière en pharmacie.

Le coût du vaccin (avant marge du grossiste) n'est pas assumé par la RAMQ.

La marge bénéficiaire est calculée sur le prix du format (qui peut comprendre une dose à cent doses).

Données du 2023-2024 (au 31 janvier 2024) présentées sur la prochaine page

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Td Absorbées	Anatoxine diphtérique adsorbée/ anatoxine tétanique adsorbée	22,1240 \$	6,50%	38 002	0,6 M\$
Spikevax Bivalent vaccine 2,5ml (10 fioles de 5 doses)	Combinaison of current mRNA-1273 (zero) + mRNA-1273.529 (omicron)	22,3080 \$	6,50%	9 906	0,2 M\$
Flumist quadrivalent	Vaccin antigrippal (vivant, atténué)	28,0000 \$	6,50%	8 464	0,1 M\$
Afluria Tetra (seringue)	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	13,3000 \$	6,50%	6	0,2 k\$
Afluria Tetra	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	13,3000 \$	6,50%	1	27,72 \$
Flulaval Tetra	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	13,2700 \$	6,50%	233 447	3,6 M\$
Fluzone Haute Dose Quadrivalent	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	70,9000 \$	6,50%	37 906	0,7 M\$
Flucelvax Quad (seringue)	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion sous-unitaire préparé sur culture cellulaire de mammifère)	23,4400 \$	6,50%	1	41,40 \$
Influvac Tetra (seringue)	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion sous-unitaire)	13,0400 \$	6,50%	34	0,9 k\$
Prevnar 13	Vaccin antipneumococcique 13-valent conjugué	95,1500 \$	49,00 \$	638	12,9 k\$
Prevnar 20 (1 dose)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	6,50%	7 557	0,2 M\$
Prevnar 20 (bte de 10 doses)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	49,00 \$	853	16,3 k\$
Spikevax Bivalent Original/Omicron BA.4/5	Vaccin ARNm (elasomeram/davesomeran)	22,3080 \$	6,50%	2 940	46,1 k\$
Spikevax XBB.1.5	Vaccin ARNm contre la COVID-19, monovalent (XBB.1.5)	22,3080 \$	6,50%	316 126	5,1 M\$
Comirnaty Omicron XBB.1.5	Vaccin ARNm contre la COVID-19, monovalent (XBB.1.5)	22,3083 \$	6,50%	171 954	2,8 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
COVID-19 Vaccin Moderna (10 doses)	Vaccin ARNm-1273 contre le SRAS-CoV-2	22,3080 \$	6,50%	4 214	72,8 k\$
COVID-19 Vaccin Moderna (14 doses)	Vaccin ARNm-1273 contre le SRAS-CoV-2	22,3080 \$	6,50%	34	0,6 k\$
Boostrix	Vaccin associé antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux acellulaire (adsorbé) dcaT	30,7440 \$	6,50%	10 340	0,2 M\$
Act-HIB	Vaccin conjugué contre Haemophilus de type B (protéine tétanique-conjugué)	46,9200 \$	6,50%	1 010	17,4 k\$
Hiberix	Vaccin conjugué contre Haemophilus influenzae de type B (HIB)	38,5500 \$	6,50%	76	1,3 k\$
Nimenrix	Vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque (Men-C-ACWY)	85,0000 \$	6,50%	426	8,4 k\$
Vaqa pédiatrique	Vaccin contre l'hépatite A	24,1600 \$	6,50%	171	2,7 k\$
Vaqa	Vaccin contre l'hépatite A	48,3100 \$	6,50%	255	4,6 k\$
Havrix 720 Junior	Vaccin contre l'hépatite A	25,7400 \$	6,50%	314	4,8 k\$
Twinrix	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	50,5200 \$	6,50%	1 483	26,8 k\$
Twinrix Junior	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	24,9200 \$	6,50%	317	4,9 k\$
Engerix-B	Vaccin contre l'hépatite B	23,0600 \$	6,50%	5 490	67,0 k\$
Engerix-B Junior	Vaccin contre l'hépatite B	10,9200 \$	6,50%	305	4,6 k\$
Covishield	Vaccin contre la COVID-19 (ChAdOx1-S [recombinant])	9,4250 \$	49,00 \$	5	0,1 k\$
COVID-19 Vaccin AstraZeneca (80 doses)	Vaccin contre la COVID-19 (ChAdOx1-S [recombinant])	9,4250 \$	49,00 \$	2	28,34 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
COVID-19 Vaccine AstraZeneca (100 doses)	Vaccin contre la COVID-19 (ChAdOx1-S [recombinant])	9,4250 \$	49,00 \$	188	2,9 k\$
Comirnaty Bivalent	Vaccin contre la COVID-19, ARNm	22,3083 \$	6,50%	23 461	0,4 M\$
Adacel	Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT)	32,7320 \$	6,50%	5 925	99,0 k\$
Imovax Polio	Vaccin contre la poliomyélite (VPI)	46,1100 \$	6,50%	2 140	37,2 k\$
Menjugate	Vaccin contre le méningocoque du groupe C conjugué au CRM197	36,7400 \$	6,50%	4	0,1 k\$
Cervarix	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	95,9000 \$	6,50%	129	2,6 k\$
Gardasil 9 (fiole)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	49,00 \$	884	17,1 k\$
Gardasil 9 (seringue)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	6,50%	1 049	27,0 k\$
Bexsero	Vaccin meningococcique	109,6400 \$	6,50%	453	9,7 k\$
Pneumovax 23	Vaccin pneumococcique (polyvalent)	22,9040 \$	6,50%	25 417	0,4 M\$
Priorix	Vaccin rougeoleux, ourlien et rubéoleux	29,3200 \$	6,50%	52	0,8 k\$
Shingrix (1 dose)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	6,50%	92 786	2,2 M\$
Shingrix (bte de 10 doses)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	49,00 \$	2 000	39,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 40

Vaccin pour le zona Shingrix^{MC}, indiquer le nombre de doses administrées aux personnes âgées de 80 ans et plus ainsi qu'aux personnes immunodéprimées de 18 ans et plus pour la période du 21 juin 2023 au 31 mars 2024.

.....

RÉPONSE NO 40

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 294 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 41

Spinraza^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE NO 41

Spinraza^{MC} est un médicament inscrit uniquement à la Liste de médicaments – Établissements. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvre pas le coût du médicament; celui-ci est à la charge de l'établissement de santé et de services sociaux qui l'administre aux patients.

Du 19 décembre 2022 au 18 décembre 2023, on dénombre 307 doses achetées par les établissements pour un coût total de 36,2 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 42

Galafold^{MC}, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE NO 42

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 27 services ont été facturés à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour un coût d'environ 0,8 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 43

Zolgensma^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.

RÉPONSE NO 43

Ce produit est inscrit uniquement à la Liste de médicaments-établissements. Du 20 octobre 2022 au 19 octobre 2023, on dénombre 4 doses achetées par les établissements de santé pour un coût total de 11,6 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 44

Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 44

Nombre de demandes et coût du programme « Mieux voir pour réussir » pour 2023-2024

	2023-2024¹
Nombre de demandes remboursées	116 039
Montant payé (M\$) ²	34,5

¹ Données au 31 janvier 2024.

² Représente le montant total payé pour le remboursement de lunettes ou de verres de contact (lentilles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 45

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 45

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, le Bureau des plaintes et de la qualité des services de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a traité 889 plaintes concernant tous les services et programmes administrés.

Répartition des plaintes selon le sujet de l'insatisfaction 2023-2024¹

Sujet de l'insatisfaction	2023-2024²
Accessibilité des services	178
Rapidité des services	224
Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.)	90
Cadre normatif et réglementaire (critères d'admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.)	164
Courtoisie du personnel	46
Prise en charge inadéquate d'une demande	50
Compétence du personnel	17
Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres	70
Autres (pertes de documents, bris de confidentialité, etc.)	13
Travail des mandataires	18
Impossible d'établir la raison de l'appel	5
Sujet inconnu ou inclassable	14

¹ Pour les données 2022-2023, vous réferez aux cahiers antérieurs de l'étude des crédits de la RAMQ.

² En date du 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 46

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 46

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 31 janvier 2024, en ce qui concerne les médicaments requis de façon prioritaire, les demandes ont été traitées dans un délai inférieur à un jour ouvrable dans une proportion de 99,0 %. Celles ne pouvant être traitées à l'intérieur d'une journée ouvrable sont des demandes qui sont incomplètes et nécessitent un complément d'information du professionnel. Elles sont généralement traitées la journée suivante. Pour ce qui est des autres demandes de médicaments d'exception, 86,6 % d'entre elles ont été traitées en 25 jours ouvrables ou moins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 47

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)

RÉPONSE NO 47

La dernière révision du Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées a été réalisée en octobre 2018. Depuis, il accueille la colostomie, l'iléostomie et l'urostomie temporaire en plus des stomies permanentes déjà prévues au programme. Les montants forfaitaires ont également été rehaussés.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires suivants (montants au 1^{er} janvier 2024):

- 1 443 \$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 962 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier, permettent d'aider les personnes stomisées à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) nécessaire.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les dépenses excédant l'aide financière de base (forfaitaire) peuvent être remboursées, sur présentation de pièces justificatives.

Afin d'alléger le processus pour les personnes assurées, le programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance dans le cadre du Programme (Entente N° 2023-01 signée en octobre 2023).

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 12 622 personnes ont bénéficié du programme pour un montant total de 17,3 M\$. Ces données sont semblables à l'année précédente pour une même période de 10 mois.

Nombre de personnes stomisées et coûts

Nombre de personnes stomisées	2023-2024¹
Temporaires	2 041
Permanentés	10 581
Total des personnes stomisées	12 622
Total des coûts	17,3 M\$

¹ Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 48

État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 103 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 49

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)

RÉPONSE NO 49

Le Programme des prothèses mammaires externes (Programme) permet d'obtenir une aide financière pour l'achat de prothèses mammaires pour les femmes ayant subi une mastectomie partielle, totale ou radicale, ou qui présentent une absence totale de formation du sein (aplasie).

Mis en place en 1978, le Programme a fait l'objet d'une révision le 21 mars 2018, afin de prévoir le rehaussement de la couverture, ainsi qu'un élargissement à la clientèle :

Tableau comparatif des modifications

Avant 2018	Après 2018
Couverture : <ul style="list-style-type: none">- Mastectomie totale ou radicale;- Absence totale de formation du sein (aplasie).	Couverture : <ul style="list-style-type: none">- Ajout de la mastectomie partielle
Aide financière : <ul style="list-style-type: none">- Versement automatique de 200 \$ par sein tous les 2 ans.	Aide financière : <ul style="list-style-type: none">- Remboursement sur présentation de facture.
PAFCR ¹ : <ul style="list-style-type: none">- Avait droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaires) lorsque la facture de la prothèse mammaire externe (PME) excédait 200 \$.	PAFCR : <ul style="list-style-type: none">- Montants actualisés qui reflètent les coûts réels des PME. Il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les PAFCR afin de couvrir un montant excédentaire.

¹ Prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation

Le Programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une PME jusqu'à un maximum de :

- 512 \$ pour une PME totale;
- 302 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Pour recevoir le remboursement de son achat, la personne assurée doit :

- transmettre une demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) accompagnée d'un reçu original détaillé et d'une preuve de paiement;
- faire l'achat de la prothèse au Québec;
- soumettre obligatoirement l'ordonnance médicale lors de la première demande.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Afin d'alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance médicale dans le cadre de celui-ci, selon une entente signée le 11 octobre 2023 (2023-01).

Nombre de personnes assurées ayant bénéficié du programme en 2023-2024¹	
Complète	2 891
Partielle	724
Aplasie	15
Total des coûts (k\$)	1 636

¹ Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 50

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE NO 50

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont en vigueur depuis le 22 août 2018.

Bonification du nombre de vêtements couverts

Fournitures	Avant le 22 août 2018 18 ans ou plus	En vigueur le 22 août 2018 18 ans ou plus
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

Note : Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d'être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %).
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d'une entente.
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués. Les montants maximaux sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

Statistiques

	2023-2024 ¹
Coûts du programme (k\$)	3 543
Volume de demandes traitées	11 982
Nombre de personnes assurées	7 330

¹ 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 51

Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 51

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime d'assurance maladie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 52

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 4 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 53

Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 53

La Régie de l'assurance maladie du Québec couvre les services rendus aux personnes admissibles au régime d'assurance maladie. Ce faisant, elle ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 54

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 54

Contexte

Le projet de loi facilitant les dons d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé, soit Transplant Québec et Héma-Québec. Le Registre des consentements au don d'organes a été mis en place le 28 février 2011 ; il est de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux au bénéfice de Transplant Québec et Héma-Québec et opérationnalisé par la RAMQ.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de leur première inscription au régime d'assurance maladie (Régime) et au moment du renouvellement de leur carte. Il demeure par ailleurs possible pour elles de signifier leur consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription au Régime, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire prérempli que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et transmettre à la RAMQ.

Consultation du Registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant Québec ou Héma-Québec.

En août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne. Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La RAMQ poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au Registre.

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 666 759 personnes ont été sollicitées et 111 483 (16,7 %) d'entre elles ont donné leur consentement. Le nombre total de personnes inscrites au Registre depuis son implantation en février 2011 est de 3 730 562, soit 43,9 % de la clientèle de la RAMQ.

Par ailleurs, un mandat d'initiative de la Commission de la santé et des services sociaux est en cours, afin d'étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus est en cours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 55

Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

RÉPONSE NO 55

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 56

Concernant l'accès adapté, en 2023-2024, indiquer :

- a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ;
- b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ;
- c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 56

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 57

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2023-2024 :

- a) Nombre de jours avec facturation ;
- b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 57

Le tableau ci-dessous indique pour 2022-2023, le nombre de jours avec facturation et le nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération.

Médecins omnipraticiens – 2022-2023

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 373 277	9 587
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	160 282	6 632
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	347 006	7 091
Total	1 880 565	9 870

Médecins spécialistes – 2022-2023

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 284 780	10 882
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	57 213	4 818
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	772 035	7 547
Total	2 114 028	11 098

Notes :

- La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.
- Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 58

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 :

- Nombre de médecins ;
- Nombre de contacts ;
- Contacts/médecins.

RÉPONSE NO 58

Le tableau pour 2022-2023, le nombre de médecins, le nombre de contacts patients et de contacts patients par médecin, par lieu pour les médecins omnipraticiens.

Médecins omnipraticiens – 2022-2023

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	6 341	13 247 798	2 089
CLSC	1 960	1 412 431	721
Urgence	2 413	2 650 700	1 099
Établissement	4 620	3 578 675	775
Autres lieux	68	12 632	186

Médecins spécialistes – 2022-2023

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	4 535	8 32 1370	1 835
CLSC	156	35 115	225
Urgence	7 092	2 633 295	371
Établissement	9 643	20 353 542	2 111
Autres lieux	549	269 303	491

Notes :

- Sont compris dans les autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.
- Le total des médecins n'équivaut pas à la somme du nombre dans chacun des lieux, car un médecin peut pratiquer dans plusieurs lieux.
- Le total est basé sur le calcul suivant : nombre total de contacts patients/nombre total de médecins.
- Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 59

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2022-2023 et 2023-2024 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Proportion du nombre de journées de travail :
- i. Moins de 150 jours ;
 - ii. De 150 à 199 jours ;
 - iii. De 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 59

Distribution du nombre de médecins omnipraticiens (tous) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1 \$ de facturation) et selon le sexe pour 2022-2023.

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	25,0 %	21,9 %	53,1 %
Hommes	22,2 %	23,5 %	54,2 %
Total	24,0 %	22,5 %	53,5 %

Note :

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 60

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2022-2023 et 2023-2024 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Jour avec facturation minimale :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.
- b) Tous les jours :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.

RÉPONSE NO 60

Le tableau indique, pour 2022-2023, le nombre de médecins omnipraticiens ainsi que le nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale et tous les jours) selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année (RMB), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins.

	Médecins RMB	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
Nombre de médecins			
Femmes	4 683	4 828	6 146
Hommes	3 036	3 078	3 737
Jours avec facturation minimale			
Femmes	177,8	176,5	151,1
Hommes	184,3	184,0	159,9
Tous les jours			
Femmes	217,5	214,1	187,9
Hommes	218,6	216,9	194,1

Notes :

- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des quatre trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2022-2023 le revenu trimestriel minimal était de 12 527 \$ et le revenu minimal annuel de 112 460 \$. Ces montants sont indexés annuellement selon les augmentations tarifaires accordées aux médecins.
- En 2022-2023, une journée est retenue si le médecin facture au moins 643 \$ par jour.
- Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 61

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).

.....

RÉPONSE NO 61

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ, au :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Au 31 janvier 2024, 141 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront diffusées en ligne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 62

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

.....

RÉPONSE NO 62

Les résultat des enquêtes de Régie de l'assurance maladie du Québec terminées au 31 décembre 2023 sont disponibles sur Québec.ca : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>.

Un cadre général d'application des sanctions administratives ou pécuniaires (SAP) établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 63

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

RÉPONSE NO 63

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, à la suite d'enquêtes, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a procédé au signalement de cinq dentistes à l'Ordre des dentistes du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 64

Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE NO 64

Dans le protocole d'accord négocié entre Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (2015-2023), l'objectif visé par la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines : l'anesthésiologie (Annexe 45), chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est en vigueur depuis l'été 2018. La nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés a été relevée. Les ententes ont été renouvelées en date d'octobre 2021.

Les plans de remplacement visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Total des découvertures enregistrées en jours en 2023 :

- 903 en radiologie
- 467 en psychiatrie
- 440 en médecine interne
- 822 en pédiatrie
- 125 en obstétrique gynécologie
- 23 en chirurgie
- 1 en anesthésie

Des mécanismes sont mis en place par les établissements pour pallier ces découvertures (ex. : corridors de service, SWAT ou autre). Des discussions sont en cours pour des plans de remplacement dans ces spécialités à l'instar des trois plans cités plus haut.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 1

Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 1

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS Avril 2023 à janvier 2024 (*)

	Nombre de participants (****)	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
CLIENTÈLE					
PAFDR ¹ adulte	96 169	145,0 \$	145,0 \$	- \$	- \$
PAFDR adulte (CSE ²) (**)	101 521	437,0 \$	437,0 \$	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	26 634	14,0 \$	14,0 \$	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	2 288	1,7 \$	1,7 \$	- \$	- \$
Sous-total	226 612	597,7 \$	597,7 \$	- \$	- \$
SRG ³ max	28 413	77,2 \$	77,2 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	47 743	139,7 \$	139,7 \$	- \$	- \$
SRG partiel	552 292	1 433,1 \$	1 196,2 \$	114,6 \$	122,3 \$
Sans SRG	941 116	1 917,6 \$	1 458,9 \$	186,1 \$	272,6 \$
Sous-total	1 569 564	3 567,6 \$	2 872,0 \$	300,7 \$	394,9 \$

¹ Prestataire d'une aide financière de dernier recours

² Contraintes sévères à l'emploi

³ Supplément de revenu garanti

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition*

	Nombre de participants (****)	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	876 981	974,3 \$	742,1 \$	114,0 \$	118,2 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	173 457	80,5 \$	80,5 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	21 039	13,6 \$	13,6 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 071 477	1 068,4 \$	836,2 \$	114,0 \$	118,2 \$
Sommes reçues en vertu des ententes d'inscription (***)		- 823,0 \$	- 823,0 \$	- \$	- \$
TOTAL	2 867 653	4 410,7 \$	3 482,9 \$	414,7 \$	513,1 \$

(*) Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments.

(**) Contraintes sévères à l'emploi.

(***) Sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 2

Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 2

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024	1 490,4	156,2

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments innovateurs

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024	2 772,6	30,4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 3

Les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 3

Les ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies réfèrent aux avantages autorisés et ne sont pas directement financés par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments ainsi que le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précisent :

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste des médicaments* faite directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année 2023, la réception des rapports nous permettant de déterminer si le montant déclaré des allocations professionnelles respecte la réglementation est en cours.

Pour l'année civile 2022, selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, plus de 190 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires. Afin de s'assurer qu'aucun fabricant ne dépasse les limites permises au règlement, la Régie met en place les mesures de contrôles appropriées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 4

Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 4

Période	Honoraires aux pharmaciens	Honoraires nouveaux actes pharmaceutiques¹	Pourcentage relatif des actes pharmaceutiques
2023-2024 (au 31 janvier 2024)	1 623,8 M\$	88,2 M\$	5,43 %

¹ Les nouveaux actes pharmaceutiques comprennent notamment l'ajustement de la dose d'un médicament prescrit, l'administration d'un médicament dans un but d'enseignement, la substitution d'un médicament en rupture d'approvisionnement, l'évaluation du besoin de prescription d'un médicament, la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques et l'évaluation pour prolonger une ordonnance. Ces honoraires sont compris dans les montants des honoraires aux pharmaciens figurant dans la colonne de gauche.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 5

Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications réglementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2023-2024 :

- a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service
- b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.

RÉPONSE NO 5

- a. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la RAMQ (couverture universelle) ventilé par code de service pour 2023-2024¹

Code de service	Description du code de service	Honoraires
4	Amorce de la contraception orale d'urgence	2,1 M\$
DC	Demande de consultation à un pharmacien	1,2 M\$
IU	Service d'administration d'un médicament en situation d'urgence	0,01 M\$
SP	Service de prise en charge en soins palliatifs	0,4 M\$
V	Service de prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse	16,8 M\$
W	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques	3,0 M\$

¹Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

- b. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service, pour 2023-2024.²

Code de service	Description du code de service	Honoraires
AD	Service de modification d'une thérapie médicamenteuse	14,0 M\$
FE	Service d'administration d'un médicament pour en démontrer l'usage approprié	0,2 M\$
PH	Service de substitution thérapeutique d'un médicament	1,7 M\$
RA	Service d'évaluation aux fins de prolonger une ordonnance et sa prolongation	1,7 M\$
Z	Service de prise en charge après une hospitalisation	17,9 M\$

¹Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 6

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 6

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antipsychotiques²

Période	Antipsychotiques
2023-2024 ³	7,03 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antipsychotiques² en 2023-2024³

Groupe d'âge	Antipsychotiques
Moins de 18 ans	1,15 %
18 à 64 ans	8,31 %
65 ans et plus	7,48 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2024.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antipsychotiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:08.

³ La période 2023-2024 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 7

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 7

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'anxiolytiques²

Période	Anxiolytiques
2023-2024 ³	10,12 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'anxiolytiques² en 2023-2024³

Groupe d'âge	Anxiolytiques
Moins de 18 ans	0,46 %
18 à 64 ans	7,20 %
65 ans et plus	16,03 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2024.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les anxiolytiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:24 ou qui ont une dénomination commune 37872.

³ La période 2023-2024 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 8

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 8

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antidépresseurs²

Période	Antidépresseurs
2023-2024 ³	18,99 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antidépresseurs² en 2023-2024³

Groupe d'âge	Antidépresseurs
Moins de 18 ans	2,08 %
18 à 64 ans	18,60 %
65 ans et plus	24,60 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 janvier 2024.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antidépresseurs sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:04.

³ La période 2023-2024 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 9

Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.

RÉPONSE NO 9

Contributions des personnes assurées au Régime public d'assurance médicaments (RPAM) Franchise et coassurance

Année budgétaire	Contributions totales (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)	Contributions - Moyenne ¹ (\$)	Contributions - Médiane ¹ (\$)
2022-2023 ²	1 079,4	476,8	602,6	448	393

¹ Seules les personnes sujettes à contribution ayant consommé au moins un médicament sont considérées.

² Tiré du Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 10

Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 10

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles. Elles paraîtront dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2022-2023
Coûts nets (en M\$)	3 954,4 ¹
Croissance	-2,9 %

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la RAMQ. Ce montant inclut des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments innovateurs, des sommes provenant de l'application de l'entente conclue avec l'Association canadienne du médicament générique et de l'impact de l'entente intervenue avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires en 2022. De plus, il tient compte de l'impact de la mesure visant l'intégration des médicaments biosimilaires à la *Liste des médicaments*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 11

Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 11

Dépenses totales et nombre de services pour les médicaments psychotropes¹

Période	Coût RAMQ	Nombre de services
2023-2024 ²	375,5 M\$	25 894 901

¹ Les médicaments psychotropes sont des médicaments des classes AHF 28 :16, 28 :20, 28 :24, 28 :28 ou qui ont la dénomination commune 37872.

² Données au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 12

Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 12

Contrôles effectués¹ et montant à récupérer²

Catégorie	2023-2024 (au 31 décembre 2023)		
	Nb de contrôles	% de professionnels contrôlés	Montant à récupérer (k\$)
Médecins omnipraticiens	424	10,82 %	172
Médecins spécialistes	2 467		690,7
Optométristes	13	0,78 %	0
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	145	3,12 %	160,3
Pharmacies (raisons sociales) ³	128	5,83 %	1 977,6
Fabricants, grossistes et intermédiaires en médicaments	288	n.d ⁵	0

¹ Les contrôles réfèrent aux vérifications, inspections et enquêtes administratives terminées au cours de l'année de référence. Cela exclut les frais facturés aux personnes assurées.

² Montant réclamé par lettre de décision ou transactions et quittances. Ce montant peut être différent de celui remboursé à la RAMQ. Ce montant exclut les sanctions administratives pécuniaires.

³ Les pharmacies sont vérifiées en matière de facturation uniquement.

⁴ Les montants inhérents aux contrôles par vérification sont compilés dans la section contrôles systémiques depuis le 1^{er} avril 2022. Ainsi, il est n'est pas recommandé d'effectuer de comparaisons avec les années antérieures.

⁵ La donnée n'est pas disponible, car les intermédiaires en médicament ne sont pas tenus par la Loi de transmettre leurs informations à la RAMQ. Ce faisant la RAMQ ne détient pas de liste contenant l'ensemble des intermédiaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition*

Facturation refusée aux contrôles systémiques

Catégorie	2023-2024 (au 31 décembre 2023)	
	Nb contrôles actifs ²	Montant cumulatif refusé (M\$)
Médecins omnipraticiens	1 958	45,0 (2,79 %)
Médecins spécialistes	5 536	40,0 (1,23%)
Optométristes	105	0,6 (0,76%)
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	286	0,4 (3,63 %)
Chirurgiens-dentistes	385	2,9 (2,04 %)
Dispensateurs de services assurés-denturologistes	36	0,2 (3,16 %)
Pharmacies (raisons sociales) ¹	PME : 488 CIP : 841	s.o. ³

¹ PME : Patients et médicament d'exception; CIP : Communication interactive avec les pharmacies.

² Les contrôles systémiques récupérés sont compilés de façon distincte pour les chirurgiens-dentistes et les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale depuis 2022-2023. Les modalités de calcul ont été modifiées à compter de l'année 2022-2023. Ainsi, il est n'est pas recommandé d'effectuer ces comparaisons avec les années antérieures.

³ Les transactions pharmacie dans CIP sont rejetées en temps réel. Le rejet est très souvent lié à des erreurs de saisie. Les montants des transactions rejetées ne sont pas comptabilisés car aucune récupération de sommes n'est réalisée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 13

Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 13

Le détail de la facturation des médecins par type de services est diffusé sur une base annuelle dans les tableaux numéro SM.22 intitulés « Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités » disponibles à l'adresse :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/Ist/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2018&Per=0&LANGUE=fr-CA

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 14

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2023-2024, indiquer :

- les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière;
- le budget initial;
- les dépassements ou surplus estimés;
- Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 14

Médecins omnipraticiens

	2023-2024	2022-2023
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	3 078,6 M\$	
Modification au budget	-	
Dépense ²	3 078,6 M\$	2 843,9 M\$ ¹

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2022-2023.

² Dépense probable pour l'année 2023-2024.

Médecins spécialistes

	2023-2024	2022-2023
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	4 932,0 M\$	
Modification au budget	-	
Dépense ²	4 932,0 M\$	4 946,7 M\$ ¹

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2022-2023.

² Dépense probable pour l'année 2023-2024.

d) Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risque provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La RAMQ agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systémique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation prévue par une entente. Les contrôles systémiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la RAMQ pour l'application des mesures de contrôle systémique sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la RAMQ vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiements, par exemple :

- l'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- l'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- le lieu de dispensation du service;
- le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Le système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place d'outils de dépistage additionnels. Voici quelques exemples de validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application, avant paiement, des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires (texte libre), qui oblige à saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le système permet à la RAMQ de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée de ses contrôles. Elle effectue ainsi davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. L'introduction de nouvelles validations avant paiement est privilégiée de sorte que la RAMQ ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la RAMQ.

De plus, les fonctionnalités du système permettent désormais d'identifier, selon certains barèmes, une facturation hors normes et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la RAMQ systématise des mesures de contrôles manuelles, afin de vérifier la conformité de la rémunération versée (ex. : vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte).

Échantillonnages

Cette mesure vise à établir un contrôle applicable à toutes les demandes de paiement et factures. Pour ce faire, la RAMQ crée et met en place des contrôles par échantillonnage en réalisant des vérifications aléatoires des demandes de paiement et des factures, en lien avec les risques potentiels identifiés. Ainsi, les professionnels identifiés comme plus à risque (ex. : ceux ayant un nombre élevé de journées de per diem sans acte) sont ciblés afin d'obtenir des pièces justificatives.

Mesures spécifiques

La RAMQ bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la RAMQ de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins.

La validation de pièces justificatives, dont la consultation des dossiers cliniques permet à la RAMQ de faire la concordance entre le service facturé et celui décrit par le médecin par le biais de sa note clinique.

- les services facturés correspondent aux services reçus par les patients.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

La RAMQ fait parvenir, chaque année, des formulaires auprès des personnes assurées pour vérifier si le patient a bel et bien rencontré le médecin. Les vérifications des services rendus (VSR) étaient auparavant sélectionnées de façon purement aléatoire. Toutefois, la RAMQ a adapté sa façon de faire en septembre 2015 pour effectuer des VSR ciblées en procédant à la sélection parmi des situations jugées plus à risque.

Pour procéder à ces vérifications, la RAMQ analyse des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation qui se démarque de leurs collègues. En effet, les outils de dépistage utilisés par la RAMQ lui permettent de cibler ces professionnels, ce qui peut mener à l'analyse des notes cliniques ou toute autre vérification pertinente dans le but de vérifier la conformité des services facturés.

Elle procède également à des enquêtes auprès des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 15

Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2023-2023.

Ventilé par :

- a. Catégorie de professionnels;
- b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.

RÉPONSE NO 15

La vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses réfère aux contrôles spécifiques réalisés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit les vérifications, les inspections et les enquêtes. Les sommes allouées incluent donc les efforts qui s'étendent des travaux d'identification des situations à risque, à la fermeture d'un contrôle spécifique.

La RAMQ ne détient pas l'information permettant de ventiler cette estimation par catégorie de professionnels ou par type de contrôles, puisque l'organisation du travail n'est pas basée sur ces distinctions.

Le nombre de ressources œuvrant à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2023-2024 est de 125 ressources distinctes équivalent à 94,97 ETC. Le total des sommes allouées est estimé à 10,1 M\$.

Tel qu'illustré à la question no 12 du Deuxième groupe d'opposition, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023, la RAMQ a procédé à la récupération de près de 3 M\$ en contrôle spécifique et près de 88,7 M\$ en contrôle systémique.

Puisque le mandat de la RAMQ est de s'assurer que les professionnels de la santé sont rémunérés conformément aux ententes conclues entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales ou les associations professionnelles, les efforts investis en contrôles ne visent pas uniquement à récupérer les sommes versées en trop. Ils visent également à ce que la facturation soumise soit conforme aux ententes de rémunération.

Les efforts investis dans les dernières années ont permis d'augmenter le taux de conformité de la facturation des professionnels de la santé à 93,0 % au 31 décembre 2023 alors qu'il était de 72 % au 31 décembre 2019. L'estimation des sommes allouées aux contrôles exclut les effectifs œuvrant à la mise en place de règles d'affaires ou à l'entretien et au développement des systèmes qui permettent à la fois de rémunérer et de contrôler les professionnels. Considérant ce qui précède, le total des sommes allouées ne peut être mis directement en relation avec les montants réclamés dans le cadre des activités de contrôle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 16

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 16

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Revenus moyens des médecins spécialistes du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Spécialités médicales			
Allergie	66	403 379	407 654
Cardiologie	439	595 330	601 779
Dermatologie	158	416 026	428 988
Gastroentérologie	236	526 278	532 099
Pneumologie	246	414 012	422 488
Médecine interne	607	428 789	450 851
Physiatrie	70	466 011	469 387
Neurologie	255	365 502	374 113
Pédiatrie	600	392 364	403 267
Psychiatrie	943	417 441	431 386
Radio-oncologie	128	535 804	543 650
Néphrologie	183	452 341	461 531
Endocrinologie	163	327 452	331 199
Rhumatologie	107	357 277	363 312
Santé communautaire	146	305 830	323 062
Gériatrie	107	396 309	403 464
Médecine d'urgence	170	432 238	436 477
Spécialités médicales	4 624	432 184	443 447
Spécialités chirurgicales			
Anesthésiologie	702	492 745	514 200
Chirurgie générale	485	532 054	558 560
Chirurgie orthopédique	310	480 804	504 243
Chirurgie plastique	79	484 412	491 371
Obstétrique-gynécologie	437	417 659	434 946
Neurochirurgie	74	485 252	490 174
Ophtalmologie	288	734 186	749 865
Oto-rhino-laryngologie	213	472 333	485 047
Urologie	156	464 543	479 665

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	58	580 993	583 953
Chirurgie vasculaire	40	452 901	460 127
Spécialités chirurgicales	2 140	514 077	532 130
Spécialités laboratoires			
Anatomo-pathologie*	234	467 685	480 726
Microbiologie	181	433 786	441 790
Biochimie	53	351 637	361 850
Hématologie-oncologie	295	457 242	464 290
Radiologie	625	891 828	909 638
Médecine nucléaire	102	424 826	441 607
Génétique	34	450 918	452 187
Spécialités laboratoire	1524	628 302	641 430

Notes :

- En date de mars 2023, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.
- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 14 803 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 132 879 \$ sont retenus.
- Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
- Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.
- Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

Revenus moyens des médecins omnipraticiens du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Omnipraticiens	7 719	328 597	342 245

Notes :

- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 12 527 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 112 460 \$ sont retenus.
- Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
- Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafond trimestriel sont considérées.
- Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 17

Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE NO 17

Nom de la spécialité	1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 ¹
Anesthésiologie	326
Chirurgie générale	161
Chirurgie orthopédique	102
Chirurgie plastique	42
Chirurgie vasculaire	4
Gastroentérologie	55
Médecine interne	1
Neuro-chirurgie	5
Obstétrique et gynécologie	62
Ophthalmologie	117
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico-faciale	29
Urologie	33

¹ Référer aux cahiers antérieurs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour les périodes précédant le 1^{er} avril 2023.

L'une des missions principales de la RAMQ vise à rémunérer les professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec admissibles au régime public de l'assurance maladie du Québec.

Dans ce contexte, la RAMQ ne dispose pas de données concernant la pratique des médecins non participants.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 18

Le nombre d'heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE NO 18

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne dispose pas de l'information demandée.

La RAMQ ne détient pas de registre qui compile les heures travaillées par les médecins spécialistes dans les centres médicaux spécialisés. L'une des missions principales de la RAMQ vise la rémunération des professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec. Les données qu'elle est en mesure de produire sont relatives à la rémunération professionnelle. En ce sens, les médecins qui pratiquent dans les centres médicaux spécialisés reçoivent leurs honoraires principalement en fonction des actes qu'ils réalisent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 19

Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.

RÉPONSE NO 19

La liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 la LSSS est mise à jour hebdomadairement, lorsque requis.

La dernière version est accessible à l'adresse :

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/facturation/listes-designations-garde/LE_238_CM_Specialises_Vises.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 20

Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?

.....

RÉPONSE NO 20

Le gouvernement effectue un suivi depuis plusieurs années des déboursés liés à la rémunération des médecins et autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, notamment par les statistiques publiques disponibles sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par exemple, Tableau SM.22 Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SD.01 Coût des programmes de services dentaires :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=58&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SO.01 Évolution du nombre de services et du coût du programme de services optométriques :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=46&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 21

Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2022-2023 et pour 2023-2024, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé). Donner le total du remboursement.

RÉPONSE NO 21

Les informations présentées ci-dessous représentent les sommes versées aux professionnels de la santé. Ces montants n'incluent pas l'ensemble des coûts du programme procréation médicalement assisté. Les données de rémunération présentées excluent certains services, notamment les visites en lien avec le bilan de fertilité, certains examens de laboratoire ainsi que les plateaux techniques, etc.

Services rendus dans le cadre du programme de procréation médicalement assistée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2024¹

Catégorie de service	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023				1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 ¹			
	Établissement		Clinique médicale		Établissement		Clinique médicale	
	Nb de services	Montant	Nb de services	Montant	Nb de services	Montant	Nb de services	Montant
FIV	5 118	1 225 003 \$	9 365	2 137 762 \$	3 677	847 647 \$	8 731	1 955 546 \$
Insémination artificielle	11 228	962 455 \$	11 197	980 283 \$	8 851	750 467 \$	9 876	866 200 \$
Préservation fertilité	175	48 034 \$	210	55 679 \$	163	42 311 \$	149	39 530 \$

¹Les statistiques présentées pour les années 2023 et 2024 sont incomplètes. Selon l'article 22.1 de la Loi sur l'assurance maladie du Québec, le professionnel a 90 jours à compter de la date du service rendu pour soumettre sa facturation à la RAMQ. Il est possible que les données utilisées pour produire les statistiques continueront à fluctuer au fur et à mesure que les professionnels feront parvenir leurs factures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION 22

Toute dépense engendrée pour la mise en œuvre du marqueur X sur la carte d'assurance maladie ventilé pour 2022-2023 et 2023-2024. Ajouter le nombre total de demandes de changement de marqueur de genre pour le marqueur X.

RÉPONSE NO 22

Les dépenses engendrées dans le cadre des travaux de réflexion et d'analyse pour la mise en œuvre du marqueur X sur la carte d'assurance maladie ont été financées à même les ressources internes de l'organisation.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) reçoit du Directeur de l'état civil (DEC) un fichier hebdomadaire de corrections d'identité, portant notamment sur la demande de changement de sexe par l'ajout du marqueur X sur leur carte d'assurance maladie. Au 31 janvier 2024, la RAMQ avait reçu un total de 513 documents de personnes identifiées non binaires par le DEC.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION 23

Total des dépenses pour les médicaments d'exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2022-2023 et 2023-2024. Donner également le prix négocié par médicament.

RÉPONSE NO 23

En 2023-2024 (en date du 31 janvier 2024), les dépenses pour les médicaments d'exception ont totalisé 2 049,7 M\$.

Le prix négocié ne peut être fourni, il s'agit d'une information confidentielle.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 492

Sommes dépensées en 2023-2024 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

.....

RÉPONSE NO 492

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 2 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 493

Liste de tous les sondages effectués en 2023-2024, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 493

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la Question n° 43 des demandes de renseignements généraux des oppositions.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 494

Liste des services médicaux assurés en 2023-2024 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 494

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 6 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 495

Liste des services non assurés en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 495

La réponse à cette question se trouve à la section V, article 22, du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5).

L'information est disponible sur LégisQuébec, à l'adresse :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-29,%20r.%205%20/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 496

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 496

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

La RAMQ diffuse en ligne la Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation.

https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/liste-vaccins-2024-03-27-fr.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 497

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2023-2024. Prévisions pour 2024-2025

RÉPONSE NO 497

Cette information n'est pas disponible.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 498

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.

.....

RÉPONSE NO 498

En date du 31 janvier 2024, 1 766 053 personnes enregistrées sur le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) ont été prises en charge par un médecin de famille, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 499

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2024, par région, par tranche d'âge.

.....

RÉPONSE NO 499

Le premier tableau présente le nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 31 janvier 2024, par région et par tranche d'âge.

Le deuxième tableau présente le nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille au 31 janvier 2024, par région et par tranche d'âge.

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 31 janvier 2024¹, par région et tranche d'âge

Régions/Groupe d'âge	00-04	05-09	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
1 Bas-Saint-Laurent	7 287	8 220	8 635	8 024	6 658	6 976	8 268	8 559	9 737	9 724	8 888	10 638	14 480	15 789	13 505	10 586	12 279	168 253
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 655	12 464	12 765	11 926	10 462	10 800	12 838	13 123	15 066	14 258	11 840	14 850	20 420	21 193	16 790	12 980	15 833	238 263
3 Capitale-Nationale	24 311	28 679	28 642	24 548	22 662	25 425	29 147	29 852	34 242	32 393	28 916	32 029	38 724	38 897	34 597	28 705	37 158	518 927
4 Mauricie et Centre-du-Québec	20 476	22 183	22 712	20 128	17 546	18 722	21 798	22 075	25 386	24 345	21 701	26 336	33 692	34 478	29 718	23 582	29 059	413 937
5 Estrie	17 279	20 571	21 295	19 351	16 806	17 451	19 385	19 015	21 699	21 431	19 776	23 919	29 496	29 457	25 318	20 781	25 421	368 451
6 Montréal	52 990	59 904	58 595	51 663	53 845	66 903	73 908	75 574	84 692	81 735	78 423	80 994	83 196	75 400	65 872	55 457	86 632	1 185 783
7 Outaouais	12 766	16 548	17 656	15 470	12 961	13 108	16 482	16 774	18 689	18 337	18 106	20 025	22 065	20 056	15 762	12 228	13 879	280 912
8 Abitibi-Témiscamingue	4 939	5 790	5 566	4 955	4 317	4 985	5 894	6 054	6 381	6 242	6 191	7 409	9 062	8 932	7 143	5 521	6 378	105 759
9 Côte-Nord	2 922	3 198	3 232	3 064	2 522	2 641	3 130	3 097	3 539	3 735	3 771	4 572	5 120	4 819	3 890	3 052	3 743	60 047
10 Nord-du-Québec	507	552	595	523	444	492	593	577	668	680	668	767	994	800	563	469	469	10 361
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 912	3 118	3 235	2 978	2 489	2 770	3 656	3 539	3 946	4 057	4 388	5 626	7 298	7 646	6 538	4 962	5 911	75 069
12 Chaudière-Appalaches	17 987	19 091	19 062	16 930	13 737	14 203	16 920	17 486	19 925	19 204	17 359	19 627	24 086	23 981	21 195	16 889	20 407	318 089
13 Laval	12 631	15 195	16 580	17 101	16 320	15 705	16 121	17 554	20 916	22 587	23 118	24 153	23 866	20 520	16 368	14 053	22 141	314 929
14 Lanaudière	20 074	24 293	24 748	21 591	17 858	19 210	24 305	24 419	27 965	27 714	25 306	28 097	31 955	30 042	23 798	18 928	21 298	411 601
15 Laurentides	21 765	24 154	24 093	21 751	19 861	22 152	27 100	26 109	30 115	30 124	29 127	33 075	38 402	35 547	28 271	22 289	25 925	459 860
16 Montérégie	53 193	58 506	58 127	51 293	44 559	47 257	58 579	60 987	71 250	70 764	64 322	68 640	76 226	71 028	60 305	50 879	63 292	1 029 207
17 Nunavik	30	56	36	22	12	28	36	25	17	20	14	14	17	8	5	1	1	342
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	33	47	32	35	24	37	59	47	41	36	50	40	25	11	9	4	3	533
Hors Québec	1 926	5 640	6 398	3 870	1 388	2 935	4 875	5 457	5 967	5 020	2 626	2 264	2 382	1 914	1 792	1 212	2 008	57 674
Région inconnue	6 103	4 314	3 294	4 011	3 527	5 537	7 175	8 741	8 794	6 840	6 679	5 337	4 018	3 564	2 647	2 813	7 771	91 165
Total de la province	290 786	332 523	335 298	299 234	267 998	297 337	350 269	359 064	409 035	399 246	371 269	408 412	465 524	444 082	374 086	305 391	399 608	6 109 162

Nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au 31 janvier 2024¹, par région et par tranche d'âge

Régions/Groupe d'âge	00-04	05-09	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
1 Bas-Saint-Laurent	251	487	667	715	764	917	986	832	872	832	816	915	1 166	1 121	697	539	504	13 081
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	645	815	903	920	956	1 231	1 391	1 358	1 484	1 427	1 261	1 505	2 102	2 001	1 566	1 082	926	21 573
3 Capitale-Nationale	1 386	1 354	1 604	1 414	1 564	1 976	2 175	1 970	2 082	1 874	1 623	1 925	2 297	2 088	1 523	1 204	1 263	29 322
4 Mauricie et Centre-du-Québec	1 151	1 730	1 901	2 262	2 428	3 109	3 889	3 618	3 575	3 273	2 911	3 667	4 857	5 004	3 986	2 954	3 296	53 611
5 Estrie	2 820	3 507	3 724	3 693	3 833	5 117	6 090	5 480	5 441	4 925	4 436	5 285	6 335	5 920	4 274	2 912	2 697	76 489
6 Montréal	2 864	2 802	2 733	4 666	8 199	12 863	15 030	12 369	9 598	7 739	6 456	6 301	5 509	4 863	3 387	2 568	3 095	111 042
7 Outaouais	521	430	500	557	463	617	821	784	744	694	695	711	769	615	393	255	214	9 783
8 Abitibi-Témiscamingue	546	581	731	665	668	804	1 026	926	978	857	840	986	1 154	1 078	772	535	470	13 617
9 Côte-Nord	120	294	409	378	377	424	511	524	504	531	492	626	756	723	466	325	325	7 785
10 Nord-du-Québec	41	71	65	40	41	71	81	78	71	63	53	64	49	62	36	22	6	914
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	74	146	264	237	217	307	360	347	370	370	385	473	618	659	453	334	260	5 874
12 Chaudière-Appalaches	878	2 079	3 011	2 991	2 664	3 243	3 895	3 763	4 292	4 356	3 986	4 563	5 405	4 946	3 620	2 664	2 045	58 401
13 Laval	196	152	203	268	274	398	378	386	367	342	416	409	467	416	334	277	382	5 665
14 Lanaudière	1 816	2 049	2 392	2 431	2 007	2 610	3 299	3 007	3 009	2 863	2 709	3 259	3 828	3 487	2 562	1 951	1 727	45 006
15 Laurentides	3 617	4 140	4 886	5 529	4 557	4 788	6 563	6 260	6 747	6 294	5 999	6 703	7 583	6 773	5 095	3 700	3 303	92 537
16 Montérégie	4 212	4 674	5 260	5 758	5 115	6 284	7 972	7 882	8 042	7 286	6 476	6 790	7 528	7 349	6 233	4 868	4 766	106 495
Total de la province	21 138	25 311	29 253	32 524	34 127	44 759	54 467	49 584	48 176	43 726	39 554	44 182	50 423	47 105	35 397	26 190	25 279	651 195

¹ Les données présentées au 31 janvier 2024 évoluent en continu. Des écarts, imputables à la date à laquelle l'extraction a été réalisée, peuvent donc être constatés par rapport à d'autres documents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 500

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE NO 500

La méthodologie considère plutôt le délai d'attente pour une priorité de la demande. Ceci permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l'enregistrement de la demande jusqu'au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l'Entente de principe intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne.

Au 31 janvier 2024, 651 195 personnes étaient enregistrées au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF).

**Nombre de personnes inscrites au guichet d'accès à
un médecin de famille (GAMF) selon le délai d'attente
au 31 janvier 2024**

Délai	Nombre de personnes
Moins de 3 mois	94 202
3 à 6 mois	75 555
6 à 9 mois	63 795
9 à 12 mois	72 557
Plus de 12 mois	345 086

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 501

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE NO 501

Il n'y a pas d'inscription formelle au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF), tout médecin de famille qui accède aux services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec peut utiliser le GAMF.

En date du 31 janvier 2024, 6 785 médecins de famille ont utilisé le GAMF pour obtenir des patients, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 502

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

RÉPONSE NO 502

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 101 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 503

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

.....

RÉPONSE NO 503

Le taux d'assiduité en GMF est fourni à la question particulière n° 262 de l'Opposition officielle. Le ministère ne détient aucune information supplémentaire quant au taux d'assiduité.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 504

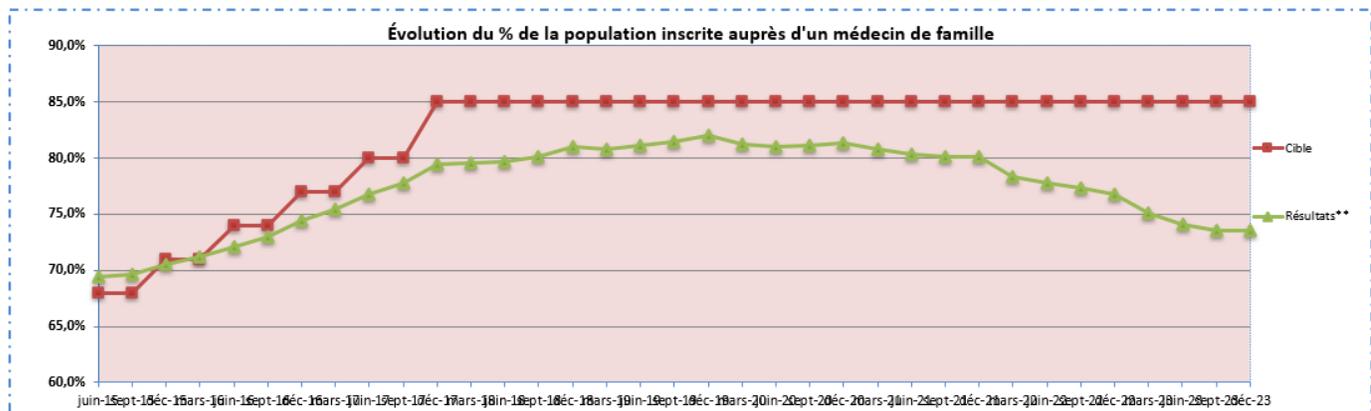
Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 504

Le tableau de bord permettant de suivre les indicateurs de l'Entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 est joint.

Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille

			Suivi de l'indicateur en % Données temporaires			Suivi de l'indicateur en % Données permanentes			Données du rapport 1	Données
	Trimestre	Cible (%)	Date d'extraction des données	Résultat temporaire	Écart	Date d'extraction des données	Résultat permanent	Écart	Numérateur	Déno
% de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	30-juin-15	68,0%	03-sept-15	69,4%	1,4%	15-oct-15	69,4%	1,4%	5 479 768	Population admissible 2015
	30-sept-15	68,0%	02-nov-15	69,8%	1,8%	15-janv-16	69,6%	1,6%	5 507 303	Population admissible 2016
	31-déc-15	71,0%	15-janv-16	70,6%	-0,4%	15-avr-16	70,6%	-0,4%	5 567 721	Population admissible 2017
	31-mars-16	71,0%	15-avr-16	71,2%	0,2%	15-juil-16	71,3%	0,3%	5 623 544	Population admissible 2018
	30-juin-16	74,0%	15-juil-16	72,1%	-1,9%	25-oct-16	72,1%	-1,9%	5 695 748	Population admissible 2019
	30-sept-16	74,0%	25-oct-16	73,0%	-1,0%	15-janv-17	73,0%	-1,0%	5 766 434	Population admissible 2020
	31-déc-16	77,0%	15-janv-17	74,4%	-2,6%	24-avr-17	74,4%	-2,6%	5 878 427	Population admissible 2021
	31-mars-17	77,0%	24-avr-17	75,4%	-1,6%	20-juil-17	75,4%	-1,6%	5 971 834	Population admissible 2022
	30-juin-17	80,0%	20-juil-17	76,7%	-3,3%	27-oct-17	76,7%	-3,3%	6 071 892	Population admissible 2023
	30-sept-17	80,0%	27-oct-17	77,8%	-2,2%	15-janv-18	77,9%	-2,1%	6 160 656	
	31-déc-17	85,0%	15-janv-18	79,4%	-5,6%	24-avr-18	79,4%	-5,6%	6 286 054	
	31-mars-18	85,0%	24-avr-18	79,6%	-5,4%	18-juil-18	79,5%	-5,5%	6 343 439	
	30-juin-18	85,0%	18-juil-18	79,7%	-5,3%	25-oct-18	79,6%	-5,4%	6 354 520	
	30-sept-18	85,0%	24-oct-18	80,1%	-4,9%	16-janv-19	80,1%	-4,9%	6 393 671	
	31-déc-18	85,0%	16-janv-19	81,0%	-4,0%	06-mai-19	80,9%	-4,1%	6 455 853	
	31-mars-19	85,0%	03-mai-19	80,7%	-4,3%	18-juil-19	80,7%	-4,3%	6 487 843	
	30-juin-19	85,0%	18-juil-19	81,1%	-3,9%	22-oct-19	80,9%	-4,1%	6 506 253	
	30-sept-19	85,0%	22-oct-19	81,4%	-3,6%	30-janv-20	81,3%	-3,8%	6 533 784	
	31-déc-19	85,0%	30-janv-20	82,0%	-3,0%	29-avr-20	82,0%	-3,0%	6 595 048	
	31-mars-20	85,0%	29-avr-20	81,2%	-3,8%	18-août-20	81,0%	-4,0%	6 608 674	
	30-juin-20	85,0%	18-août-20	81,0%	-4,1%	17-nov-20	80,8%	-4,2%	6 592 671	
	30-sept-20	85,0%	26-oct-20	81,1%	-3,9%	29-janv-21	81,0%	-4,0%	6 606 523	
	31-déc-20	85,0%	29-janv-21	81,3%	-3,7%	05-avr-21	81,2%	-3,9%	6 621 229	
	31-mars-21	85,0%	05-avr-21	80,8%	-4,2%	08-sept-21	80,7%	-4,3%	6 611 684	
	30-juin-21	85,0%	08-sept-21	80,4%	-4,6%	03-nov-21	80,3%	-4,7%	6 580 672	
	30-sept-21	85,0%	03-nov-21	80,1%	-5,0%	25-janv-22	79,9%	-5,1%	6 545 407	
	31-déc-21	85,0%	25-janv-22	80,1%	-4,9%	04-mai-22	79,8%	-5,2%	6 540 082	
	31-mars-22	85,0%	04-mai-22	78,3%	-6,7%	01-août-22	78,1%	-6,9%	6 469 895	
	30-juin-22	85,0%	01-août-22	77,8%	-7,2%	02-nov-22	77,7%	-7,3%	6 432 013	
	30-sept-22	85,0%	02-nov-22	77,3%	-7,7%	24-janv-23	77,1%	-7,9%	6 385 271	
	31-déc-22	85,0%	24-janv-23	76,8%	-8,2%	05-mai-23	76,6%	-8,4%	6 347 241	
31-mars-23	85,0%	05-mai-23	75,1%	-9,9%	10-août-23	74,9%	-10,2%	6 252 443		
30-juin-23	85,0%	10-août-23	74,1%	-10,9%	03-nov-23	74,0%	-11,0%	6 180 407		
30-sept-23	85,0%	03-nov-23	73,5%	-11,5%	07-févr-24	73,4%	-11,7%	6 127 082		
31-déc-23	85,0%	07-févr-24	73,6%	-11,4%				6 145 047*		



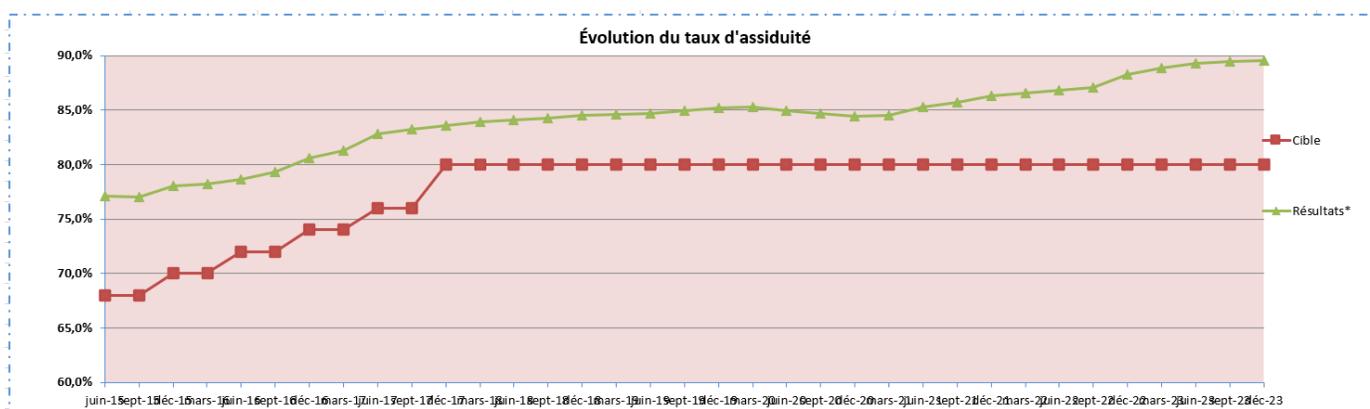
* Ce numérateur correspond à la donnée temporaire.

** La dernière lecture du % de la population inscrite auprès d'un médecin de famille correspond au résultat temporaire en date du 31 décembre 2023.

Taux d'assiduité

		Suivi de l'indicateur en % Données temporaires			Suivi de l'indicateur en % Données permanentes			
	Trimestre	Cible(%)	Date d'extraction des données	Résultat temporaire	Écart	Date d'extraction des données	Résultat permanent	Écart
Tx assiduité provincial	30-juin-15	68,0%	03-sept-15	76,8%	8,8%	15-oct-15	77,1%	9,1%
	30-sept-15	68,0%	02-nov-15	77,3%	9,3%	15-janv-16	77,0%	9,0%
	31-déc-15	70,0%	15-janv-16	77,1%	7,1%	15-avr-16	78,1%	8,1%
	31-mars-16	70,0%	15-avr-16	77,9%	7,9%	15-juil-16	78,2%	8,2%
	30-juin-16	72,0%	15-juil-16	78,4%	6,4%	24-oct-16	78,6%	6,6%
	30-sept-16	72,0%	24-oct-16	79,1%	7,1%	15-janv-17	79,3%	7,3%
	31-déc-16	74,0%	15-janv-17	79,9%	5,9%	24-avr-17	80,6%	6,6%
	31-mars-17	74,0%	24-avr-17	81,0%	7,0%	18-juil-17	81,3%	7,3%
	30-juin-17	76,0%	18-juil-17	81,6%	5,6%	27-oct-17	82,8%	6,8%
	30-sept-17	76,0%	27-oct-17	83,1%	7,1%	15-janv-18	83,3%	7,3%
	31-déc-17	80,0%	15-janv-18	83,5%	3,5%	24-avr-18	83,6%	3,6%
	31-mars-18	80,0%	24-avr-18	83,9%	3,9%	18-juil-18	84,0%	4,0%
	30-juin-18	80,0%	18-juil-18	84,1%	4,1%	24-oct-18	84,2%	4,2%
	30-sept-18	80,0%	24-oct-18	84,3%	4,3%	16-janv-19	84,4%	4,4%
	31-déc-18	80,0%	16-janv-19	84,4%	4,4%	06-mai-19	84,5%	4,5%
	31-mars-19	80,0%	16-mai-19	84,6%	4,6%	18-juil-19	84,7%	4,7%
	30-juin-19	80,0%	18-juil-19	84,7%	4,7%	22-oct-19	84,9%	4,9%
	30-sept-19	80,0%	22-oct-19	85,0%	5,0%	30-janv-20	85,1%	5,1%
	31-déc-19	80,0%	30-janv-20	85,2%	5,2%	29-avr-20	85,3%	5,3%
	31-mars-20	80,0%	29-avr-20	85,3%	5,3%	18-août-20	85,4%	5,4%
	30-juin-20	80,0%	18-août-20	84,9%	4,9%	17-oct-20	84,9%	4,9%
	30-sept-20	80,0%	26-oct-20	84,7%	4,7%	29-janv-21	84,8%	4,8%
	31-déc-20	80,0%	29-janv-21	84,4%	4,4%	04-mai-21	84,6%	4,6%
	31-mars-21	80,0%	04-mai-21	84,5%	4,5%	19-août-21	84,6%	4,6%
	30-juin-21	80,0%	19-août-21	85,3%	5,3%	03-nov-21	85,4%	5,4%
	30-sept-21	80,0%	03-nov-21	85,7%	5,7%	24-janv-22	85,9%	5,9%
	31-déc-21	80,0%	24-janv-22	86,3%	6,3%	03-mai-22	86,4%	6,4%
	31-mars-22	80,0%	03-mai-22	86,6%	6,6%	02-août-22	86,7%	6,7%
	30-juin-22	80,0%	02-août-22	86,8%	6,8%	02-nov-22	87,0%	7,0%
	30-sept-22	80,0%	02-nov-22	87,0%	7,0%	24-janv-23	87,9%	7,9%
31-déc-22	80,0%	24-janv-23	88,3%	8,3%	05-mai-23	88,4%	8,4%	
31-mars-23	80,0%	05-mai-23	88,9%	8,9%	09-août-23	89,1%	9,1%	
30-juin-23	80,0%	09-août-23	89,3%	9,3%	01-nov-23	89,4%	9,4%	
30-sept-23	80,0%	01-nov-23	89,4%	9,4%	06-févr-24	89,5%	9,5%	
31-déc-23	80,0%	06-févr-24	89,6%	9,6%				

NOTE : Le résultat temporaire pour le trimestre du 30 juin 2015 correspond à la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015. Le taux d'assiduité provincial à ce moment était disponible seulement en date du 1er juin 2015.



* La dernière lecture du taux d'assiduité provincial correspond au résultat temporaire en date du 31 décembre 2023

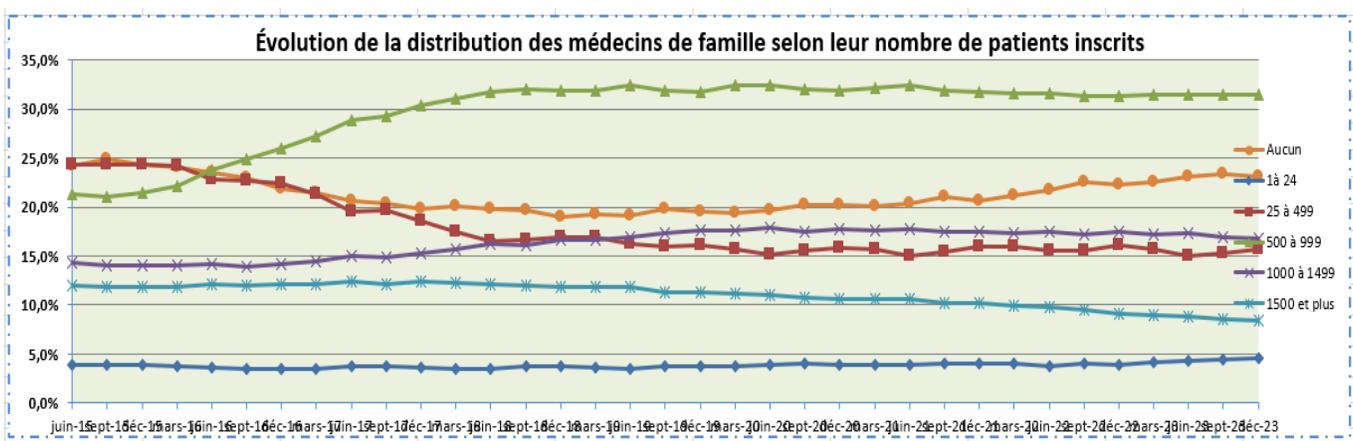
Nouvelles inscriptions et désinscriptions à un médecin de famille													
Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)													
		<i>Avril 2020</i> <i>2020-08-18</i>	<i>Mai 2020</i> <i>2020-08-18</i>	<i>Juin 2020</i> <i>2020-08-18</i>	<i>Juillet 2020</i> <i>2020-11-17</i>	<i>Août 2020</i> <i>2020-11-17</i>	<i>Septembre 2020</i> <i>2020-11-17</i>	<i>Octobre 2020</i> <i>2021-01-29</i>	<i>Novembre 2020</i> <i>2021-01-29</i>	<i>Décembre 2020</i> <i>2021-01-29</i>	<i>Janvier 2021</i> <i>2021-05-04</i>	<i>Février 2021</i> <i>2021-05-04</i>	<i>Mars 2021</i> <i>2021-05-04</i>
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		13 100	16 015	22 517	23 335	23 870	25 573	30 774	29 262	21 189	25 719	23 855	23 060
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	<i>Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)</i>	7 927	7 730	5 949	7 512	7 867	7 391	8 449	8 323	4 013	9 575	7 385	7 222
	<i>Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)</i>	3 354	4 616	3 848	2 134	3 671	4 888	7 842	6 056	3 804	7 550	2 671	3 198
	<i>Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)</i>	9 200	7 720	9 384	11 105	4 590	5 358	1 834	5 612	9 563	20 240	11 232	10 785
	Total :	20 481	20 066	19 181	20 751	16 128	17 637	18 125	19 991	17 380	37 365	21 288	21 205
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(10 554)	317	6 767	(13 471)	10 540	10 046	6 171	9 835	8 288	(33 084)	3 510	11 030
Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)													
		<i>Avril 2021</i> <i>2021-09-08</i>	<i>Mai 2021</i> <i>2021-09-08</i>	<i>Juin 2021</i> <i>2021-09-08</i>	<i>Juillet 2021</i> <i>2021-11-03</i>	<i>Août 2021</i> <i>2021-11-03</i>	<i>Septembre 2021</i> <i>2021-11-03</i>	<i>Octobre 2021</i> <i>2022-01-25</i>	<i>Novembre 2021</i> <i>2022-01-25</i>	<i>Décembre 2021</i> <i>2022-01-25</i>	<i>Janvier 2022</i> <i>2022-05-04</i>	<i>Février 2022</i> <i>2022-05-04</i>	<i>Mars 2022</i> <i>2022-05-04</i>
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		22 582	20 789	19 290	18 225	21 220	25 023	25 272	30 153	22 237	24 956	24 724	27 282
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	<i>Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)</i>	8 487	8 700	6 909	7 895	7 796	6 233	8 567	8 059	4 122	10 692	8 390	7 233
	<i>Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)</i>	6 186	5 293	6 990	2 755	6 345	4 635	8 222	4 916	3 260	3 941	5 975	5 148
	<i>Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)</i>	25 075	11 355	18 227	26 356	12 241	8 072	17 328	9 768	5 537	51 519	15 614	22 309
	Total :	39 748	25 348	32 126	37 006	26 382	18 940	34 117	22 743	12 919	66 152	29 979	34 690
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(29 096)	2 782	(7 953)	(33 938)	(5 525)	5 412	(18 233)	8 746	12 370	(65 443)	(3 739)	(7 577)

		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		Avril 2022 2022-08-01	Mai 2022 2022-08-01	Juin 2022 2022-08-01	Juillet 2022 2022-11-02	Août 2022 2022-11-02	Septembre 2022 2022-11-02	Octobre 2022 2023-01-23	Novembre 2022 2023-01-23	Décembre 2022 2023-01-23	Janvier 2023 2023-05-05	Février 2023 2023-05-05	Mars 2023 2023-05-05
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		28 311	24 646	21 891	20 576	19 227	24 849	26 992	29 138	21 970	27 673	24 742	26 846
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	<i>Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)</i>	8 039	8 866	6 891	8 966	9 666	7 799	11 402	9 001	5 266	12 407	8 227	8 431
	<i>Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)</i>	5 776	6 550	5 831	2 256	2 650	4 934	3 756	4 171	2 706	9 186	6 081	6 770
	<i>Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)</i>	23 805	17 351	19 192	29 168	8 941	9 098	10 239	9 885	5 734	54 395	15 736	24 180
	Total :	37 620	32 767	31 914	40 390	21 257	21 831	25 397	23 057	13 706	75 988	30 044	39 381
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(34 348)	(2 121)	(5 452)	(41 718)	(3 065)	1 250	(45 918)	8 182	2 022	(80 106)	(12 140)	1 754
		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		Avril 2023 2023-08-10	Mai 2023 2023-08-10	Juin 2023 2023-08-10	Juillet 2023 2023-11-03	Août 2023 2023-11-03	Septembre 2023 2023-11-03	Octobre 2023 2024-02-07	Novembre 2023 2024-02-07	Décembre 2023 2024-02-07			
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		27 085	24 866	25 011	21 292	26 024	24 536	40 271	28 910	24 712			
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	<i>Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)</i>	9 697	7 053	5 785	9 641	7 691	6 355	11 279	7 872	5 155			
	<i>Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)</i>	5 305	6 615	7 217	4 477	4 096	6 921	3 299	3 463	5 382			
	<i>Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)</i>	26 701	22 668	14 556	32 036	9 610	9 872	11 464	7 215	4 117			
	Total :	41 703	36 336	27 558	46 154	21 397	23 148	26 042	18 550	14 654	-	-	-
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(54 568)	(17 168)	(8 081)	(46 086)	(4 100)	(3 560)	(11 485)	7 958	9 969			

Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits

Suivi de l'indicateur en nombre et en % de médecins de famille par strate de patients inscrits (excluant les médecins de famille rémunérés uniquement à vacation)									
	Trimestre	Date d'extraction des données	0 patient inscrit	1 - 24 patients inscrits	25 - 499 patients inscrits	500 - 999 patients inscrits	1000 - 1499 patients inscrits	1500 patients inscrits et plus	Total
Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits	30-juin-15	08-sept-15	2 025 24,1%	331 3,9%	2 040 24,3%	1 787 21,3%	1 195 14,2%	1 010 12,0%	8 388
	30-sept-15	02-nov-15	2 135 24,9%	330 3,9%	2 086 24,3%	1 803 21,0%	1 202 14,0%	1 015 11,8%	8 571
	31-déc-15	15-janv-16	2 089 24,3%	339 3,9%	2 090 24,3%	1 843 21,4%	1 210 14,1%	1 023 11,9%	8 594
	31-mars-16	15-avr-16	2 070 24,1%	318 3,7%	2 082 24,2%	1 905 22,2%	1 206 14,0%	1 019 11,8%	8 600
	30-juin-16	15-juil-16	2 003 23,4%	309 3,6%	1 947 22,8%	2 035 23,8%	1 208 14,1%	1 040 12,2%	8 542
	30-sept-16	24-oct-16	1 996 23,0%	305 3,5%	1 971 22,7%	2 166 24,9%	1 209 13,9%	1 040 12,0%	8 687
	31-déc-16	15-janv-17	1 890 21,8%	296 3,4%	1 938 22,4%	2 252 26,0%	1 231 14,2%	1 054 12,2%	8 661
	31-mars-17	24-avr-17	1 865 21,5%	300 3,5%	1 845 21,3%	2 354 27,1%	1 257 14,5%	1 053 12,1%	8 674
	30-juin-17	18-juil-17	1 767 20,6%	319 3,7%	1 677 19,5%	2 476 28,8%	1 290 15,0%	1 061 12,4%	8 590
	30-sept-17	27-oct-17	1 793 20,4%	326 3,7%	1 723 19,6%	2 577 29,3%	1 308 14,9%	1 064 12,1%	8 791
	31-déc-17	15-janv-18	1 741 19,8%	319 3,6%	1 633 18,5%	2 679 30,4%	1 351 15,3%	1 091 12,4%	8 814
	31-mars-18	24-avr-18	1 766 20,0%	312 3,5%	1 541 17,5%	2 733 31,0%	1 386 15,7%	1 085 12,3%	8 823
	30-juin-18	18-juil-18	1 724 19,7%	309 3,5%	1 445 16,6%	2 774 31,8%	1 417 16,2%	1 062 12,2%	8 731
	30-sept-18	24-oct-18	1 751 19,7%	330 3,7%	1 475 16,6%	2 839 32,0%	1 428 16,1%	1 060 11,9%	8 883
	31-déc-18	16-janv-19	1 697 19,0%	332 3,7%	1 506 16,9%	2 839 31,9%	1 483 16,6%	1 056 11,8%	8 913
	31-mars-19	06-mai-19	1 724 19,2%	325 3,6%	1 510 16,8%	2 859 31,9%	1 486 16,6%	1 058 11,8%	8 962
	30-juin-19	18-juil-19	1 701 19,1%	312 3,5%	1 439 16,2%	2 878 32,4%	1 505 16,9%	1 055 11,9%	8 890
	30-sept-19	22-oct-19	1 803 19,8%	347 3,8%	1 444 15,9%	2 897 31,9%	1 569 17,3%	1 026 11,3%	9 086
	31-déc-19	30-janv-20	1 781 19,5%	337 3,7%	1 474 16,1%	2 903 31,8%	1 614 17,7%	1 027 11,2%	9 136
	31-mars-20	29-avr-20	1 776 19,4%	337 3,7%	1 432 15,7%	2 958 32,4%	1 610 17,6%	1 022 11,2%	9 135

30-juin-20	18-août-20	1 796 19,7%	355 3,9%	1 377 15,1%	2 948 32,4%	1 623 17,8%	1 008 11,1%	9 107
30-sept-20	17-nov-20	1 877 20,3%	367 4,0%	1 439 15,5%	2 960 31,9%	1 623 17,5%	1 002 10,8%	9 268
31-déc-20	29-janv-21	1 881 20,2%	358 3,8%	1 472 15,8%	2 971 31,9%	1 647 17,7%	991 10,6%	9 320
31-mars-21	04-mai-21	1 861 20,1%	354 3,8%	1 447 15,6%	2 979 32,2%	1 631 17,6%	988 10,7%	9 260
30-juin-21	19-août-21	1 878 20,4%	355 3,9%	1 380 15,0%	2 988 32,4%	1 635 17,7%	976 10,6%	9 212
30-sept-21	03-nov-21	1 971 21,0%	375 4,0%	1 447 15,4%	2 992 31,9%	1 632 17,4%	958 10,2%	9 375
31-déc-21	24-janv-22	1 935 20,6%	381 4,1%	1 499 16,0%	2 979 31,7%	1 638 17,5%	954 10,2%	9 386
31-mars-22	04-mai-22	1 986 21,2%	378 4,0%	1 497 16,0%	2 959 31,6%	1 620 17,3%	926 9,9%	9 366
30-juin-22	02-août-22	2 017 21,7%	350 3,8%	1 450 15,6%	2 941 31,6%	1 627 17,5%	912 9,8%	9 297
30-sept-22	31-oct-22	2 128 22,5%	382 4,0%	1 466 15,5%	2 959 31,3%	1 623 17,2%	895 9,5%	9 453
31-déc-22	23-janv-23	2 101 22,2%	372 3,9%	1 518 16,1%	2 955 31,3%	1 647 17,4%	857 9,1%	9 450
31-mars-23	05-mai-23	2 129 22,6%	388 4,1%	1 477 15,7%	2 962 31,4%	1 626 17,3%	843 8,9%	9 425
30-juin-23	10-août-23	2 160 23,1%	405 4,3%	1 408 15,0%	2 944 31,4%	1 619 17,3%	825 8,8%	9 361
30-sept-23	01-nov-23	2 213 23,4%	419 4,4%	1 443 15,3%	2 972 31,4%	1 601 16,9%	804 8,5%	9 452
31-déc-23	06-févr-24	2 202 23,1%	432 4,5%	1 498 15,7%	2 997 31,4%	1 601 16,8%	800 8,4%	9 530



Personnes en attente d'inscription à un médecin de famille (GAMF)

**Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente
(selon le système GACO)**

	<i>Trimestre</i>	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>	<i>Priorité 4</i>	<i>Priorité 5</i>	<i>En attente de priorisation</i>	<i>Total</i>
Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits	30-juin-15	1 486	29 370	73 163	104 516	177 206	34 323	420 064
		0,4%	7,0%	17,4%	24,9%	42,2%	8,2%	
	30-sept-15	1 480	31 106	78 366	108 758	186 732	42 255	448 697
		0,3%	6,9%	17,5%	24,2%	41,6%	9,4%	
	31-déc-15	1 306	31 279	82 886	114 311	193 022	37 039	459 843
		0,3%	6,8%	18,0%	24,9%	42,0%	8,1%	

**Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente
(selon le système GAMF)**

	<i>Trimestre</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>ABC</i>	<i>DE</i>	<i>Total</i>
Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille	31-mars-2016*	11 064	41 234	75 944	80 038	150 868	128 242	230 906	359 148
		3,1%	11,5%	21,1%	22,3%	42,0%	35,7%	64,3%	
	30-juin-16	12 099	49 019	101 459	110 150	202 114	162 577	312 264	474 841
		2,5%	10,3%	21,4%	23,2%	42,6%	34,2%	65,8%	
	30-sept-16	7 229	42 400	107 416	113 142	218 904	157 045	332 046	489 091
		1,5%	8,7%	22,0%	23,1%	44,8%	32,1%	67,9%	
	31-déc-16	5 630	43 481	103 531	112 359	229 425	152 642	341 784	494 426
		85,0%	8,8%	20,9%	22,7%	46,4%	30,9%	69,1%	
	31-mars-17	4 953	29 111	103 521	109 057	238 053	137 585	347 110	484 695
		85,0%	6,0%	21,4%	22,5%	49,1%	28,4%	71,6%	
	30-juin-17	4 241	23 078	97 542	101 771	234 381	124 861	336 152	461 013
		0,9%	5,0%	21,2%	22,1%	50,8%	27,1%	72,9%	
	30-sept-17	3 978	19 414	94 771	94 805	231 267	118 163	326 072	444 235
		0,9%	4,4%	21,3%	21,3%	52,1%	26,6%	73,4%	
	31-déc-17	4 005	16 822	92 953	88 013	234 118	113 780	322 131	435 911
		0,9%	3,9%	21,3%	20,2%	53,7%	26,1%	73,9%	
	31-mars-18	3 432	14 456	95 080	81 987	233 088	112 968	315 075	428 043
		0,8%	3,4%	22,2%	19,2%	54,5%	26,4%	73,6%	
30-juin-18	3 872	13 851	107 860	84 751	241 236	125 583	325 987	451 570	
	0,9%	3,1%	23,9%	18,8%	53,4%	27,8%	72,2%		
30-sept-18	4 041	13 482	120 611	90 354	259 757	138 134	350 111	488 245	
	0,8%	2,8%	24,7%	18,5%	53,2%	28,3%	71,7%		
31-déc-18	4 212	13 120	127 078	91 830	268 159	144 410	359 989	504 399	
	0,8%	2,6%	25,2%	18,2%	53,2%	28,6%	71,4%		
31-mars-19	4 108	13 981	140 868	97 912	284 166	158 957	382 078	541 035	
	0,8%	2,6%	26,0%	18,1%	52,5%	29,4%	70,6%		
30-juin-19	4 681	15 089	158 602	103 388	296 648	178 372	400 036	578 408	
	0,8%	2,6%	27,4%	17,9%	51,3%	30,8%	69,2%		
30-sept-19	4 391	15 168	164 112	105 017	302 207	183 671	407 224	590 895	
	0,7%	2,6%	27,8%	17,8%	51,1%	31,1%	68,9%		
31-déc-19	4 442	15 201	165 594	106 286	305 961	185 237	412 247	597 484	
	0,7%	2,5%	27,7%	17,8%	51,2%	31,0%	69,0%		
31-mars-20	4 745	15 690	178 301	113 208	318 778	198 736	431 986	630 722	

		0,8%	2,5%	28,3%	17,9%	50,5%	31,5%	68,5%	
	30-juin-20	4 906	16 770	184 479	114 838	324 664	206 155	439 502	645 657
		0,8%	2,6%	28,6%	17,8%	50,3%	31,9%	68,1%	
	30-sept-20	4 798	17 440	192 577	117 730	336 073	214 815	453 803	668 618
		0,7%	2,6%	28,8%	17,6%	50,3%	32,1%	67,9%	
	31-déc-20	4 811	18 651	204 760	120 810	345 726	228 222	466 536	694 758
		0,7%	2,7%	29,5%	17,4%	49,8%	32,8%	67,2%	
	31-mars-21	5 229	19 761	224 988	128 544	364 565	249 978	493 109	743 087
		0,7%	2,7%	30,3%	17,3%	49,1%	33,6%	66,4%	
	30-juin-21	5 981	21 572	250 815	137 842	388 673	278 368	526 515	804 883
		0,7%	2,7%	31,2%	17,1%	48,3%	34,6%	65,4%	
	30-sept-21	6 453	23 024	278 893	148 383	420 089	308 370	568 472	876 842
		0,7%	2,6%	31,8%	16,9%	47,9%	35,2%	64,8%	
	31-déc-21	6 547	24 656	307 771	159 223	445 280	338 974	604 503	943 477
		0,7%	2,6%	32,6%	16,9%	47,2%	35,9%	64,1%	
	31-mars-22	6 983	24 980	338 609	170 896	473 116	370 572	644 012	1 014 584
		0,7%	2,5%	33,4%	16,8%	46,6%	36,5%	63,5%	
	30-juin-22	8 465	27 600	370 422	193 385	486 920	406 487	680 305	1 086 792
		0,8%	2,5%	34,1%	17,8%	44,8%	37,4%	62,6%	
	30-sept-22	5 105	14 616	273 681	152 297	413 526	293 402	565 823	859 225
		0,6%	1,7%	31,9%	17,7%	48,1%	34,1%	65,9%	
	31-déc-22	4 478	12 260	253 288	130 647	376 181	270 026	506 828	776 854
		0,6%	1,6%	32,6%	16,8%	48,4%	34,8%	65,2%	
	31-mars-23	4 672	13 255	258 511	126 249	368 601	276 438	494 850	771 288
		0,6%	1,7%	33,5%	16,4%	47,8%	35,8%	64,2%	
	30-juin-23	4 577	12 162	248 417	114 975	349 029	265 156	464 004	729 160
		0,6%	1,7%	34,1%	15,8%	47,9%	36,4%	63,6%	
	30-sept-23	4 503	10 720	234 021	103 640	329 754	249 244	433 394	682 638
		0,7%	1,6%	34,3%	15,2%	48,3%	36,5%	63,5%	
	31-déc-23	3 790	8 789	222 604	91 331	314 201	235 183	405 532	640 715
		0,6%	1,4%	34,7%	14,3%	49,0%	36,7%	63,3%	

* Données au 11 avril 2016, soit lors de la première journée d'opération du nouveau système du GAMF.

Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille, par CISSS ou CIUSSS en date du 31 décembre 2023

CISSS ou CIUSSS	Suivi de l'indicateur en nombre de patients (selon le système GAMF)							Total
	A	B	C	D	E	ABC	DE	
CISSS du Bas-Saint-Laurent	38	52	4 412	1 214	6 942	4 502	8 156	12 658
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean	99	50	10 316	2 750	8 106	10 465	10 856	21 321
CIUSSS de la Capitale-Nationale	375	870	11 578	3 789	13 265	12 823	17 054	29 877
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	407	884	24 528	5 235	21 856	25 819	27 091	52 910
CIUSSS de l'Estrie	490	848	24 825	9 864	39 217	26 163	49 081	75 244
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	145	314	5 178	4 245	10 130	5 637	14 375	20 012
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	51	34	818	1 787	8 516	903	10 303	11 206
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	354	909	5 776	6 644	22 582	7 039	29 226	36 265
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	15	38	2 383	858	3 381	2 436	4 239	6 675
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	47	34	6 692	6 738	20 709	6 773	27 447	34 220
CISSS de l'Outaouais	80	98	3 075	1 634	5 695	3 253	7 329	10 582
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	69	213	5 135	1 748	6 045	5 417	7 793	13 210
CISSS de la Côte-Nord	88	298	2 492	1 140	3 139	2 878	4 279	7 157
Nord-du-Québec	2	3	327	146	497	332	643	975
CISSS de la Gaspésie	56	75	2 211	1 004	1 948	2 342	2 952	5 294
CISSS des Îles	3	7	127	47	209	137	256	393
CISSS de Chaudière-Appalaches	40	60	19 954	8 381	29 486	20 054	37 867	57 921
CISSS de Laval	45	103	1 294	377	1 351	1 442	1 728	3 170
CISSS de Lanaudière	113	182	16 307	4 783	21 832	16 602	26 615	43 217
CISSS des Laurentides	361	1 815	35 042	12 795	42 932	37 218	55 727	92 945
CISSS de Montérégie-Centre	386	1 118	7 477	2 739	11 977	8 981	14 716	23 697
CISSS de Montérégie-Est	367	451	26 624	9 884	23 563	27 442	33 447	60 889
CISSS de Montérégie-Ouest	159	333	6 033	3 529	10 823	6 525	14 352	20 877
Total	3 790	8 789	222 604	91 331	314 201	235 183	405 532	640 715

Délai d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès pour la clientèle sans médecin de famille

		Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GACO)						
<i>Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>	<i>Priorité 4</i>	<i>Priorité 5</i>	<i>En attente de priorisation</i>	<i>Délai moyen</i>
% de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	30-juin-15	318	460	435	513	578	188	496
	30-sept-15	341	484	461	544	597	191	514
	31-déc-15	365	501	470	557	607	197	529

		Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GAMF)									
	<i>Trimestre</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>ABC</i>	<i>Nbre ABC > 30 jours</i>	<i>DE</i>	<i>Nbre de DE > 90 jours</i>	<i>Délai moyen total</i>
Délai moyen d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès et non inscrits à un médecin de famille	31-mars-2016*	429	487	435	551	563	451	127 763	559	212 637	520
	30-juin-16	426	492	393	475	463	425	154 965	467	227 764	453
	30-sept-16	450	549	414	493	476	452	149 549	482	286 661	472
	31-déc-16	444	598	427	517	479	470	138 849	492	295 425	485
	31-mars-17	197	293	230	259	250	242	126 952	253	289 262	250
	30-juin-17	186	337	251	297	290	265	114 033	292	282 397	285
	30-sept-17	186	361	262	322	317	276	106 979	318	269 026	307
	31-déc-17	197	391	270	332	317	285	104 613	321	249 570	312
	31-mars-18	176	382	253	330	319	267	100 108	322	245 979	307
	30-juin-18	167	393	259	345	346	271	113 613	346	271 407	325
	30-sept-18	188	410	279	367	370	289	126 619	369	293 499	347
	31-déc-18	193	401	295	380	393	302	134 698	389	303 432	364
	31-mars-19	199	390	304	389	409	309	144 300	404	320 136	376
	30-juin-19	204	387	318	413	440	321	164 801	433	347 686	398
	30-sept-19	227	408	346	435	467	348	171 924	459	355 583	425
	31-déc-19	240	418	366	452	486	367	174 952	477	358 234	443
	31-mars-20	225	412	371	442	494	371	186 355	480	367 551	446
	30-juin-20	252	427	413	486	545	410	195 308	529	406 672	491
	30-sept-20	262	440	434	507	573	431	200 646	556	404 913	516
	31-déc-20	273	448	444	525	596	441	214 839	577	414 730	533
	31-mars-21	271	458	444	529	604	441	230 864	584	428 847	536
	30-juin-21	266	461	450	543	617	447	260 985	598	463 186	546
	30-sept-21	274	473	460	552	623	457	287 846	605	496 649	553
	31-déc-21	278	474	466	555	628	463	321 718	609	525 882	556
	31-mars-22	269	494	471	557	632	469	346 833	612	563 473	560
	30-juin-22	261	485	481	530	643	477	382 490	611	590 377	561
30-sept-22	281	502	504	544	656	499	272 053	625	487 853	578	

	31-déc-22	299	511	531	559	666	525	254 239	636	427 150	594
	31-mars-23	214	338	427	450	508	419	253 585	493	407 837	467
	30-juin-23	215	352	453	473	523	445	248 104	510	398 637	487
	30-sept-23	218	356	477	476	523	468	234 065	512	366 911	496
	31-déc-23	225	354	496	500	543	486	224 651	533	347 858	516

* Données au 11 avril 2016, soit lors de la première journée d'opération du nouveau système du GAMF.

Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GACO)								
	Trimestre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	En attente de priorisation	Délai moyen
Délai moyen d'attente des patients provenant du guichet d'accès et référés	30-juin-15	105	203	364	503	530	N/D	392
	30-sept-15	107	214	371	526	565	N/D	413
	31-déc-15	111	221	379	541	580	N/D	423
	31-mars-16	115	232	384	547	590	N/D	430

Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GAMF)											
	Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	Nbre ABC > 30 jours	DE	Nbre de DE > 90 jours	Délai moyen total
Délai moyen d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès et inscrits à un médecin de famille	30-juin-16	408	516	417	557	540	444	16 542	547	15 924	498
	30-sept-16	407	523	402	555	539	435	41 726	546	41 449	493
	31-déc-16	404	535	415	565	549	444	70 801	556	75 548	505
	31-mars-17	116	150	144	161	161	143	91 974	161	94 571	153
	30-juin-17	117	176	171	195	197	168	124 164	196	139 488	184
	30-sept-17	120	197	192	226	232	187	154 983	230	187 481	212
	31-déc-17	125	215	208	253	265	203	190 443	261	251 357	237
	31-mars-18	115	224	214	266	281	207	204 343	275	296 619	249
	30-juin-18	115	229	219	274	290	212	222 307	285	326 263	257
	30-sept-18	118	235	225	284	302	218	239 823	296	349 754	266
	31-déc-18	119	240	233	296	316	225	263 408	309	384 844	276
	31-mars-19	119	245	240	304	327	231	283 511	319	412 969	285
	30-juin-19	117	246	244	308	334	233	300 860	325	436 287	289
	30-sept-19	117	246	249	315	345	238	325 767	334	468 781	296
	31-déc-19	116	247	258	323	358	244	353 440	346	506 029	306
	31-mars-20	116	247	263	328	367	248	376 641	353	534 125	312
	30-juin-20	114	247	266	330	371	251	391 809	357	547 845	314
30-sept-20	114	248	273	336	378	256	413 930	364	571 715	320	

31-déc-20	113	248	280	342	387	262	437 761	372	597 213	327
31-mars-21	113	248	286	347	396	266	460 049	379	620 650	333
30-juin-21	112	249	291	351	403	270	477 751	385	638 324	337
30-sept-21	113	251	296	356	410	274	497 713	391	656 875	343
31-déc-21	114	254	302	361	419	279	523 304	400	682 263	349
31-mars-22	114	256	307	367	428	284	548 539	407	705 788	355
30-juin-22	114	257	312	371	435	288	571 502	413	727 580	360
30-sept-22	112	263	323	383	450	297	536 426	427	690 692	372
31-déc-22	114	266	331	391	462	304	560 288	438	713 502	381
31-mars-23	115	268	339	397	472	311	581 026	447	730 063	388
30-juin-23	116	271	345	402	480	316	600 493	454	746 059	394
30-sept-23	117	274	351	409	488	322	617 586	461	758 859	400
31-déc-23	120	279	362	418	500	332	641 733	473	781 061	411

** À noter que la méthodologie a été modifiée en ce qui concerne les calculs des délais moyens d'attente, ce qui explique la grande différence comparativement aux résultats des délais au 31 décembre 2016 et précédemment. Auparavant, la méthodologie considérait le délai absolu qui prévalait dans SIGACO depuis l'inscription originale (2009). La nouvelle méthodologie prend plutôt en compte le délai d'attente pour une priorité de la demande. C'est une nouvelle notion qui permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l'enregistrement de la demande jusqu'au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l'entente FMOQ-MSSS.

QUESTION NO 505

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 505

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi vise à donner à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) des leviers pour faire respecter les lois et dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive, la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée, en une approche proactive, lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée. Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent d'un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement, pouvant aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

Des mesures d'information et de sensibilisation ont ensuite été mises en place auprès de la population et des professionnels de la santé et une approche progressive de redressement a été adoptée :

- Tenue de nombreuses rencontres avec les fédérations représentant les médecins pour convenir de mesures de contrôles ;
- Déploiement d'inspections à visée éducative ;
- Création d'une foire aux questions sur le site de la Régie concernant les frais accessoires, en février 2018 ;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- Transmission de multiples infolettres à l'intention des médecins :
 - Infolettre 213 – 8 décembre 2016 : annonce des nouveaux pouvoirs de la Régie
 - Infolettre 346 – 7 février 2018 : foire aux questions disponible aux médecins afin de les informer des nouveaux paramètres d'application de la *Loi concernant les frais facturés aux personnes assurées* ;
 - Infolettres 378 – 1^{er} mars 2018 : Exercice des nouveaux pouvoirs de la Régie depuis 2016 en matière de frais facturés aux personnes assurées.

En 2020, malgré les mesures déployées en matière de sensibilisation et d'information auprès des médecins, le taux de conformité lors d'inspection n'atteignait que 50 %. La Régie reçoit annuellement près de 5 000 demandes de citoyens en lien avec la facturation de frais lors de services médicaux. Bien que ces demandes ne mènent pas toutes à un remboursement, elles démontrent la difficulté à obtenir de l'information pour les citoyens. Cela traduit également l'incompréhension sur ce qu'il est légitime de facturer et ce qui ne l'est pas.

Les amendes pénales prévues se veulent un moyen de dissuasion plus contraignant lorsque les autres mesures mises en place ont échoué.

Le secteur responsable du contrôle des frais facturés aux personnes assurées a mis sur pied des mesures visant à augmenter le taux de conformité des professionnels et cliniques dans le cadre des visites d'inspection :

- Remise d'un document à chaque visite visant à informer le professionnel du rôle de l'unité d'inspection de la Régie ;
- Intégration d'un avis de diligence raisonnable au rapport d'inspection lors de la constatation d'un premier manquement à la Loi. Les professionnels visés doivent ensuite fournir la preuve que les correctifs nécessaires ont été apportés ;
- Modification du rapport d'inspection visant à faciliter la compréhension par les professionnels inspectés.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, 113 cliniques ont été inspectées, ce qui représente 917 professionnels de la santé ventilés entre 415 médecins spécialistes, 470 omnipraticiens et 32 dentistes.

Parallèlement à l'unité d'inspection, une unité de traitement de la correspondance analyse les demandes de remboursement de frais facturés aux personnes assurées. Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 4 176 demandes de remboursement ont été reçues. Parmi celles-ci, un montant de 212 699 \$ a été remboursé à des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 506

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 506

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les cliniques.

La RAMQ ne rembourse que des laboratoires privés d'orthèses-prothèses ou de produits pour le lymphœdème détenant un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste se trouve aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
- 2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphœdème

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	Laboratoire D'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A Rue Lafontaine Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3A6
	Lab. Ortho. Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176 Rue Rouleau Rimouski (Québec) G5L 8W1
	Ortho-Service (2330-2029 Québec Inc.) 110-98 Rue Amyot Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3G3
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Clinique Orthèses Du Lac 80 Av Hudon Alma (Québec) G8B 0A4
	Clinique Orthèses Du Fjord Inc. 302 Rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
	Idectro 201-390 Rue De La Rivière Ste-Hedwidge (Québec) G0W 2R0
	Orthèses Or Paire Inc. 101-3637 Boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 3B2
	Solution C.M. Inc. 330 Rue St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
Région 03 – Capitale Nationale	Prothèses-Orthèses La Capitale Inc. (1) 220-909 Boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G1M 3R8
	Laboratoire Pouliot Inc. 2815 Ch. Des Quatre Bourgeois Québec (Québec) G1V1X8
	Komforto Clinique D'Orthèses Inc. 130-777 Boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J 1C3
	Clinique Roy Boivin, Orthésistes Du Pied 130-990 Av. De Bourgogne Québec (Québec) G1W 0E8
	Savard Ortho Confort (2330-2029 Québec Inc.) 1350 Rue Cyrille-Duquet Québec (Québec) G1N 2E5
	Orthèses Bionick Québec (9228-7101 Québec Inc.)(1) 430-3165 Ch. Saint-Louis Québec (Québec) G1W 4R4
	Orthesia + 309-2789 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V9
	Clin. Orthèses Plantaires Maheux & Perreault 340 Rue Seigneuriale Local I Québec (Québec) G1C 3P9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 03 – Capitale Nationale	Collège Mérici (1) 755 Grande Allee O Québec (Québec) G1S 1C1
	Clinique Du Pied De Québec (1) 375 Rue Soumande Québec (Québec) G1M 1A5
	Orthèse Go Inc. 4660 Boul De L'Auvergne Québec (Québec) G2C 2B5
	Orthèses Bionick Québec (9460-1721 Québec Inc.) 107-2750 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V6
	Clinique Piedestal (1) C.P. 9031, Succursale Ste-Foy Québec (Québec) G1V 4A8
	Laboratoire Orthobourg Inc. 5150 Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H 3A8
Région 04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Orthocentre Québec Jean Benoit Inc. 103-4534 Boul. St-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B5
	9207-7056 Québec Inc. Posturopied 1425 Boul. St-Joseph Suite 2B Drummondville (Québec) J2C 2E5
	Les Cliniques Orthesium Inc. 102-1785 Boul. Du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	Savard Ortho Confort (9260-9528 Québec Inc.) 400A-350 Rue Saint-Jean Drummondville (Québec) J2B 5L4
	Orthèses Bionick (9359-7599 Québec Inc.) 481 Boul. Des Bois-Francis S Victoriaville (Québec) G6P 4T3
	Orthèses Bionick (9425-9389 Québec Inc.) 103-3525 Boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2B 0H3
Région 05 – Estrie	Laboratoire Evo Inc. 360 Rue Galt E Sherbrooke (Québec) J1G 1X9
	Centre Orthopédique De Granby Inc. (2) 430 Rue Boivin Granby (Québec) J2G 2L1
	Laboratoire J.G. Langelier 205-45 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. 1169 12E Avenue N Sherbrooke (Québec) J1E 2T4
	Orthèse-Prothèse Memphrémagog (1) 65 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	<p>9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Sante) (1) 1560 Av. Dollard Lasalle (Québec) H8N 1T6</p>
	<p>Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051 Rue Ste-Catherine O Westmount (Québec) H3Z 3J8</p>
	<p>Laboratoire Bergeron 2540 Boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2B 1V2</p>
	<p>J-E. Hanger De Montréal Inc. 5545 Rue St-Jacques Montréal (Québec) H4A 2E3</p>
	<p>Actimed (9038-7911 Québec Inc.) 110-1605 Boul. Marcel-Laurin St-Laurent (Québec) H4R 0B7</p>
	<p>Slawner Ortho Ltee 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9</p>
	<p>Ortho Solution (1) 2171 Rue Fleury E Montréal (Québec) H2B 1J9</p>
	<p>Laboratoire Orthopédique Alfaró-Fortier Inc. 50-7272 Rue Maurice-Duplessis Rivière-Des-Prairies (Québec) H1E 6Z7</p>
	<p>2330-2029 Quebec Inc. (Medicus) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2</p>
	<p>Les Équipements Médicus Ltee (1) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2</p>
	<p>Ortho-Mobile (1) 6520 Av Chouinard Montréal (Québec) H1M1H6</p>
	<p>Centre Orthopédique H S (2863-4038 Québec Inc.) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4</p>
	<p>2863-4038 Qc Inc. (Centre Orthopedique Hs) (1) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4</p>
	<p>Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5</p>
	<p>Clinique Et Labo D'Orthèses J.B. Inc. 2595 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1</p>
	<p>Orthèses Biomec S.E.N.C. (1) 4834 Av. Isabella Montréal (Québec) H3W 1S5</p>
<p>Mon Med (9372-6008 Québec Inc.) (1) 4 Rue Canvin Kirkland (Québec) H9H 4S4</p>	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	Centre Orthomédic P&S (1984) Inc. 3842 Rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H2A 1Y4
	Laboratoire Ortho. St-Laurent Inc. 1435 Rue Du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2L5
	Appareils Orthopédiques B.B.G Inc. 5531 Ch Upper-Lachine O Montréal (Québec) H4A 2A5
Région 07 – Outaouais	Les Orthèses Marc-Andre Catafard (1) 332 Rue Main Gatineau (Québec) J8P 5K3
	Orthèses Mj (1) 41 Rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2N1
	Laboratoire Pro-Orthotek 665 Boul. De La Gappe Gatineau (Québec) J8T 8G1
	Les Orthèses V.R.A.M Inc. (1) 87 Boul. St-Raymond Gatineau (Québec) J8Y 1S6
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	Stéphanie Menard, Orthésiste 1-51 13E Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5H6
	Orthèses Techn-O S.E.N.C. (1) 102-189 Av. Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Ortho MI 587 Boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0
Région 12 – Chaudière-Appalaches	Ortho+ Laboratoire Orthopédique Et Cordonnerie (1) 120-2055 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 2S5
	Chaussures Orthèses Audet Inc. B-1568 Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
	Equipied Orthese Prothese Inc. 145-1855 Rte Des Rivières Lévis (Québec) G7A 4X8
	Orthèses Novacorps Inc. 733 Boul. Vachon N Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3
	Orthèse Et Prothèse De Beauce Inc. 543 90E Rue E St-Georges-De-Beauce (Québec) G5Y 3L1
	CEO Medic Beauce (9434-5196 Québec Inc.) 11040 1 ^{ère} Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5S3
	Mon Orthésiste Inc. (1) 133 Rue Principale Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 12 – Chaudière-Appalaches	Clinique Et Lab Ortho. Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58 Rue Notre-Dame O Thetford Mines (Québec) G6G 1J3
	Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 140-5500 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6V4Z2
	Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910 Rue Drouin Laval (Québec) H7X 2X4
Région 13 – Laval	Laboratoire D'Analyse Du Pied M.D. Inc. 240-1575 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5
	Kinatex Sports Physio Ste-Rose 4530 Av. De La Renaissance Laval (Québec) H7L 0J3
	Arthro-Med Inc. 1932 Boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7M 2R3
	Équilibre 100-2101 Boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7S 2J7
Région 14 – Lanaudière	Chaussures Villeneuve Inc. 123 Boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 7K4
	Laboratoire Bi-Op Inc. 30 Ch. Du Golf O Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8X6
	Remi Papineau Op (1) 2155 Rue Boisvert Terrebonne (Québec) J6Y 1J7
	Orthèses Ariane Amireault Inc. 16-814 Boul. De L'Ange-Gardien N L'Assomption (Québec) J5W 1P6
	Centre Orthopédique Joly Inc. 985 Rue Papineau Joliette (Québec) J6E 2L8
	Orthèses Prothèses Terrebonne 1620 Ch. Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A3
Région 15 – Laurentides	Equilibrium Inc. 6-500 Boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5V3
	Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720 Rue De Saint-Jovite Mont-Tremblant Qc J8E 3J8
	Laboratoire Actimed Inc. 100-519 Rue Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H6
	Laboratoire Orthometrix Inc. 32 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P4W9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition*

Région 15 – Laurentides	Génération Confort Inc. 100-876 Boul. Du Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2K9
	Centre Orthopédique Julie Larouche 495 Boul. Arthur-Sauve Saint-Eustache (Québec) J7P 4X4
	Centre D'Équipement Orthopedique St-Eustache Inc. 150-375 Av. Mathers Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1
	Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. 987 Rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N5
	Prothèses Laurentides (9485-2852 Quebec Inc) (1) 399 Rue Chalifoux Mont-Tremblant (Québec) J8E 3E8
Région 16 – Montérégie	G.O. Medical (1) 1042 Rue De Parfondeval Boucherville (Québec) J4B 6C2
	Laboratoire Julien Paul Inc. 49 Rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1B9
	Équilibre 200-675 Boul. Sir-Wilfrid Laurier Beloeil (Québec) J3G 4J1
	L'Habel Orthèse 72 Av. Du Dauphine Candiac (Québec) J5R 6E3
	Orthèse Conseil 2082 Boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4V2
	C. Orthèse Olivier Foulquier (9269-5857 Québec Inc.) 125-100 Boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B5M4
	Laboratoire Orthopédique De La Région A-22 Rue Ellice Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6T 1C9
	Laboratoire Novamedic 101-1275 Rue Blanchet Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9
	Orthèses Parent (9370-4187 Québec Inc.) (1) 2897 Boul. Taschereau St-Hubert (Québec) J4T 3K1
	Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101 Boul. Brassard Chambly (Québec) J3L 5R4
	9096-1251 Quebec Inc (Sporthotec) (1) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7
	Orthèse-Prothèse Rive-Sud Inc. 127 Rue St-Louis Lemoyne (Québec) J4R 2L3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 16 – Montérégie	9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127 Boul. Sir-Wilfrid-Laurier St-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1M2
	Ortoech Inc. 5-3250 Boul. Rome Brossard (Québec) J4Y 1V9
	Ortho-Action Inc. 3290 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 507

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants etc.);
- g. les autres clientèles.

RÉPONSE NO 507

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 508

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

RÉPONSE NO 508

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, 552 292 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 509

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 509

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 9 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 510

Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 510

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 10 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 511

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

.....

RÉPONSE NO 511

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 512

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 512

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 12 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 513

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 513

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (MNC) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la RAMQ ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs. En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la RAMQ.

Au cours de l'exercice 2023-2024, deux rencontres ont eu lieu.

1^{er} juin 2023

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Jean-Luc Fortier
Alain Albert	Josée Lefebvre
Benjamin Brisson	Philippe Renaud

5 décembre 2023

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Jean-Luc Fortier
Alain Albert	Carl Julien
Benjamin Brisson	Josée Lefebvre
	Philippe Renaud

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Par ailleurs, la RAMQ a tenu une rencontre avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). L'objectif était de présenter les rôles et les responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations.

14 juin 2023

Représentants RAMQ	Représentants ACMG
Mélanie Rainville	Alain Boisvert
Alain Albert	Véra Ferret
Benjamin Brisson	Gaby Gonzalez-Sirois
Louis Dumont	Éric Lamoureux
Marie-Josée Cantin	Guillaume Lefebvre
	Christine Renaud

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 514

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 514

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 13 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 515

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 515

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 13 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 516

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 516

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ¹						Total du coût Régie M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024	12	2,2	0,8	2 713	2 770,4	N/A	2 772,6

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2024.

² Pour un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 517

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 517

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 23 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 518

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 518

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 2 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 519

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 519

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 2 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 520

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2023-2024 et projections pour 2024-2025.

RÉPONSE NO 520

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé de conclure des ententes d'inscription pour les médicaments inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments ainsi que ceux inscrits à la Liste de médicaments des établissements de santé et de services sociaux.

La reddition de comptes concernant le nombre de produits visés et le rendement procuré par les ententes est prévue par cette loi et s'effectue par l'entremise du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le régime public d'assurance médicaments, et du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le volet des établissements.

Selon le Rapport annuel de gestion de la RAMQ 2022-2023, au 31 mars 2023, il y avait 192 ententes d'inscription avec 74 fabricants innovateurs visant 234 produits, pour un rendement annuel de 921,3 M\$. Quant aux fabricants génériques, 79 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 416 produits pour un rendement de 2,3 M\$. Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le Rapport annuel de gestion du MSSS 2022-2023 fait état, au 31 mars 2023, de 290 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 369,6 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 521

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2024-2025;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 521

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°14 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 522

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2024-2025;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2024-2025.

.....

RÉPONSE NO 522

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°14 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 523

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 523

La réponse à cette question est présentée à la question n° 16 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 524

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 524

La réponse à cette question est présentée à la question n° 16 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 525

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 525

La notion de « prime » réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires et de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMOQ sont disponibles en ligne, sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/manuels/Pages/facturation.aspx>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 526

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 526

La notion de « prime » réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires et de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMSQ sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/manuels/Pages/entente-remuneration.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 527

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 527

La réponse à cette question est fournie à la question particulière n° 525 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 528

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 528

La réponse à cette question est fournie à la question particulière n° 526 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 529

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

.....

RÉPONSE NO 529

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 14 d) du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 530

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE NO 530

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins Coûts (en M\$)

	2022-2023
Rémunération à l'acte ¹	5 350,0
Omnipraticiens	1 992,9
Spécialistes	3 357,1
Salaire et vacation	389,6
Mixte	1 419,1
Forfait et primes	399,7
Avantages prévus au Régime	116,9

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l'acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus à l'acte

Nombre de services rendus ¹	2022-2023
Omnipraticiens	27 972 623
Spécialistes	64 304 123

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 531

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024.

RÉPONSE NO 531

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°28 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 532

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 532

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 29 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 533

Liste des causes devant les tribunaux en 2023-2024. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 533

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 534

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 534

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 32 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 535

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 535

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 32 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 536

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2023-2024 :

- a. pour cause de retraite;
- b. pour cause de décès;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 536

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 33 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 537

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 537

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 34 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 538

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2023-2024. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 538

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	49
Nombre d'actes effectués en 2023-2024	15 139 actes 6 646 personnes assurées
Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds	1
Nombre de fois ayant atteint les plafonds	1
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de données sur le nombre de patients en attente pour une chirurgie pédiatrique.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 539

Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2023-2024.
Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 539

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 35 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 540

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 540

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 36 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 541

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 541

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2023-2024 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	79,9
Aide compensatoire versée aux entreprises	48,0

¹ Données partielles pour 2023-2024, période se terminant le 31 janvier 2024.

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2023-2024 ¹
Moins de 65 ans	764 988
Aide fixe	202 544
Aide variable	562 444
65 ans à 74 ans	876 685
Aide fixe	160 408
Aide variable	716 277
75 ans et plus	2 906 429
Aide fixe	406 466
Aide variable	2 499 963

¹ Données partielles pour 2023-2024, période se terminant le 31 janvier 2024.

Données provenant du tableau 13 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		31 janvier 2024 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		64 105	69 %
Homme		28 463	31 %
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		13 997	15 %
65 à 74 ans		20 024	22 %
75 ans ou plus		58 547	63 %
Composition		Nombre	Total
Personne seule		68 199	74 %
Couple ou famille		24 369	26 %
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	4 549	5 %
	65 à 74 ans	4 582	5 %
	75 ans ou plus	10 964	12 %
Variable	Moins de 65 ans	9 448	10 %
	65 -74 ans	15 442	17 %
	75 ans ou plus	47 583	51 %
Total		92 568	100 %

¹ Données partielles pour 2023-2024, période se terminant le 31 janvier 2024.

Données provenant de PEFSAD - Production du bilan annuel-ACPTN.sql; Requêtes 5A, 5B, 5C et 5D, AD16020101

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Répartition des entreprises selon les régions socio sanitaires

Région	31 janvier 2024 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
Capitale Nationale	6
Mauricie-et-Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	8
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	7
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montérégie	9

¹ Données partielles pour 2023-2024, période se terminant le 31 janvier 2024.

Source : Données provenant du tableau 1 RépEntpr (Req) du Bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 542

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

.....

RÉPONSE NO 542

Sur nombre de plaintes, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 45 de l'Opposition officielle.

Quant aux situations en lien avec les frais accessoires, le Bureau des plaintes et de la qualité des services (BPQS) a traité 24 dossiers d'insatisfaction (19 plaintes, 4 demandes d'assistance et 1 suggestion) entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 543

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 543

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, la Régie de l'assurance maladie du Québec a reçu 6 175 communications au total en provenance des personnes assurées (PA) et des professionnels de la santé (PS) au sujet des frais accessoires.

Données 2023-2024 (au 31 janvier 2024)

	Courriels		Lettres		Appels téléphoniques*	
	PA	PS	PA	PS	PA	PS
Demandes d'information (incluant les questions sur la facturation pour les PA)	796	197	27		S.O.	S.O.
Demandes de remboursement	4176	S.O.	979	S.O.	S.O.	S.O.

* Les appels téléphoniques nécessitant un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données liées aux courriels.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 544

Effectifs affectés :

- a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. au dossier des GMF;
- c. au traitement des médicaments d'exception;
- d. au DSQ;
- e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 544

Du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 :

- a. Le nombre d'effectifs affectés à cette mesure n'est plus suivi de manière détaillée puisque cela fait maintenant partie des activités courantes.
- b. 2 283 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.
- c. 47 484 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception.
- d. 127 841 heures rémunérées sont affectées au DSQ.
- e. 3 255 heures rémunérées sont affectées au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 545

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 545

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 46 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 546

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 546

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°47 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 547

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 547

Ne faisant pas partie de son mandat, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. Elle peut toutefois avoir contribué à des études sur le sujet en rendant accessibles ses données aux ministères, organismes ou à la communauté scientifique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 548

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 548

Paramètres de contribution au 1^{er} juillet 2023 Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus				PAFCR** sans contraintes sévères à l'emploi	
	SRG* maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93%)	Aucun SRG (0 %)		
Franchise mensuelle (\$)						
2023	22,90	0,00	0,00	22,90	22,90	0,00
Coassurance						
2023	33 %	0 %	0 %	33 %	33 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2023	99,65	0,00	0,00	56,17	99,65	0,00

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Supplément de revenu garanti

** Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- Les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- Les prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation (PAFCR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- Les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 549

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2023-2024

RÉPONSE NO 549

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est pas disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le remboursement d'un produit de remplacement.

Un produit de remplacement est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la Liste. Par exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par l'envoi d'une infolettre.

Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées la RAMQ rend disponible sur son site Internet un tableau de suivi des ruptures de stock. Ce tableau permet aux pharmaciens d'obtenir de l'information sur les produits en cours de vérification par la RAMQ ou en rupture de stock ainsi que sur les produits dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre. L'adresse pour y accéder est :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/medicaments/Tableau-ruptures/tableau-suivi-ruptures.pdf>

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2023	273

¹ Année civile

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 550

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE NO 550

Aucun montant n'a été versé en honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement et ce, pour aucune spécialité médicale.

Pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ont été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018.

Pour la spécialité de l'anesthésiologie, aucun montant n'a été versé, ces honoraires additionnels ont été abrogés en date du 29 mars 2021.

En somme, depuis mars 2021, aucune spécialité n'a reçu d'honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement, car les ententes ont été abolies.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 551

Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

.....

RÉPONSE NO 551

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 51 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 552

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 552

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Innovateurs

Le Rapport annuel 2022-2023 de la RAMQ indique que 192 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2023. Ces ententes concernent 74 fabricants et 234 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 921,3 M\$.

Génériques

Le Rapport annuel 2022-2023 de la RAMQ indique que 79 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2023. Elles concernent 79 fabricants et 3 416 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 2,3 M\$.

En tant que membre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), le gouvernement du Québec adhère à la nouvelle entente cadre intervenue entre l'APP et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Dans la foulée de cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 63 fabricants de médicaments génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 553

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

RÉPONSE NO 553

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 4 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'Opposition officielle

QUESTION NO 554

Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens

.....

RÉPONSE NO 554

Les documents ainsi que les échanges intervenus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens ne relèvent pas de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 555

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE NO 555

Aucun enfant n'est privé de soins couverts en raison de son statut migratoire ou de celui de ses parents.

L'entrée en vigueur, le 22 septembre 2021, de la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie, permet d'accorder l'admissibilité sans délai de carence à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments aux enfants qui sont en mesure de démontrer leur présence sur le territoire pour une durée de plus de six mois, et ce, sans égard à leur lieu de naissance ni au statut migratoire de leurs parents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 556

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

.....

RÉPONSE NO 556

Au 31 janvier 2024, le ratio de personnes qui transigeaient en anglais avec la Régie de l'assurance maladie du Québec était de 12,0 %, soit 1 015 601 personnes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 557

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 557

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 53 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 558

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

.....

RÉPONSE NO 558

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 54 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 559

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2024-2025

RÉPONSE NO 559

Les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement ne sont pas disponibles. Ces sommes sont intégrées dans le budget global des établissements, incluant notamment le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et les tests nécessaires au déroulement du don d'organes.

Par ailleurs, Transplant Québec, l'organisme mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), coordonne le don d'organes et de tissus pour tout le Québec. La majorité du budget de cet organisme provient d'un financement maximal du MSSS, pour l'exercice 2023-2024, de 15 697 802 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 560

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a. Dépense totale (brut);
- b. Honoraires versés aux pharmaciens;
- c. Somme versée aux grossistes;
- d. Frais d'administration du régime public;
- e. Remboursement total de médicament;
 1. Médicaments innovateurs;
 2. Médicaments génériques;
 3. Autres.

RÉPONSE NO 560

Les données présentées sont en millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.

	Médicaments ¹			Total du RPAM ²
	Génériques	Innovateurs	Non classés	
Coût médicament sans marge	796,8	2 673,7	26,5	3 497,0
Marge grossiste	49,3	118,3	1,6	169,2
Coût médicament avec marge	846,1	2 792,0	28,1	3 666,2
Honoraires pharmacien³	1 262,7	255,3	11,8	1 529,8
Coût brut	2 108,8	3 047,3	39,9	5 196,0
Coût Régie	1 488,9	2 745,0	34,4	4 268,3 ⁴
Frais d'administration	72,0			

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la Régie au 31 janvier 2024. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la Liste des médicaments ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ».

² Régime public d'assurance médicaments.

³ Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments, notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques.

⁴ Ce montant ne tient pas compte des remboursements de ristournes des fabricants pour les médicaments innovateurs et génériques d'où la différence avec le rapport annuel de gestion.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 561

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 561

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet 2017, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Des économies annuelles de 304 M\$ découlent de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments.

Selon le Rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec 2022-2023, il y avait 79 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques au 31 mars 2023. Ces ententes couvraient 3 416 produits.

L'entente avec l'ACMG étant arrivée à échéance en septembre 2022, une nouvelle phase de négociation s'est déroulée cette fois sous l'égide de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Le Québec était co-porteur pour celle-ci. Cette négociation a abouti à une entente cadre qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Dans la foulée de cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 63 fabricants de médicaments génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 562

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 562

**Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers
hors Québec remboursés par la RAMQ**

	2023-2024¹
Nombre de patients ²	109 617

¹ Données au 31 janvier 2024.

² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.
Période de référence basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2023-2024 sont incomplètes, considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s'explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois et de 36 mois pour les services hospitaliers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 563

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 563

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le montant total remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services hospitaliers donnés en Ontario a été de 141 220 k\$. La période de référence est basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2023-2024 sont incomplètes considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. En effet, l'entente interprovinciale accorde aux provinces un délai de douze mois pour procéder à la facturation réciproque.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 564

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 564

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, les honoraires des médecins ontariens payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ont été de 22 157 k\$. La période de référence est basée sur la date du service et que les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

Les données fournies pour l'année financière 2023-2024 sont incomplètes considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s'explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois.

QUESTION NO 565

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 565

Les dernières modifications législatives relatives aux pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) datent de 2016. Il n'y a ainsi aucune modification récente en lien avec les pouvoirs de la RAMQ.

La Loi visant à accroître les pouvoirs de la RAMQ, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la RAMQ dispose depuis ce temps de pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la RAMQ de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ).
- La RAMQ peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations (art. 20.1 LRAMQ).
- Elle peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer (art. 21.1 LRAMQ).
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi 28, des dispositions semblables à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la RAMQ de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs (art. 38.1 et ss. LAM).
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à dix ans pour les services qui n'ont pas été fournis, que le professionnel n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.2 LAM).

- La prescription applicable à une réclamation de la RAMQ auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la RAMQ d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai (art. 22.2 et 38.3 LAM). Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la RAMQ visant des frais facturés à des personnes assurées : il passe de six mois à 60 jours suivant la notification de la décision (art. 22.0.1 LAM).
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$ (art. 22 et 38.1 LAM).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed).
- La RAMQ peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie (art. 22.0.1 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la RAMQ, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double (art. 74 LAM).
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la RAMQ, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public (art. 22.6 LAM). La RAMQ peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime (art. 65 LAM).
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou faussement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services (art. 22.2 LAM).
- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues peuvent être doublées dans certaines circonstances (art. 81 et ss. LAMed).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête (art. 80.4 LAMed).
- Lorsque la RAMQ, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement (art. 22 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :
 - lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;
 - lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
 - lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
 - lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
 - lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige (art. 60.0.4 LAMed).
 - Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la RAMQ et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible (art. 60 LAMed).
 - Tout pharmacien est obligé de présenter distinctement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
 - Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie.
 - Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
 - Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
 - Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed).
 - Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires (art. 80.2 LAMed).
-

Citoyens

- Est tenu de restituer à la RAMQ les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés (art. 9.7 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact (art. 82 LAMed).
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la RAMQ. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni (art. 64 LAM).
- Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien (art. 42.2.1 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 566

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2023-2024 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

.....

RÉPONSE NO 566

La Lettre d'entente no° 245 a été abolie le 31 octobre 2015. Conséquemment, aucun médecin n'a touché une prime à l'inscription depuis novembre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 567

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 567

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 568

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2023-2024.

RÉPONSE NO 568

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 569

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

.....

RÉPONSE NO 569

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière no 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 570

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2023-2024.

RÉPONSE NO 570

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 571

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2020-2021, en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024.

RÉPONSE NO 571

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 57 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 572

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 572

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie, dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit des programmes d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles.

Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation et formuler des avis ainsi que des recommandations au ministre de la Santé quant aux actions requises en vue de mettre à jour les règlements qui encadrent les programmes.

Les décisions de révision réglementaire sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 573

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 573

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des diplômés internationaux en médecine (DIM).

Pour les DIM, trois options s'offrent à eux :

1. Demande d'un permis d'exercice restrictif
 - a. Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent réussir un stage d'évaluation de trois mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ou d'une entité autorisée par le CMQ, pendant trois ans.
 - b. Les universités peuvent aussi recruter des DIM. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement ou en recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins et ils n'ont pas de stage d'évaluation de trois mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

2. Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec ou une admission à l'externat

Les DIM peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), près d'une soixantaine de DIM ont été admis en résidence l'année dernière. Ceux-ci ont la possibilité de faire un stage préparatoire (d'acclimatation).

3. Possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine.

Une dizaine de postes sont offerts par année correspondant aux abondants d'étudiants lors du cours de médecine qui doivent être prioritairement remplacés par les DIM. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec. Ils doivent par la suite compléter un programme de résidence au Canada pour obtenir un droit de pratique comme le processus expliqué au point 2. Cependant, le taux d'acceptation en résidence est beaucoup plus élevé. Depuis 2021, quatre postes supplémentaires pour les DIM ont été ajoutés au contingent particulier.

4. Demande de soutien de CÉDIS

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des quatre facultés de médecine du Québec lors du jumelage par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), les candidats DIM sont invités à contacter le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS), un organisme indépendant à but non lucratif, afin de recevoir services et conseils.

Le mandat du CÉDIS consiste à sélectionner parmi les candidats ayant connu un échec au CaRMS ceux ayant le meilleur potentiel de réussir une résidence dans une des quatre facultés de médecine québécoises et de leur offrir un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de quatre mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage avec succès sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 574

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2024.

RÉPONSE NO 574

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 7 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 575

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2024.

RÉPONSE NO 575

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données car les professionnels non participants ne la facturent pas=.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 576

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 576

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente l'un des moyens de contrôle que la RAMQ utilise lorsqu'appropriée (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. Celle-ci applique des mesures de contrôle systématiques qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématique peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes, comme mentionné précédemment.

Ainsi, au 31 décembre 2023, 2 451 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation, soit 10,93 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si l'on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹	Montants versés indûment (k\$) ²
Médecins	20	100,4
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	12	157,8
Optométristes	0	0
Pharmaciens	17	1 742,2
Fabricants, grossistes et intermédiaires	1	0
TOTAL	50	2 000,4

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été achevés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. Elle peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit, le cas échéant, un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Catégorie d'assujetti	Articles visés	Nombre de condamnations	Libellés d'infraction	Amendes (\$) ¹
Professionnel de la santé	Art. 22 alinéa 9 (LAM)	1	A réclamé ou reçu, directement ou indirectement, un paiement d'une personne assurée pour des frais engagés aux fins de la dispensation de services assurés par un professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente ou par un professionnel désengagé.	21 300 \$*
Personne assurée	Art. 81 (LAMED)	1	A transmis un document incomplet ou qui contient un renseignement faux ou trompeur en vue d'obtenir un service pharmaceutique ou un médicament auquel elle n'a pas droit.	1 567 \$*

¹Ce montant inclut l'amende et les frais afférents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'ententes hors cour¹ conclues entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024 à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	4
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	4
Optométristes	0
Pharmaciens	11
TOTAL	19

¹ Une entente conclue hors cour est considérée comme un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement (transaction-quittance, quittance et reconnaissance de dette).

Nombre d'enquêtes en cours¹ au 31 janvier 2024

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	49
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	16
Optométristes	1
Pharmaciens ²	60
Fabricants, grossistes et intermédiaires	15
TOTAL	141

¹ Les enquêtes en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés

Sur le nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023, la somme à récupérer pour cette période auprès des professionnels s'élève à 2 000,4 k\$.

La RAMQ rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de comptes basée sur le montant total des réclamations établi dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 577

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

.....

RÉPONSE NO 577

Dépenses réelles de la Direction des enquêtes : 2 056 k\$¹
ETC de la Direction des enquêtes : 26,94 incluant quatre étudiants¹
Total des heures rémunérées : 49 200,52¹

¹ Données au 31 janvier 2024

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 578

Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2022-2023 et pour les 10 années suivantes.

RÉPONSE NO 578

Cette question relève de la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 579

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 579

Les données sont disponibles aux sections « Mesures de contrôles » et « Récupération des sommes dues » du Rapport annuel 2022-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/rapport-annuel-2022-2023.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 580

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.

RÉPONSE NO 580

Nombre de demandes reçues

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 janvier 2024, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a reçu 797 060 demandes d'autorisation.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la RAMQ s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes en médicament d'exception.

Délai moyen de traitement

Le délai moyen de traitement d'une demande prioritaire en médicament d'exception est de 0,1 jour ouvrable. Pour les autres demandes en médicament d'exception, le délai moyen est de 9,0 jours ouvrables.

Pourcentage d'acceptation des demandes

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, les statistiques combinées médicament d'exception et patient d'exception sur le résultat de l'analyse des demandes est :

- 85,5 % ont été acceptées;
- 9,2 % ont été refusées;
- 4,9 % étaient non recevables;
- 0,4 % ont été annulées.

Le pourcentage d'acceptation des demandes est notamment tributaire de la qualité des demandes transmises par les prescripteurs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 581

Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 581

Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada.